

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

R A P P O R T

D'ÉVALUATION





## L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Toulouse a été menée sous la responsabilité de Philippe **Bénilan**, membre du Comité national d'évaluation et de Francis **Dubus**, consultant auprès du Comité, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Claude **Boissard**, ancien secrétaire général de l'académie de Montpellier ;

Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;

Guy **Faucon**, ancien IEN adjoint en Loire-Atlantique ;

Jean-Marc **Gebler**, ancien directeur de l'IUFM de l'académie de Nancy-Metz ;

Michel **Henry**, ancien directeur du Centre universitaire de formation des maîtres de l'université de Franche-Comté ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE ;

Colette **Odinet**, ancien proviseur du Lycée La Martinière Duchère à Lyon.



ORGANISATION

Nisa **Balourd** et Marie-Noëlle **Soudit** ont assuré la présentation de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



**PRÉSENTATION**

7

**GOVERNEMENT ET GESTION**

21

I - Les structures et l'organisation interne

23

II – Les instances de l'IUFM

30

III – Les relations et partenariats

31

IV – La politique de recrutement des enseignants

35

V – L'organisation administrative

37

VI – La gestion financière et budgétaire

39

VII – La gestion des personnels

41

VIII – La gestion immobilière

42

**FORMATIONS ET RECHERCHE**

I – La formation des professeurs des écoles

47

II – La formation des professeurs des lycées et collèges

52

III – Le cas particulier des formations technologiques

65

IV – La formation générale et commune

71

V – La formation continue

72

VI – Les moyens d'accompagnement de la formation

77

VII – La vie étudiante

79

VIII – La recherche et la formation de formateurs

81

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

87

**POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR**

93

**TABLE  
DES  
MATIÈRES**



CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

PRÉSENTATION





## 1 - LES MISSIONS

Créé par les décrets du 7 juin 1991 et du 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie de Toulouse est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle des étudiants.

## 2 - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

**L'académie de Toulouse.** Cette académie est composée des huit départements qui constituent la Région Midi-Pyrénées (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne). Cette région, qui représente 8,3% du territoire national, est la plus vaste de France. En revanche, elle n'arrive qu'au huitième rang pour la population : au 1er janvier 1998, on comptait 2 532 000 habitants, soit 4,3% de la population nationale.

Le peuplement de la région se caractérise par une très forte concentration à Toulouse et en Haute-Garonne qui accueillent 41% de la population de Midi-Pyrénées. Tarbes, la deuxième agglomération de la région, compte presque dix fois moins d'habitants que Toulouse. Au dynamisme de l'agglomération toulousaine sur lequel repose pour l'essentiel la croissance démographique régionale, s'opposent des territoires ruraux à la population faible et vieillissante.

Si les actifs agricoles sont en moyenne deux fois plus nombreux que dans le reste de la France, l'activité tertiaire est néanmoins dominante, assurant les deux tiers du PIB régional : le pôle technologique toulousain, lié à l'aéronautique et à l'espace, joue un rôle essentiel dans les orientations de l'économie régionale. Le taux de chômage se situe en dessous de la moyenne nationale.

Avec un taux de réussite de 82,3% au baccalauréat 1998, l'académie de Toulouse demeure très au-dessus de la moyenne nationale (79,1%). Les mêmes sources statistiques (*Note d'information de la DPD* du 22 juin 1999) font toutefois apparaître une légère décline du taux de bacheliers par génération entre 1997 (63,2%) et 1998 (62,6%).

On retiendra encore que l'académie de Toulouse est une académie excédentaire qui "exporte" la majorité des professeurs de lycée et collège qu'elle forme.

**L'IUFM.** Cet institut accueille 3 477 étudiants et stagiaires, soit 4,3% des effectifs nationaux des IUFM. C'est un IUFM de taille moyenne où la part du second degré est élevée : 79% des étudiants et stagiaires de l'IUFM se destinent à enseigner dans le second degré, alors que le pourcentage moyen n'est que de 68,8% pour l'ensemble des IUFM. On remarquera aussi que plus d'un tiers des étudiants de première année préparent un CAPET ou un CAPLP2. La présence forte des formations technologiques, qui constitue l'une des caractéristiques marquantes de cet IUFM, est liée à l'existence antérieure d'une École normale nationale d'apprentissage.

Outre cet établissement et un CPR, l'académie comptait, avant la création de l'IUFM, deux Écoles normales en Haute-Garonne (à Toulouse), et une dans chacun des sept autres départements (à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez et Tarbes). Toulouse accueillait également plusieurs délocalisations du CFPET de Cachan.

L'IUFM a maintenu la totalité des implantations départementales et occupe encore, excepté dans les Hautes-Pyrénées, les locaux des anciennes Écoles normales. Il occupe aussi une partie des locaux de l'ex-ENNA. L'IUFM est donc implanté sur dix sites dont trois localisés à Toulouse. Le siège de l'institut est installé dans l'ancienne École

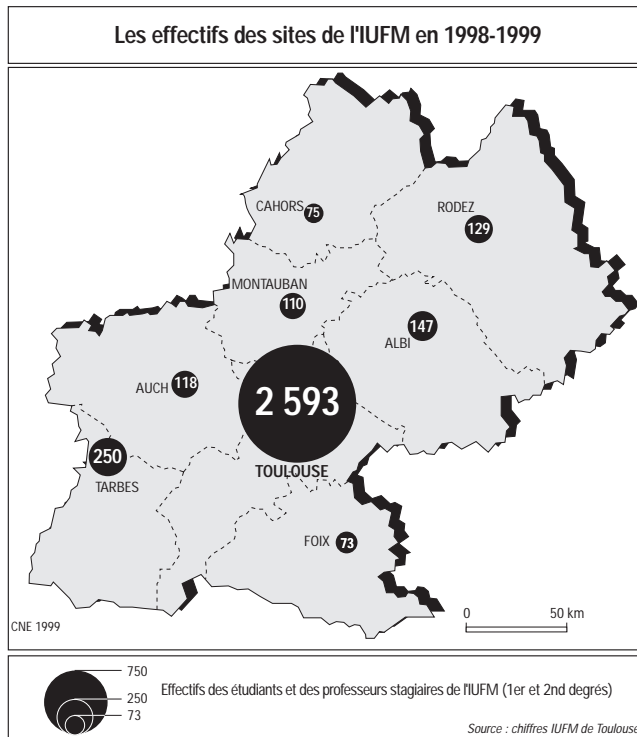
## L'IUFM de l'académie de Toulouse dans sa région

La région Midi-Pyrénées est composée de huit départements : l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne

L'académie de Toulouse comportait en 1998-1999 :

- **1 IUFM**  
avec 10 sites (Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Tarbes, Toulouse (3), Rodez)  
**3 477 élèves et professeurs stagiaires**
- 3 universités
  - Toulouse I 16 176 étudiants  
Droit, Économie, AES, 1 IUT
  - Toulouse II - Le Mirail 26 961 étudiants  
Lettres, Langues, Sc. humaines et sociales, 1 IUT
  - Toulouse III - Paul Sabatier 27 920 étudiants  
Sciences, STAPS, Santé, 2 IUT
- 1 institut national polytechnique (INPT) 2 756 étudiants  
Sciences

Source : MENRT (DPD)



Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1998-1999)			
	Total	% / France	dont universités + IUT	dont IUFM
Académie de Toulouse	105 557	5,0%	71,6%	3,3%
France entière	2 122 682	100%	68,5%	3,9%

### Effectifs de l'IUFM de Toulouse par rapport à l'ensemble des effectifs des IUFM de France

1ère année	1er degré		2nd degré							1er+2nd °	
	CAPE	CAPEPS	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total	
IUFM Toulouse	397	968	151	315	298	43	73	-	1 848	2 245	
% Toulouse / France	2,5%	3,3%	3,9%	12,5%	11,5%	3,3%	-	-	4,5%	3,9%	
IUFM France	16 030	29 425	3 869	2 511	2 585	1 301	1 771	-	41 462	57 492	

2ème année	1er degré		2nd degré							1er+2nd °	
	CAPE*	CAPEPS	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total	
IUFM Toulouse	335	318	41	168	213	27	41	89	897	1 232	
% Toulouse / France	3,2%	4,4%	3,4%	13,3%	12,6%	5,0%	7,9%	7,2%	6,5%	5,1%	
IUFM France	10 528	7 307	1 217	1 263	1 695	540	521	1 228	13 771	24 299	

\* : y compris admis en liste complémentaire au CAPE

TOTAL (1e+2e années)	1er degré		2nd degré							1er+2nd °	
	CAPE	CAPEPS	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total	
IUFM Toulouse	732	1 286	192	483	511	70	73	89	2 745	3 477	
% Toulouse / France	2,8%	3,5%	3,8%	12,8%	11,9%	3,8%	3,2%	7,2%	5,0%	4,3%	
IUFM France	26 558	36 732	5 086	3 774	4 280	1 841	2 292	1 228	55 233	81 791	

Source : MENRT DPD

Source : IUFM de l'académie de Toulouse sauf indication contraire

Année de référence : 1998-1999 sauf indication contraire

normale de garçons. À Tarbes, le centre départemental de l'IUFM est hébergé dans une construction nouvelle financée par le Conseil général.

**Le contexte universitaire.** L'IUFM est rattaché par convention aux trois universités toulousaines ; l'université des Sciences sociales, l'université Toulouse-Le Mirail, l'université Paul Sabatier, et à l'Institut national polytechnique. Avec 104 139 étudiants dont 72 912 dans ses quatre établissements universitaires, Toulouse constitue l'un des pôles universitaires les plus importants de France.

Là encore, comme dans d'autres domaines de l'activité économique et sociale, on constate l'hyperconcentration de l'appareil d'enseignement supérieur et de recherche sur la capitale régionale, même si les universités toulousaines ont essaimé dans nombre de villes moyennes de la région. À l'initiative des acteurs régionaux, la création d'une nouvelle université en Midi-Pyrénées est d'ailleurs à l'étude.

### 3 - LA CARTE DES FORMATIONS

En 1998-1999, l'IUFM de Toulouse propose 16 CAPES, 10 CAPLP2 et 7 CAPET dont certains avec plusieurs options, le CAPEPS, le CAPE, le CAPSAIS avec quatre options (DG-EF) et la filière CPE. L'éventail couvert est très large. La carte des formations, déjà très riche au moment de la création de l'IUFM, ne s'est pas considérablement développée depuis lors. En 1995, l'IUFM a mis en place 4 filières nouvelles : le CAPES d'Arts plastiques, le CAPET d'Arts appliqués, le CAPET Technologie option construction électrique, le CAPLP2 Génie mécanique option maintenance des systèmes automatisés ; à la rentrée 1999, dans la même filière, l'IUFM a ouvert l'option maintenance des véhicules automobiles. L'institut avait, en revanche, fermé dès 1993 le CAPLP2 Lettres-Allemand, faute d'un nombre suffisant de candidats. L'ouverture d'un CAPLP2 Arts appliqués a été demandée. Notons enfin que le CAPES d'Italien est préparé en convention avec l'IUFM d'Aquitaine.

On retiendra encore le maintien des années préparatoires dans certaines filières qui parviennent difficilement à recruter dans les universités, telles que le CAPLP2 Économie-Gestion, le CAPLP2 Hôtellerie-Restaurant ou encore le CAPLP2 Génie mécanique et celui de Génie électrique. Mais ce dispositif, qui donne la possibilité à des titulaires d'un bac + 2 d'obtenir un diplôme de niveau bac + 3 permettant de présenter l'année suivante un concours CAPLP2, a été supprimé dans les filières Lettres-Histoire, Lettres-Anglais et Lettres-Espagnol.

### 4 - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

**L'organisation spatiale.** Celle-ci présente une double caractéristique : l'ensemble des premières années, y compris les filières des professeurs des écoles, est localisé à Toulouse ; les formations de deuxième année sont, pour une bonne partie d'entre elles, implantées sur les sites départementaux. En effet, l'IUFM a manifesté très tôt le souci d'utiliser ses antennes départementales, menant une politique de délocalisation des professeurs stagiaires avec l'appui des collectivités locales et des autorités académiques.

L'IUFM s'est associé à la volonté commune d'aménagement du territoire régional, non seulement en conservant la totalité de ses implantations départementales, mais encore en conférant à chacune une spécialisation qu'il a voulue en adéquation avec la nature des formations universitaires implantées ou délocalisées.

Cette politique de délocalisation se poursuit : en 1999, les deuxièmes années du CAPET Économie-Gestion option comptabilité et du CAPLP2 Comptabilité-Bureautique ont été transférées à Auch qui accueillait déjà un département d'IUT GEA. La même année, les CPE stagiaires ont été implantés à Albi. Les actions de formation continue, nouvellement confiées à l'IUFM, s'inscrivent également dans ce cadre départemental.

**Les structures pédagogiques.** L'unité de formation (UF) constitue, sur un modèle très inspiré des unités de formation et de recherche (UFR) des universités, la structure de base du fonctionnement de l'IUFM. Elle se décline désormais en formations initiale et continue pour tenir compte des nouvelles responsabilités de l'IUFM. Il existe six unités de formation :

Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Toulouse

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

Certificat d'aptitude au professorat des écoles  
AIS

Premier degré  
Psychologues scolaires

Second degré

AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.  
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPES

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Basque
Portugais
Néerlandais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Electricité appliquée
Biologie-Géologie
Education musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation

**CAPEPS**  
(Education physique et sportive)

**CPE**  
(Conseillers Principaux d'Education)

CAPET

Génie mécanique construction
productique
maintenances des véhicules, ...
Génie Civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Économie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique construction
production
productique
maintenances des véhicules, ...
maintenances des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués (2ème année uniquement)
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

- Arts, lettres, langues et sciences humaines ;
- Sciences sociales et tertiaire ;
- Polyvalente (qui assure la formation des professeurs des écoles, et depuis peu, la filière CPE) ;
- Sciences ;
- Technologies industrielles ;
- Continue et transversale (qui prend en charge la formation transversale et la formation continue du second degré, et qui assure la formation continue du premier degré).

Chacune de ces unités est dirigée par un directeur adjoint, enseignant-chercheur ou inspecteur. Chaque responsable d'UF est par ailleurs chargé d'un certain nombre de dossiers transversaux et quatre d'entre eux sont les interlocuteurs privilégiés d'une université pour le suivi des partenariats avec l'IUFM : arts, langues, sciences humaines pour l'université du Mirail, sciences sociales et tertiaire pour l'université des Sciences sociales, sciences pour l'université Paul Sabatier, technologies industrielles pour l'Institut national polytechnique.

**L'équipe de direction.** Les réunions hebdomadaires associent outre le directeur, les six directeurs adjoints, le secrétaire général, le chef du personnel et de la scolarité, l'agent comptable, chef des services financiers, l'intendant des sites toulousains, le responsable de la division des affaires réglementaires et de la recherche, le responsable de la cellule de gestion de la formation continue et le responsable du secrétariat particulier du directeur.

**Les services.** L'IUFM dispose de services administratifs centraux qui effectuent l'essentiel des actes de gestion, ainsi que de services communs.

Les UF et les sites sont le cadre de quelques actes de gestion déconcentrés : suivi pédagogique des étudiants et des stagiaires dans les UF, gestion de proximité (accueil, patrimoine, restauration, hébergement, gestion des budgets délégués) dans les sites.

## 5 - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES

On enregistre une décroissance continue des candidatures depuis 1996-1997. En 1998-1999, leur nombre est à peine plus élevé qu'en 1994-1995. Si l'on met en rapport le volume des candidatures et les effectifs de première année, on s'aperçoit que la probabilité d'entrer à l'IUFM de Toulouse est demeurée inférieure à 30%, toutes filières confondues, depuis 1993-1994. Néanmoins, la tension est moins forte qu'à cette époque où les candidats à l'IUFM n'avaient guère plus d'une chance sur cinq d'être admis. Cette observation est cependant à moduler en fonction des filières de formation : on voit par exemple que la filière des professeurs d'école est encore plus sélective (10 candidats pour une place en 1998-1999), mais que les préparations aux CAPLP2 retiennent presque 40% des candidats.

Fortement en croissance entre 1993 et 1994, les effectifs de première année ont connu depuis lors une période de stagnation, puis de baisse à partir de 1997. Comme la courbe des candidatures, celle des inscrits de première année ne résulte pas d'une évolution homogène : la population accueillie dans les préparations aux CAPET a crû d'un tiers et les préparatoires des CAPLP2 ont vu doubler leurs effectifs, même si ceux-ci enregistrent une nette régression en 1998-1999.

En 1998-1999, l'IUFM de Toulouse accueillait au total 3 477 étudiants et stagiaires, dont 60% en première année et 40% en deuxième année, ce qui constitue une structure de répartition des effectifs entre étudiants et stagiaires sensiblement différente de la moyenne nationale (respectivement 70,3% et 29,7%). Le premier degré totalise, toutes années confondues, 734 étudiants et stagiaires, soit 19,8% de l'effectif total alors que la part nationale du premier degré est de 32,4%. On notera encore le poids important des formations technologiques : 28,1% des effectifs de première année à Toulouse, alors que celles-ci ne représentant que 8,8% des effectifs nationaux de première année.

## Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1998-1999 (1)

CAPE	1ère année	2ème année		TOTAL hors stag. situation
		en formation	en situation	
Professeurs des écoles	397	335		732
CAPSAIS	-	35		35
<b>TOTAL 1er DEGRÉ</b>	<b>397</b>	<b>370</b>		<b>767</b>
<b>CAPES</b>				
Philosophie	25	5	5	30
Lettres classiques	14	16	4	30
Lettres modernes	109	42	16	151
Histoire-Géographie	151	30	16	181
Sciences économiques et sociales	18	1	2	19
Allemand	16	15	4	31
Anglais	156	50	26	206
Espagnol	113	28	18	141
Occitan, langue d'Oc	13	7	1	20
Mathématiques	127	49	14	176
Physique et Chimie	88	30	7	118
Physique et Électricité appliquée	33	12	0	45
Sciences de la vie et de la terre	61	18	9	79
Éducation musicale et Chant choral	20	15	8	35
Arts plastiques	18	11	4	29
Documentation	59	12	8	71
<b>Sous-total CAPES</b>	<b>1 021</b>	<b>341</b>	<b>142</b>	<b>1 362</b>
<b>CAPEPS</b>	<b>154</b>	<b>43</b>	<b>15</b>	<b>197</b>
<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	<b>43</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>70</b>
<b>CAPET</b>				
Génie mécanique <i>option construction</i>	34	24	0	58
<i>option productique</i>	30	17	0	47
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	23	8	4	31
<i>option électrotechnique et énergie</i>	15	12	8	27
<i>option informatique et télématique</i>	10	13	0	23
Génie industriel <i>option bois</i>	0	1	0	1
Arts appliqués	24	6	0	30
Technologie <i>toutes options</i>	55	40	0	95
Biotechnologie <i>option biochimie, génie biologique</i>	22	4	2	26
<i>option santé, environnement</i>	12	7	19	19
Sciences et techniques médico-sociales	0	1		1
Économie-Gestion <i>option économie et gestion administrative</i>	19	7	1	26
<i>option économie et gestion comptable-financière</i>	21	3	0	24
<i>option économie et gestion commerciale</i>	13	6	1	19
Informatique et gestion	20	7	1	27
Hôtellerie-Tourisme <i>option techniques de production</i>	12	10	0	22
<i>option techniques de service et d'accueil</i>	12	8	0	20
<b>Sous-total CAPET</b>	<b>322</b>	<b>174</b>	<b>36</b>	<b>496</b>

(1) y compris les effectifs du CAPSAIS et des CAFEP.

## Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1998-1999 (suite)

	1ère année	2ème année		TOTAL hors stag. situation
		en formation	en situation	
<b>CAPLP2</b>				
Mathématiques - Sciences physiques	42	17	0	59
Lettres / Histoire	62	25	0	87
Anglais / Lettres	12	11	0	23
Espagnol / Lettres	6	10	0	16
Génie mécanique				
<i>option construction</i>	17	18	0	35
<i>option productique</i>	12	11	3	23
<i>option maintenance des véhicules...</i>	5	10	0	15
Génie chimique	0	1	0	1
Génie électrique				
<i>option électronique</i>	19	15	0	34
<i>option électrotechnique et énergie</i>	17	10	10	27
Arts appliqués		23	0	23
Biotechnologie				
<i>option biochimie, génie biologique</i>	11	1	7	12
<i>option santé, environnement</i>	11	19	7	30
Communication administrative	30	5	0	35
Comptabilité et bureautique	30	14	0	44
Vente	20	21	0	41
Hôtellerie-Tourisme				
<i>option organisation et production culinaire</i>	4	3	0	7
<i>option services et commercialisation</i>	10	9	0	19
<b>Sous-total CAPLP2</b>	<b>308</b>	<b>223</b>	<b>27</b>	<b>531</b>
<b>AGRÉGATION</b>				
Philosophie	-	1	-	1
Lettres classiques	-	4	-	4
Lettres modernes	-	4	-	4
Histoire	-	3	-	3
Allemand	-	2	-	2
Anglais	-	2	-	2
Espagnol	-	3	-	3
Mécanique et Génie mécanique	-	13	-	13
Génie électrique	-	11	-	11
Mathématiques	-	19	-	19
Sciences physiques et physique appliquée	-	11	-	11
Sciences naturelles	-	4	-	4
Biochimie, Génie biologique	-	2	-	2
Techniques économiques de gestion	-	8	-	8
Éducation musicale	-	1	-	1
Arts plastiques	-	1	-	1
<b>Sous-total AGRÉGATION</b>	<b>-</b>	<b>89</b>	<b>-</b>	<b>89</b>
<b>TOTAL 2nd DEGRÉ</b>	<b>1 848</b>	<b>897</b>	<b>231</b>	<b>2 745</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 245</b>	<b>1 267</b>	<b>231</b>	<b>3 512</b>

Par ailleurs, il conviendrait d'ajouter à ces effectifs 35 stagiaires CAPSAIS, 83 étudiants en année préparatoire et 23 étudiants préparant le CAPES d'Italien dans le cadre de la convention avec l'IUFM de Bordeaux.

## 6 - LES PERSONNELS

**Les personnels enseignants.** Si l'on considère le total des emplois d'enseignants en poste à l'IUFM, l'établissement a gagné 17 emplois entre 1994 et 1998. Le gain de trois emplois de professeur, huit emplois de maître de conférences, dix emplois de professeur agrégé du second degré compense très largement la perte de trois emplois de certifié, et d'un emploi d'inspecteur. Les effectifs du premier degré qui se montent à 17 enseignants depuis 1994, demeurent, quant à eux, stables.

Le nombre des formateurs associés (hors maîtres formateurs), leur volume horaire global, sont en diminution continue depuis 1994 : en 1997-1998, on compte 164 formateurs dispensant 17 381 heures alors que l'on en totalisait, en 1994, 206 pour un volume global de 20 873 heures. En revanche, le volume horaire dispensé par les maîtres formateurs est relativement stable.

**Les personnels administratifs et de service.** Comme dans d'autres IUFM, on remarque la part très élevée des emplois de catégorie C. On peut cependant noter que la dotation en emplois de cadre A, loin d'être insignifiante, s'est enrichie, depuis la création de l'IUFM, d'emplois d'ingénieur et de conservateur.

## 7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

**Le calendrier.** L'évaluation de l'IUFM de Toulouse a été lancée en novembre 1998. Après envoi d'un guide d'évaluation interne et à l'occasion d'une réunion qui associait les IUFM concernés par la quatrième vague d'évaluation (Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Toulouse), le CNE a présenté sa démarche méthodologique remaniée en concertation avec la Conférence des directeurs d'IUFM. Cette présentation a été suivie d'une visite à Toulouse des représentants du CNE le 14 décembre 1998 pour préciser les modalités de travail et les objectifs de l'évaluation. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE le 15 avril 1999. Les missions d'expertise ont été conduites du 19 au 21 mai suivants. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'experts, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 18 novembre, puis envoyé au directeur de l'établissement pour recueillir ses remarques. Le rapport définitif a été soumis au Comité le 10 février 2000.

**Le rapport d'évaluation interne.** Celui-ci se présente comme un document bien structuré, respectant de façon scrupuleuse le cahier des charges fixé par le guide d'évaluation interne, et offrant l'image d'un établissement qui dispose d'une bonne connaissance de son fonctionnement. Aussi regrette-t-on l'aspect parfois superficiel de certaines analyses, le caractère un peu "lisse" d'un discours trop discret sur les faiblesses de l'IUFM. Il est également dommage que les sites n'aient pas fait l'objet d'une présentation mettant mieux en lumière leur spécificité et leurs relations avec leur environnement.

**La méthodologie.** Le CNE a révisé ses instruments méthodologiques et, en premier lieu, le guide d'évaluation interne pour tenir compte des éléments suivants :

- l'évidence constatée de l'importance des implantations départementales dans l'organisation interne des IUFM et de la diversité de leurs configurations ; pour apprécier notamment la cohérence de l'institution, il paraissait nécessaire d'étudier plus systématiquement le fonctionnement des implantations départementales qui constituent une originalité forte et historique des IUFM, quelles que soient les modalités d'organisation adoptées ;
- la nécessité de mieux prendre en compte les partenariats institutionnels de l'IUFM, et notamment les universités : les relations avec les universités, consubstantielles aux IUFM, ne peuvent se réduire à une approche institutionnelle et la nouvelle approche tient mieux compte de cette dimension présente de façon multiforme dans le fonctionnement d'un IUFM ; c'est également vrai des partenariats avec les services rectoraux, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement, qui ont une incidence très directe sur la qualité de la formation délivrée en deuxième année ;



## Les personnels

### Le corps enseignant

#### Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999
Enseignants-chercheurs	Professeurs	8	8	8	10	11
	Maîtres de conférences	16	16	16	20	24
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	134	134	136	135	141
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	17	17	17	17	17
Corps d'inspection	IPR /IA	10	10	10	10	9
<b>Total des emplois</b>		<b>185</b>	<b>185</b>	<b>187</b>	<b>192</b>	<b>202</b>

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ;  
INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional ; IA : inspecteur académique.

#### Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998-1999	
						Emplois	Heures ETD
Directeurs d'études	Professeurs	3	3	2	2	0	0
	Maîtres de conférences	9	9	9	7	1	192
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	99	88	91	82	99	13 454
	PLP	5	8	11	18	14	1 735
Enseignants du premier degré	IMF	158	157	159	159	146	17 228
	Instituteurs et PE	1	1	1	0	2	379
Corps d'inspection		1	1	1	1	1	249
Autres		88	76	74	54	60	5 127
<b>Total des emplois</b>		<b>364</b>	<b>343</b>	<b>348</b>	<b>323</b>	<b>323</b>	<b>38 364</b>

PLP : professeur de lycée professionnel

#### Les intervenants extérieurs

On entend par intervenant extérieur toute personne (autre que formateur associé) dont le volume d'heures d'intervention est supérieur à 5 heures par an

	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998-1999 (1er trimestre)	
					Emplois	Heures ETD
Enseignants-chercheurs	3	3	2	3	3	26
Enseignants du second degré	89	113	129	128	41	1 073
Enseignants du premier degré	9	7	7	4	4	195
Autres	14	25	18	20	5	143
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>155</b>	<b>53</b>	<b>1 437</b>

## Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/98

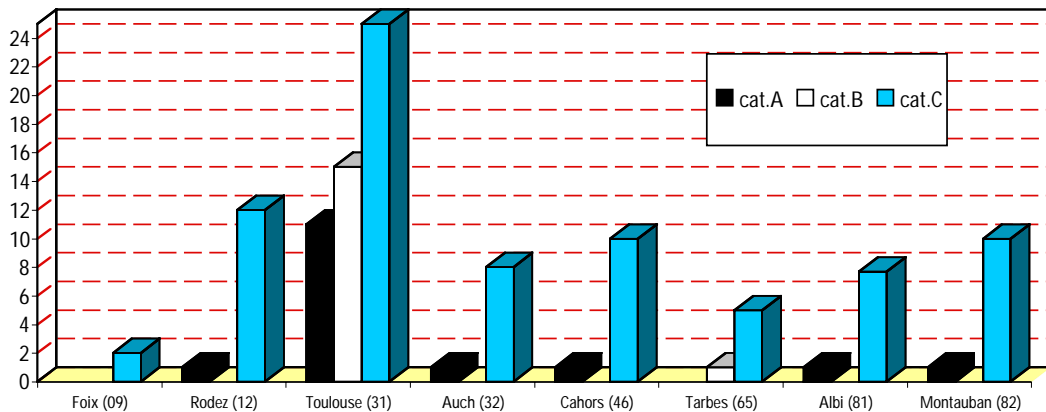
Répartition par support budgétaire

Employeurs	Types d'emploi	Catégories d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	16	16	142	174
	Gagés				-
Établissement	Permanents				
	Vacataires, saisonniers			5	5
	CES			13	13
	Apprentis, contrats de qualif.				
Collectivités territoriales	Mis à disposition				
<b>Total</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>160</b>	<b>192</b>

Répartition par fonction des emplois statutaires

	Catégories d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	1	1,1	10,7	12,8
Assistance à l'enseignement		0,1	11,5	11,6
Documentation	1	2	7	10
Vie institutionnelle et Administration générale	3,7	3	8	14,7
Service intérieur	0,1	0,3	6	6,4
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)				
Restauration et Hébergement	1,5	0,8	28	30,3
Gestion financière et comptable	4	3,6	18	25,6
Gestion du personnel	1	3,5	10	14,5
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	0,5	0,6	36,8	37,9
Informatique	2	1	2	5
Reprographie			3	3
Administration de la recherche	1,2		1	2,2
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>141</b>	<b>174</b>

Répartition par catégorie et par site



- l'intérêt d'envisager les formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement, et non isolément, de façon fragmentaire, excepté à titre d'illustration.

Cette approche beaucoup plus institutionnelle de l'évaluation, recentrée autour des trois notions contenues dans la dénomination des IUFM (institut, universitaire, formation des maîtres), nécessitait aussi un autre découpage du champ des expertises : pour évaluer la formation des PLC, la segmentation disciplinaire a été abandonnée au profit d'une répartition articulée autour des temps de formation (préparation au concours, deuxième année). Le collège d'experts, plus restreint en nombre, a mobilisé six personnalités autour des grands thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la première année de formation des professeurs des lycées et collèges ;
- la deuxième année de formation des professeurs des lycées et collèges ;
- les formations technologiques (compte tenu de l'importance exceptionnelle de l'ensemble technologique à Toulouse, il a paru essentiel que ces formations fassent l'objet d'une expertise particulière).

Le CNE tient à souligner la disponibilité manifestée par l'équipe de direction de l'IUFM de Toulouse à chacun des moments de cette évaluation.

Le Comité remercie l'IUFM pour la qualité de son accueil, l'excellence des conditions des missions d'expertise et le climat cordial et constructif dans lequel s'est déroulé ce travail commun.



CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

GOUVERNEMENT  
ET  
GESTION



## I - LES STRUCTURES ET L'ORGANISATION INTERNE

La structuration de l'IUFM de Toulouse s'est opérée en fonction de trois objectifs :

- conférer une identité et une unité à un établissement géographiquement éclaté sur 10 sites et préparant à 55 concours ;
- affirmer le caractère universitaire de l'institut ;
- contribuer à l'aménagement du territoire de la Région Midi-Pyrénées.

### 1 - LA RÉPARTITION TERRITORIALE

Le choix d'implanter toutes les formations de première année à Toulouse, qui permet un rapprochement avec les universités, y compris pour la formation des professeurs des écoles, a été conçu comme le moyen d'asseoir la dimension universitaire du nouvel institut et de faire émerger une identité commune.

La délocalisation d'une grande partie des formations de deuxième année sur les sites départementaux est une contribution importante à la constitution de pôles d'enseignement supérieur dans chacun des départements de la région. Aujourd'hui, plus de 70% des professeurs stagiaires sont affectés, pour leur formation, dans une implantation de l'IUFM hors de Toulouse : chacun de ces sites accueille un groupe de PE2 et un ou plusieurs groupes de professeurs stagiaires du second degré. Leur répartition entre les différents sites a été faite dans un souci de cohérence avec la carte des délocalisations universitaires : par exemple, la présence à Tarbes d'une école d'ingénieurs (ENIT) et d'un département d'IUT Génie mécanique a conduit l'IUFM à y implanter les formations technologiques. Ainsi les anciennes structures, à savoir les Écoles normales, ont vu leur vocation se transformer en profondeur. Mais, ce double mouvement - regroupement des premières années à Toulouse, implantation de la plupart des deuxièmes années sur les sites départementaux - pose le problème de la continuité entre les deux années.

Ceci explique, pour une large part, qu'à l'organisation administrative, caractérisée par une centralisation au siège des actes de gestion et le maintien dans les sites d'une organisation de proximité, répond une organisation pédagogique fortement centralisée. Il est singulier que le terme de "déconcentration", utilisé dans les documents produits par l'IUFM, concerne moins les sites que les six unités de formation. Il est tout aussi significatif que les implantations soient désignées comme des "sites" et non des "centres", même si cette dernière dénomination apparaît parfois dans des documents à destination des partenaires financeurs ; on ne voit pas de réelle déconcentration au niveau des sites mais des délégations de crédits pour des actes de gestion liés à l'accueil, au patrimoine et à l'hébergement ou des sous-délégations de crédits par l'intermédiaire des unités de formation, pour le fonctionnement des groupes qui en relèvent.

Dans les sept sites hors de Toulouse, on trouve un chargé de mission et un gestionnaire, responsable administratif et financier. Les fonctions du chargé de mission ne sont pas clairement définies et son rôle réel peut varier d'un département à l'autre, en fonction de sa personnalité, de son ancrage local, des rapports personnels qu'il entretient avec la direction, voire le directeur. Le chargé de mission se présente d'abord comme le représentant de l'IUFM auprès des partenaires de l'établissement : le Conseil général, l'inspecteur d'académie, le CDDP, parfois les structures universitaires délocalisées. C'est un rôle essentiel qui permet à l'IUFM de se positionner par rapport aux politiques départementales : l'établissement apparaît parfois comme un acteur central, notamment dans des contextes où les conseils généraux veulent à la fois développer des pôles et regrouper des moyens. Les chargés de mission constituent aussi des interlocuteurs privilégiés de la direction de l'Unité de formation polyvalente qui semble s'appuyer très largement sur eux pour la mise en œuvre de la formation des professeurs des écoles. Ceux-ci sont nettement moins responsabilisés pour la formation des professeurs stagiaires du second degré et dans les relations avec les établissements qui accueillent les stagiaires, ces aspects relevant en fait directement du directeur adjoint responsable du site : en effet, chacun des sites est sous la tutelle d'un directeur adjoint. Enfin, les chargés de mission n'ont pas autorité sur les gestionnaires, lesquels sont rattachés directement au secrétaire général de l'IUFM.

D'une manière générale, cette situation est assez bien vécue : les sites et leurs chargés de mission ne semblent pas aspirer à plus d'autonomie ou de responsabilité, ils sont surtout soucieux de mieux s'ancrer dans le développement des départements. Plus que de leurs sites, les chargés de mission apparaissent souvent comme les porte-parole des départements et des projets qui s'y développent en matière d'enseignement supérieur et d'accompagnement des enseignements scolaires. De ce point de vue, et malgré les apparences, il n'y a pas contradiction entre la volonté manifestée par l'IUFM de participer au développement local et le système centralisé qu'il a mis en place.

## 2 - LES SITES

L'IUFM est implanté sur dix sites dont trois à Toulouse.

### Les sites toulousains

**Le site de l'avenue de l'URSS.** Ancienne École normale de garçons de Haute-Garonne, cette implantation, d'une superficie de 11 478 m<sup>2</sup>, abrite actuellement le siège de l'IUFM, un gymnase et un restaurant de 300 places. Le site, qui accueille 287 étudiants et stagiaires, dispose de 67,3 emplois d'IATOS.

**Le site de l'avenue de Muret.** Cette ancienne École normale de jeunes filles accueille 1 329 étudiants et stagiaires dont 1 154 en première année (397 PE1 et 757 PLC1). Le site, d'une superficie de 1 0737 m<sup>2</sup>, dispose d'une capacité d'hébergement d'une trentaine de chambres et d'un restaurant de 250 places. Il bénéficie de 27 emplois d'IATOS.

**Le site de Toulouse-Rangueil.** Le site de Toulouse-Rangueil, qui occupe une partie des locaux de l'ex-ENNA, compte 1 053 étudiants et stagiaires dont 859 en première année, essentiellement dans les formations technologiques. Doté d'une surface de 11 817 m<sup>2</sup>, le site abrite un restaurant de 1 000 places et mobilise 37 emplois d'IATOS.

### Les implantations départementales

**Le Centre départemental de l'Ariège.** Sis à Foix, ce centre, situé à 80 km et à une heure de trajet de Toulouse, accueille 73 professeurs stagiaires (PE, CAPLP2 Lettres/Histoire, Anglais/Lettres, Espagnol/Lettres). D'une superficie bâtie de 3 318 m<sup>2</sup>, le site dispose d'une capacité d'hébergement de 48 lits et d'un restaurant de 200 places. Le centre est géré par le Conseil général, par le biais d'une association de gestion qui prend en charge l'ensemble des formations universitaires présentes sur le site de Foix. En effet, il existe des formations délocalisées de l'université Toulouse II : un IUP Hôtellerie, Tourisme, Loisirs et un DESS Aménagement et développement transfrontalier de la montagne. On soulignera l'intégration harmonieuse des différentes composantes universitaires.

**Le Centre départemental de l'Aveyron.** Situé à 152 km de Toulouse et à 1 h 45 de trajet, le site de Rodez est l'implantation la plus éloignée du siège. Doté d'un gymnase et d'un restaurant de 144 places, ce centre, d'une superficie de 4 213 m<sup>2</sup>, fonctionne avec 13 emplois d'IATOS et accueille 182 professeurs stagiaires (PE, CAPES Anglais, Allemand et Espagnol). Rodez compte par ailleurs un certain nombre de formations universitaires délocalisées : un DEUG AES rattaché à Toulouse I, un DEUG Lettres modernes et un DEUG LEA relevant de Toulouse II, un DEUG STAPS dépendant de Toulouse III. La ville accueille également un IUT avec trois départements (Informatique, GEA, OGP). L'ensemble de ces formations représentait environ 650 étudiants en 1998.

**Le Centre départemental du Gers.** Le site d'Auch est situé à 76 km de Toulouse, soit 1 h 15 de trajet. Il est équipé d'un gymnase et d'une cafétéria de 100 places. Il accueille 163 professeurs stagiaires (PE, CAPES de Biologie-Géologie, CAPET de Biotechnologie et d'Économie-Gestion, CAPLP2 de Biotechnologie, de Communication administrative, et de Comptabilité-Bureautique). Le site, d'une superficie de 2 200 m<sup>2</sup>, dispose de 9 emplois d'IATOS. Il existe par ailleurs deux départements d'IUT rattachés à l'université Toulouse III (Génie biologique et GEA). Ces formations accueilleraient 242 étudiants en 1998.



**Le Centre départemental du Lot.** Le site de Cahors, situé à 111 km et à 1 h 15 de trajet de Toulouse, est équipé d'un restaurant de 100 places, et d'une trentaine de lits ; il représente 4 262 m<sup>2</sup> de surfaces bâties. Il accueille 75 professeurs stagiaires (PE, CAPES Histoire-Géographie) et dispose de 11 emplois d'IATOS. Cahors accueille un DESS Patrimoine de l'université Toulouse-Le Mirail.

**Le Centre départemental des Hautes-Pyrénées.** Contrairement aux autres implantations départementales, toutes installées dans les locaux des anciennes Écoles normales, le centre de Tarbes est hébergé dans une nouvelle construction financée par le Conseil général. Situé à 139 km de Toulouse, soit une heure et demie de trajet, il représente 2 948 m<sup>2</sup> bâtis et dispose de 6 emplois d'IATOS. Ce site, qui accueille 269 professeurs stagiaires, dont 45 PE2, est consacré aux filières technologiques : CAPET de Génie mécanique, Génie électrique et de Technologie, CAPLP2 de Génie mécanique et Génie électrique.

Cette spécialisation est liée à la forte dimension technologique de Tarbes qui héberge, par ailleurs, une école nationale d'ingénieurs, un IUT avec quatre départements (GEII, GMP, GEA, TC), et un DEUG de Technologie industrielle. Ces formations comptent un effectif global d'environ 1700 étudiants.

Malgré une spécialisation dans des disciplines technologiques identiques, la mutualisation des moyens entre les trois types de formations présentes sur le site demeure insuffisante bien que l'IUFM partage avec l'IUT et l'ENIT une borne REMIP et des amphithéâtres.

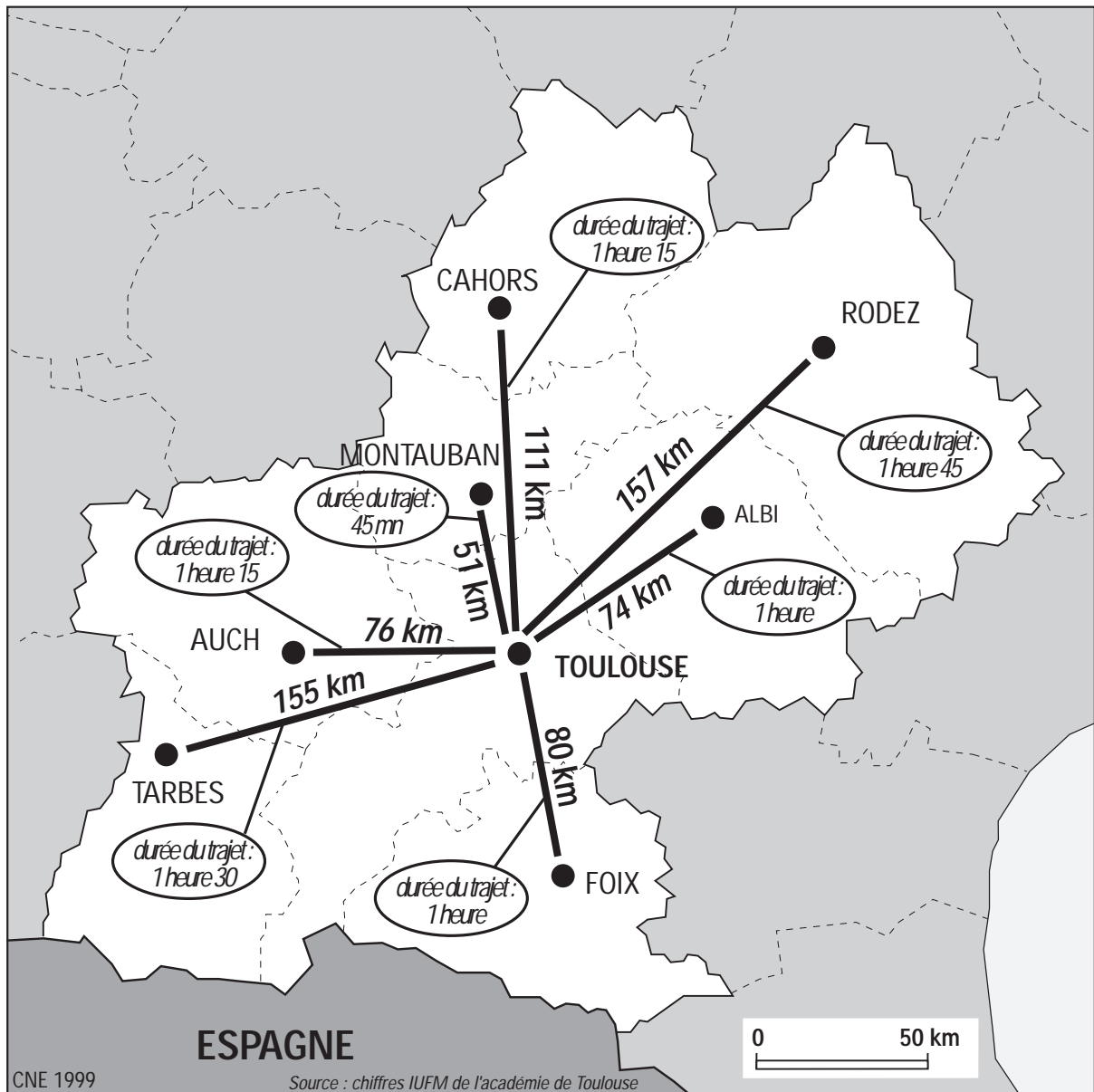
**Le Centre départemental du Tarn.** Le site d'Albi compte 172 professeurs stagiaires (PE, CAPES de Mathématiques, CPE). C'est le centre de formation des professeurs d'école stagiaires le plus important après Toulouse. Il est situé à 74 km de Toulouse, soit une heure de trajet ; il dispose d'un petit gymnase, d'un restaurant de 112 places et d'une petite capacité d'hébergement de 12 lits. D'une superficie bâtie de 4 503 m<sup>2</sup>, ce centre dispose de 8,7 emplois d'IATOS. Le centre d'Albi abrite le LAVEA (Laboratoire d'audiovisuel et applications), créé à l'initiative du Conseil général et rattaché au CERFI (cf. chapitre sur la recherche). L'IUFM cohabite avec le CIO et des services du Conseil général. Un réaménagement est prévu à terme pour accueillir le CDDP mais le projet, qui serait entièrement financé par le Conseil général, est encore mal défini.

On notera qu'Albi a un important capital de formations universitaires : outre l'École des Mines d'Albi-Carmaux, les trois universités toulousaines sont présentes à Albi, offrant une palette de premiers cycles relativement diversifiée qui représentaient en 1998 un effectif total de 1 780 étudiants : Droit, Lettres modernes, Lettres et Langues, Psychologie, Sociologie, Géographie, Histoire, Sciences de la vie, Sciences de la matière et MIAS.

**Le Centre départemental du Tarn-et-Garonne.** Le site de Montauban accueille 138 professeurs stagiaires (PE, CAPES de Lettres classiques, de Lettres modernes, d'Éducation musicale et de chant choral) ; distante de 51 km, c'est la plus proche des implantations départementales de l'IUFM ; c'est aussi l'une des plus vastes puisqu'elle représente une surface bâtie de 5 807 m<sup>2</sup>. Le site est équipé d'un restaurant de 250 places et dispose d'une très petite capacité d'hébergement (6 lits). Le centre dispose de 11 emplois d'IATOS.

Montauban comporte également des implantations universitaires délocalisées (un DEUG de Droit, un DEUG AES, un DEUG LEA et un IUP Ingénierie documentaire), qui représentent un effectif d'environ 250 étudiants.

## Distances et temps de trajet des sites au siège social de l'IUFM



CNE 1999

Source : chiffres IUFM de l'académie de Toulouse

**ORGANIGRAMME  
UJFM de l'académie de Toulouse  
en 1998-1999**

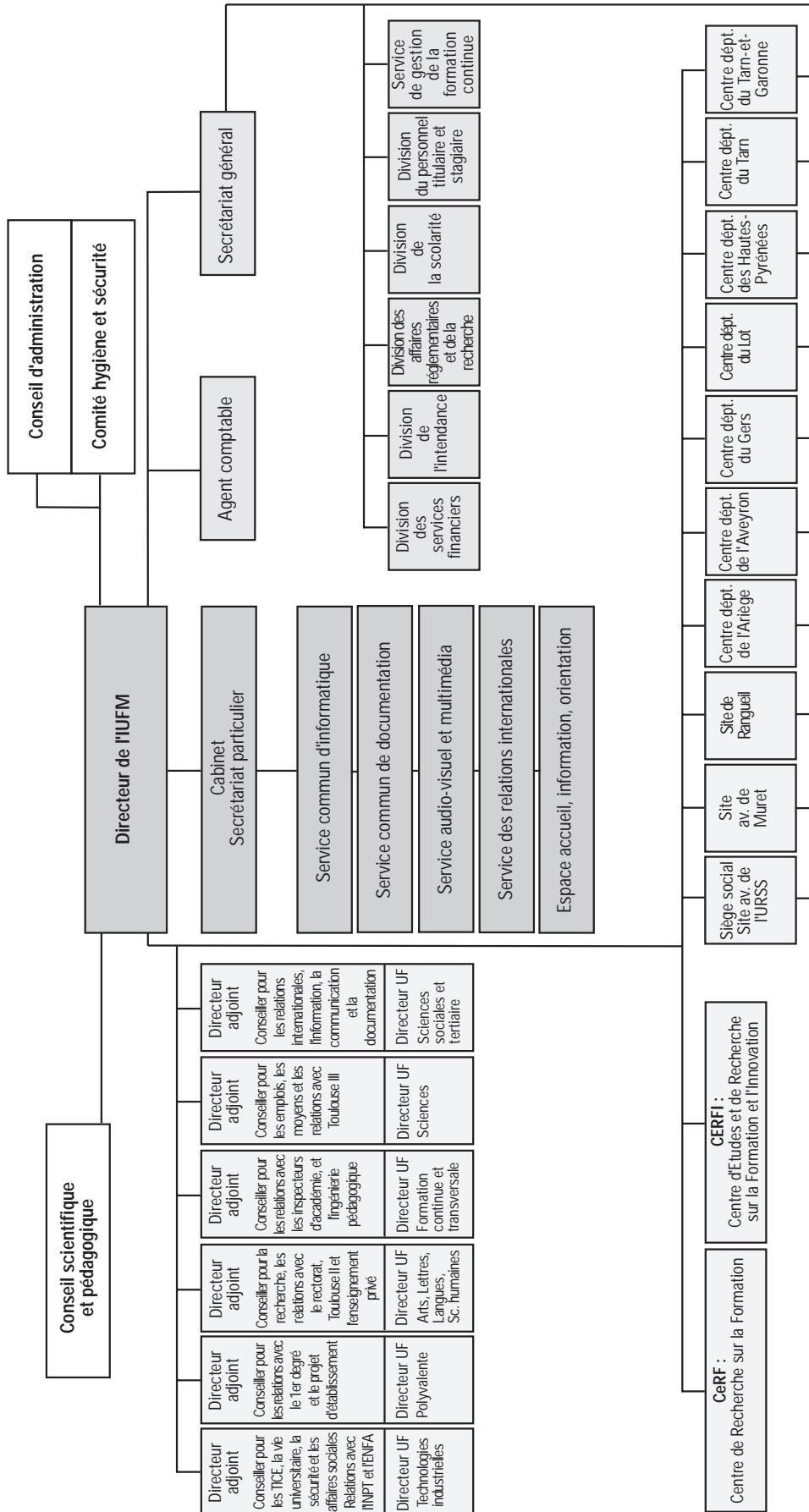


Tableau synthétique des principales données chiffrées des sites

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne			Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	TOTAL	
			URSS	Muret	Rangueil							
Superficies	3 318	6 857	11 478	11 817	10 737	3 010	7 444	5 488	6 040	5 611	71 800	
			m2 non bâtis	35 765	9 582	14 852	88 190	28 675	8 691	15 610	7 150	7 000
Distance en km depuis Toulouse	81	157	0	0	0	77	110	155	76	51		
Temps de déplacement	1 h10	2 h 30				1 h 30	1 h 30	1 h 30	1h	45 mn		
Etudiants dont Année préparatoire dont 1ère année			319	1 155	854						2 328	
			51		32						83	
			268	1 155	822							2 245
Professeurs stagiaires	73	129	48	127	173	118	57	250	147	110	1 232	
Emplois			34	57	62	8	7	15	11	7	214	
			Non enseignants	2	13	66	20	30	8	7	8	174
			CES vacataires									
Places de restauration	200	144	150	150	504	70	100		112	160		
Hébergement	48			33			30	4		6		

### 3 - L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE : LES UNITÉS DE FORMATION (UF)

Les unités de formation apparaissent comme l'élément essentiel de la structuration de l'IUFM. Placées sous l'autorité d'un directeur adjoint, ces composantes regroupent un certain nombre de filières, correspondant aux différents concours préparés, et constituent le lieu principal d'appartenance et d'identification à l'institution de chaque enseignant, tous statuts confondus, (chaque enseignant est affecté à une UF) et de chaque étudiant et professeur stagiaire.

En dehors de quelques redistributions entre l'UF Polyvalente et l'UF Formation continue et transversale, cette structuration est restée très stable depuis la création de l'IUFM. Très inspirées du modèle universitaire, les UF se distinguent des UFR par l'absence d'instance élue et par le mode de désignation de leur directeur. Les directeurs des UF regroupant des formations de professeurs du second degré sont assistés, pour chaque filière, d'un coordinateur. Pour la formation de PE, les chargés de mission des sites assurent le relais entre le directeur et les coordinateurs locaux.

Les UF disposent, avec un secrétariat administratif et pédagogique, d'une autonomie réelle de fonctionnement, elles ont la maîtrise des ressources humaines et pédagogiques qui leur sont affectées. En outre, c'est au niveau de l'UF que sont définis les services des enseignants.

### 4 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le choix d'une organisation centralisée ne s'exprime pas seulement à travers la structuration pédagogique, mais aussi à travers la répartition des tâches au sein de l'équipe de direction : aux directeurs adjoints ont été confiées à la fois la direction des UF, la tutelle d'un centre départemental et une ou plusieurs missions transversales. On remarquera aussi que les quatre services communs (informatique, documentation, audiovisuel et multimédia, relations internationales) sont placés sous la responsabilité directe du directeur ou de l'un de ses adjoints.

Les directeurs adjoints concentrent des pouvoirs considérables mais exercés dans le cadre d'une relation personnelle forte avec le directeur, et en conformité totale aux orientations et à la stratégie fixée par ce dernier.

### 5 - LA COMMUNICATION INTERNE

Le rapport d'évaluation interne évoque très rapidement la communication interne : pour le moment, celle-ci est ponctuelle (à l'occasion des séances d'accueil, en début d'année, de réunions d'UF ou de site), informelle (chacun des participants aux groupes de travail ou de coordination est censé être le vecteur de l'information), "descendante" (on diffuse les informations reçues et les décisions prises). Les acteurs internes de l'IUFM sont demandeurs d'une information plus systématique et plus accessible, et d'un accroissement des échanges et des remontées d'information.

La mise en réseau des 10 sites de l'IUFM, l'attribution d'adresses électroniques, l'élargissement du rôle du serveur Internet de l'IUFM devraient faciliter l'accès des usagers aux documents internes et la communication entre les différents acteurs de l'établissement. L'amélioration de la communication interne doit constituer une priorité de l'établissement.

**Conclusion sur les structures et l'organisation interne.** La structuration adoptée par l'IUFM de Toulouse apparaît en conformité avec les orientations affichées et cet établissement est incontestablement bien gouverné : la cohésion de l'équipe de direction, l'harmonie qui règne en son sein, en témoignent de façon probante.

Néanmoins, sans remettre en cause cette appréciation d'ensemble, il paraît utile de formuler les observations qui suivent.

La "déconcentration" au niveau des UF peut poser des problèmes de frontières de compétences entre les UF et les divisions et services relevant du secrétaire général. Ce risque est d'autant plus fort que semblent exister des différences de fonctionnement, voire de conception, entre les UF.

La superposition et le croisement des compétences dévolues aux directeurs adjoints peuvent conduire à des incohérences et des contradictions susceptibles d'altérer la perception du système par les équipes de formateurs, notamment dans les sites.

Le transfert des activités de la MAFPEN n'a pas occasionné de modifications d'ampleur dans les structures : chaque UF a désormais la responsabilité des actions de formation continue relatives à son domaine. Par ailleurs, le champ d'activité de l'UF "Formation continue et transversale" s'est étendu au second degré. Au moment de l'évaluation, on ne voyait pas clairement le partage des compétences entre cette UF et les autres. En outre, à un moment où la formation continue diversifie ses activités et ses modes opératoires et dépasse la notion de stage pour faire plus de place à celle d'intervention (conseil en établissement, accompagnement disciplinaire et interdisciplinaire d'équipes pédagogiques), la pertinence de cette organisation ne semble pas évidente.

## II - LES INSTANCES DE L'IUFM

Le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et pédagogique et le Comité d'hygiène et sécurité jouent un rôle véritablement efficace et utile dans le gouvernement de l'IUFM : c'est ce que se plaisent à souligner la plupart des partenaires de l'établissement. Bien articulées entre elles, ces instances enregistrent une participation relativement élevée aux élections (35%) et une certaine assiduité des représentants des collectivités locales, indices révélateurs de l'intérêt porté à l'IUFM et à ses institutions.

L'exhaustivité et la clarté des comptes rendus, comme les témoignages des principaux acteurs, donnent à la fois l'impression d'un fonctionnement très démocratique et celle d'un dispositif de légitimation en cascade des projets de la direction : en effet, beaucoup de décisions du CA sont conformes aux avis du CSP, qui reflètent fidèlement les positions des commissions du CSP, ces dernières correspondant aux projets de la direction. Mais il est très rare que les différentes étapes de ce processus ne soient pas marquées par des discussions animées et approfondies. Il en est de même pour les projets soumis directement au CA, en particulier le budget (cf. infra).

La seule véritable ombre en ce qui concerne le fonctionnement démocratique de ces instances est la difficulté que rencontrent les étudiants et les stagiaires élus pour se libérer de leurs activités, pour participer aux séances, et plus généralement peut-être, pour exercer leur mandat : ils se plaignent de l'individualisme de leurs condisciples et mettent en cause le fait que rien ne soit institutionnellement prévu pour les aider à remplir leurs fonctions d'élus.

### 1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 43 membres (chiffre qui tient compte du nombre de départements dans la Région), le CA se réunit au moins trois fois par an. Les réunions sont soigneusement préparées tant en ce qui concerne les dossiers adressés aux administrateurs que les consultations préalables des commissions du CA et du CSP. Du Conseil d'administration dépendent trois commissions :

- la Commission du règlement intérieur et du suivi des opérations électorales ;
- la Commission des personnels enseignants ;
- la Commission paritaire du personnel ATOS-ITARF et de bibliothèque.

### 2 - LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Cette instance est constituée de 40 membres. La moitié d'entre eux sont des élus, des formateurs et des usagers de l'établissement. La présidence en est actuellement assurée par un maître de conférences, issu du collège des formateurs. Depuis 1996, le président du CSP est assisté d'un bureau constitué de trois vice-présidents élus, représentant respectivement le collège des formateurs, celui des formateurs associés et celui des usagers.

Le Conseil se réunit cinq fois par an en séance plénière. Pour couvrir les différents aspects de son champ de compétences et associer à son fonctionnement le plus grand nombre d'acteurs et de partenaires de l'établissement, 13 commissions lui ont été rattachées. Leur fonctionnement est généralement apprécié, même si les élus, très

minoritaires dans ces commissions, jugent excessif le poids des représentants des UF, et si les enseignants qui ne sont membres d'aucune de ces commissions se sentent exclus des processus d'élaboration de la politique de l'IUFM. Il existe une véritable attente dans les sites, et au sein des équipes de formateurs, en ce qui concerne la diffusion des travaux des commissions, des comptes rendus des séances du CSP, plus généralement d'une communication interne plus efficace qui permette de mieux faire remonter les avis (cf. supra). En dépit de ces réserves, le rôle de médiation, de réflexion et de confrontation du CSP est jugé très positivement.

### 3 - LE COMITÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Mis en place en juin 1996, le CHS est la troisième instance de l'IUFM. Présidé par un membre du Conseil d'administration (le représentant de la Ville de Toulouse), il comprend, outre l'administration, 3 représentants des usagers, 3 des personnels enseignants et 3 des personnels IATOSS. Le rapport d'évaluation interne fait mention d'une formation spécifique de quatre jours proposée, conformément aux textes en vigueur, aux membres du CHS en 1997 et 1998. Grâce au plan d'urgence quadriennal en matière de sécurité, le CHS a pu faire prendre en compte ses principales priorités en matière d'hygiène et de sécurité.

## III - LES RELATIONS ET PARTENARIATS

### 1 - LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

**Les relations avec les universités.** L'IUFM est rattaché par convention aux trois universités toulousaines et à l'INPT : ces établissements, dont les vocations sont complémentaires, entretiennent entre eux des relations étroites qui se traduisent par l'existence d'une conférence des présidents d'université et par celle de nombreux services ou projets inter-universitaires. En outre, Toulouse s'est dotée d'un pôle universitaire européen qui associe de nombreux établissements universitaires et de recherche présents sur le site.

Par ailleurs, l'IUFM entretient des relations étroites avec l'INSA et l'ENFAT.

Les universités Toulouse-Le Mirail et Paul Sabatier avaient traditionnellement une activité importante de formation des maîtres, notamment dans le cadre des préparations au CAPES et à l'agrégation, faisant de l'académie de Toulouse l'une de celles qui forment le plus de jeunes enseignants du second degré. On comprendra dès lors que la création de l'IUFM ait pu susciter, dans les secteurs les plus concernés des deux universités, un certain nombre de frustrations, de réticences et de résistances.

Aujourd'hui, aux dires mêmes de leurs responsables, les universités ont "digéré" la création de l'IUFM qu'elles reconnaissent comme un partenaire incontournable et compétent ; celles-ci apprécient particulièrement le rôle joué par l'IUFM en matière d'aménagement du territoire, grâce à ses implantations dans chacun des départements. L'IUFM vient de signer une nouvelle convention, adoptée à l'unanimité des deux conseils d'administration, avec l'université Toulouse-Le Mirail et il semble raisonnable d'espérer à court terme la levée des obstacles à l'adoption d'une nouvelle convention avec l'université Paul Sabatier.

Cependant force est de constater que l'on n'est pas parvenu à cette situation sans peine, que les conflits du passé ont laissé des traces, que tous les malentendus ne sont pas dissipés et que subsistent des divergences de fond entre la direction de l'IUFM et le front uni de la CPU régionale quant au positionnement de l'IUFM dans le paysage universitaire toulousain : l'IUFM ne fait partie ni de la CPU, ce qui peut à la rigueur se concevoir, ni du Pôle européen, ce qui est moins compréhensible.

Comme dans les autres académies, les relations avec l'IUFM ont buté, dès le départ sur les problèmes du financement de la première année des PLC et sur celui de la régulation des flux à l'entrée de l'IUFM.

La direction de l'IUFM répercutait strictement, dans le calcul des reversements aux universités, les clés de répartition ministérielle des crédits entre les IUFM, critères qui prenaient notamment en compte le potentiel

formation des maîtres existant dans les universités au moment de la création des IUFM. Mais ces données étaient contestées par les universités. L'extension aux IUFM du système SAN REMO en 1998 a relancé les conflits en même temps qu'elle a servi de catalyseur à la renégociation des conventions. Les accords intervenus récemment devraient permettre d'apurer définitivement les comptes.

La régulation des flux d'entrée à l'IUFM s'est heurtée à l'hostilité d'un certain nombre de secteurs disciplinaires, en particulier des mathématiciens et des historiens (cf. chapitre sur l'admission des professeurs de lycées et collèges). À la fermeté de l'IUFM, soutenu par une majorité au CA, les responsables et les étudiants de ces secteurs ont répondu par des stratégies de contournement : un certain nombre de préparations à l'agrégation et de maîtrises se sont constituées en préparations "sauvages" au CAPES dans les universités, accueillant des étudiants non admis à entrer en première année ou à redoubler. Il en résulte qu'une proportion non négligeable de lauréats aux CAPES ne sont pas issus, ou directement issus, de la première année d'IUFM.

Si la fermeté manifestée par l'IUFM sur ces deux problèmes témoigne de la volonté de son équipe de direction d'exercer intégralement les responsabilités conférées par les textes aux IUFM, elle s'inscrit aussi dans une tendance générale de l'IUFM à s'affranchir autant que possible du concours des universités, au niveau des locaux, des équipements ou de l'encadrement pédagogique. La co-responsabilité ne s'exerce que dans les disciplines où préexistaient des préparations dans les universités : dans les autres secteurs (CAPET, PLP2, CPE), l'IUFM assure la maîtrise totale de la première année et le partenariat avec les universités s'y limite, pour l'essentiel, à l'organisation des prestations d'enseignants et des échanges de services. L'université Toulouse-Le Mirail regrette ainsi de ne pas avoir été associée à la mise en place de la préparation au concours de CPE. Il est tout à fait significatif que les universités aient insisté pour que figurent, dans les nouvelles conventions, des clauses de garantie : engagement de l'IUFM à ne pas solliciter directement des enseignants-chercheurs de l'université et à saisir systématiquement la présidence de ses demandes d'intervention pour la formation initiale et continue des maîtres (université Paul Sabatier) ; engagement de l'IUFM à localiser ses formations de première année à la fois dans ses propres locaux et dans ceux de l'université (université Toulouse-Le Mirail). Les universités ont également fait en sorte que le projet de halle technologique, conçu par l'IUFM, devienne commun à plusieurs universités, craignant là aussi que l'IUFM ne soit tenté de faire cavalier seul.

Les universités toulousaines sont très attachées non seulement à leur rôle institutionnel en matière de formation des maîtres, mais encore à leurs prérogatives en matière de recherche et de délivrance des diplômes ; elles demeurent hostiles à la politique de recherche développée par l'IUFM (cf. infra) et rappellent avec insistance que l'IUFM n'a pas vocation à devenir une université professionnelle de plein exercice. On relèvera le paradoxe de cet IUFM : alors que sa dimension universitaire lui confère une réelle crédibilité auprès des universités, sa volonté d'être reconnu comme pleinement universitaire est à l'origine de tensions avec ces mêmes universités.

Les universités toulousaines sont conscientes des difficultés auxquelles l'IUFM a été confronté pour affirmer son existence et il semble que les conditions seront prochainement réunies pour que les obstacles à l'intégration de l'IUFM dans le Pôle européen ou au réseau REMIP (RENATER) soient levés et pour que l'IUFM soit davantage associé à la concertation universitaire toulousaine. Néanmoins, la manière dont l'IUFM assurera le pilotage du projet inter-universitaire de halle technologique, dont il appliquera les nouvelles conventions, dont il impliquera les universités dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de formation continue des maîtres sera déterminante pour l'avenir de son partenariat avec les universités. Enfin, l'IUFM ne pourra faire l'économie d'une concertation avec les universités sur la recherche, avec l'objectif de définir une politique de site répondant tant aux besoins généraux de la recherche en éducation qu'à ceux de la formation des maîtres.

**Les relations avec les autorités académiques.** Il faut souligner le très grand souci manifesté par le recteur à l'égard de l'IUFM, que ce soit en tant que futur employeur, président du Conseil d'administration ou encore chancelier des universités : c'est incontestablement un atout pour un établissement précisément situé en position d'interface entre tous les ordres d'enseignement.



Les attentes du recteur en tant que futur employeur des enseignants formés à l'IUFM concernent principalement :

- la préparation des futurs enseignants aux difficultés d'exercice du métier ;
- la prise en compte par l'IUFM de certaines priorités ou spécificités de l'académie, notamment l'apprentissage des langues, y compris les langues régionales, dans le primaire, et les sections européennes dans les lycées.

Les efforts déployés par l'IUFM pour répondre à ces attentes sont appréciés, même si le système actuel de recrutement et de formation des enseignants ne permet que difficilement de préparer les maîtres à affronter toutes les difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer sur le terrain. Ceci est d'autant plus malaisé que l'académie de Toulouse ne retient que 10% des professeurs stagiaires à la sortie de l'IUFM. Néanmoins, l'IUFM a mis en place un dispositif spécifique d'accompagnement de la première année d'exercice, initiative facilitée par le transfert d'une grande partie des activités de l'ancienne MAPPEN à l'IUFM.

Les nouvelles dispositions relatives à la formation continue ont donné lieu à une convention entre le recteur et l'IUFM, convention dont l'élaboration a été l'occasion de discussions intéressantes, mais parfois difficiles (cf. chapitre sur la formation continue du second degré).

L'implication de l'IUFM dans l'aménagement du territoire à travers les sites départementaux s'intègre bien dans la politique académique ; elle est jugée favorablement par le recteur et les inspecteurs d'académie, même si des interrogations subsistent sur la spécialisation disciplinaire des sites qui conduit à regrouper sur un site départemental l'ensemble des professeurs stagiaires du second degré d'une même discipline, alors que les lieux de stage sont répartis sur l'ensemble du territoire académique. Cette organisation pose aux services académiques des problèmes pour l'implantation des supports de stage, et aux stagiaires des contraintes de déplacement que les services rectoraux s'efforcent de limiter.

La spécialisation des sites, comme la déconcentration, au niveau des UF, de la gestion et du suivi des professeurs stagiaires du second degré, n'ont pas favorisé la constitution de réseaux d'établissements d'accueil des stagiaires et d'un partenariat organisé entre l'IUFM et le réseau. Pour remédier à cette situation, le rectorat a mis en place une convention avec l'IUFM pour l'accueil des stagiaires, qui engage les chefs d'établissement.

Les relations avec les inspections académiques sont très satisfaisantes : les inspections académiques et les équipes d'inspecteurs participent aux concours de recrutement, sont associées à la mise en œuvre des formations et aux validations. Les inspecteurs portent un jugement très positif sur les sortants d'IUFM : ils en apprécient les compétences, la curiosité, le dynamisme. Ils considèrent que l'IUFM a apporté une réelle amélioration à la formation des maîtres du premier degré.

Les relations avec les IPR sont plus complexes et difficiles. S'il n'existe pas officiellement de conflit, les tiraillements n'en sont pas moins réels, même si l'on s'achemine vers un certain apaisement. Le fonctionnement de ces relations est marqué par les spécificités disciplinaires et les rapports personnels : on ne peut parler actuellement de politique commune. Il serait sans aucun doute souhaitable de déterminer les responsabilités de chacun, formateurs de l'IUFM et IPR.

Les dissensions semblent beaucoup plus graves avec les IEN des lycées professionnels, qui reprochent à l'IUFM de ne pas tenir compte de la spécificité de l'enseignement technique court et de les ignorer. Ils refusent notamment de collaborer aux actions de formation continue, considérant que le système mis en place par l'IUFM est trop compliqué et bureaucratique.

## 2 - LES RELATIONS EXTÉRIEURES

**Les partenariats avec les collectivités locales.** La présence de l'IUFM dans les huit départements de la Région est moins la conséquence de l'histoire que le fruit d'une volonté de l'établissement de contribuer à l'aména-

gement du territoire régional. À la création de l'IUFM, tous les conseils généraux, à l'exception de celui de Haute-Garonne, ont opté pour la convention avec l'État prévue par l'article 2 de la loi du 4 juillet 1990, et donc pour une poursuite de leurs obligations en tant que propriétaires. Dans les conventions, les sept départements concernés se sont également engagés à prendre en charge la viabilisation, voire de nouvelles constructions.

Selon les cas, les sites anciens ont été aménagés ou restructurés, ou encore remplacés par un site nouveau (comme à Tarbes), de manière à regrouper sur un même lieu les activités de l'IUFM, celles du CDDP et de certaines délocalisations universitaires. Dans l'Ariège, l'implication des collectivités est encore plus importante : à travers une association (Association pour le développement universitaire de l'Ariège), le Conseil général assure directement la gestion d'un site qui accueille des professeurs stagiaires de l'IUFM, des formations délocalisées de l'université Toulouse-Le Mirail et le CDDP.

L'IUFM apparaît souvent comme le pivot de ces regroupements à des collectivités locales dont l'assiduité des représentants au CA témoigne de leur intérêt pour l'IUFM. On soulignera l'importance de l'impact de la politique de délocalisation poursuivie par l'IUFM alors qu'il n'y a encore que 27% des effectifs de l'IUFM formés en dehors de Toulouse.

Si les relations avec les collectivités locales sont très positives, les collaborations avec le Conseil régional de Midi-Pyrénées sont moins évidentes : altérées par le problème du transfert du lycée d'application rattaché antérieurement à l'ENNA, ces relations ont souffert aussi des difficultés entre les universités et l'IUFM qui ont contribué à maintenir, jusqu'à une date récente, l'IUFM à l'écart des projets de la Région. Néanmoins, l'institut a été convié par le recteur, en même temps que les autres établissements d'enseignement supérieur, à toutes les séances de travail d'U3M.

**Le partenariat avec le réseau CRDP-CDDP.** Ce partenariat mérite une attention particulière en raison, d'une part, de la forte et ancienne implantation de ce réseau dans l'académie de Toulouse, et, d'autre part, du fait qu'il s'inscrit très largement dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire régional qui est une orientation forte de l'IUFM.

Dès la suppression des Écoles normales et l'affectation de leurs locaux à l'IUFM, les conseils généraux ont manifesté la volonté d'y regrouper le maximum d'activités d'enseignement supérieur et de documentation pédagogique, ce qui permettait de donner plus de visibilité à leur action et de rentabiliser leurs investissements : en effet, à ce jour six CDDP (Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez) ont entrepris de partager les mêmes locaux que l'IUFM, voire de mettre en commun leurs ressources documentaires. Il s'agit moins d'une simple cohabitation dans les mêmes locaux que d'une démarche commune inscrite dans la politique d'aménagement du territoire voulue par les collectivités locales. C'est ainsi que le réseau CRDP-CDDP a opté pour le dispositif d'accès à Internet déjà retenu par l'IUFM (OLEANE).

Pour autant, on ne peut passer sous silence les difficultés de l'entreprise : à coté de l'IUFM, héritier des Écoles normales et de leurs moyens mais également établissement universitaire, le CDDP craint parfois de perdre son identité. La mise en commun des moyens de documentation va poser des problèmes de répartition des dépenses, de différence de statut entre les personnels des deux institutions, de choix des systèmes de gestion documentaire. Il conviendra enfin de développer des partenariats plus institutionnels en matière de production.

**Les autres partenariats.** Ainsi qu'il en est fait mention dans le rapport d'évaluation interne, des accords ont été signés avec l'industrie et le secteur tertiaire, notamment pour l'expérimentation, la production et la diffusion de nouveaux outils pédagogiques informatiques multimédia.

Les relations internationales sont également une préoccupation de l'IUFM qui a signé des accords bilatéraux avec une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur, en majorité européens : la formation des enseignants, la recherche sur l'éducation et les missions d'audit constituent les axes principaux de la politique internationale de

l'IUFM. C'est ainsi que, depuis trois ans, des accords bilatéraux annuels portant sur des actions de formation initiale et continue d'enseignants ont été signés avec le ministère de l'Éducation du Chili pour un montant d'un million de francs chacun. Dans un souci d'efficacité accrue, l'établissement envisage de s'associer avec d'autres IUFM (en particulier ceux des académies de Créteil, Versailles et Poitiers) pour, par exemple, faciliter et développer les stages des professeurs stagiaires à l'étranger pour les filières relevant des enseignements techniques et professionnels.

Si les échanges concernent un effectif encore très limité (environ 10 PE2 et 20 PLC dans le cadre des échanges LINGUA et SOCRATES), on note une indéniable volonté de l'IUFM d'élargir ses activités internationales : le CA a adhéré aux projets du recteur de développer les classes européennes et l'enseignement des langues en primaire ; par ailleurs, l'IUFM et l'université Toulouse-Le Mirail ont signé un accord qui prévoit une association réciproque dans le cadre d'un réseau d'échanges SOCRATES.

## IV- LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

### 1 - LES ENSEIGNANTS DE L'IUFM

La politique de recrutement est définie avec le concours de la commission du personnel enseignant du CA, qui regroupe, sous la présidence du directeur, les représentants élus des enseignants du CA, les présidents des quatre commissions de spécialistes et les directeurs adjoints. Cette commission définit les critères, examine les propositions et prend en charge l'examen des candidatures aux emplois des premier et second degrés. La procédure de recrutement des enseignants du premier et du second degré repose entièrement sur cette commission.

Le recrutement des enseignants-chercheurs s'effectue au moyen des quatre commissions de spécialistes de l'établissement. Tous les enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM sont membres titulaires d'au moins une commission. On peut regretter que l'IUFM n'utilise pas les CSE des universités de rattachement, au moins dans les disciplines où l'IUFM n'est pas à même de constituer une commission : des précédents malheureux ont nui à l'instauration du climat de confiance indispensable à un tel rapprochement.

La politique de recrutement poursuit explicitement trois objectifs : renforcer le caractère universitaire de l'établissement, tant en ce qui concerne l'enseignement que la recherche ; diminuer le recours aux heures complémentaires ; renforcer le secteur STI et STE. Elle vise aussi de manière plus implicite à diminuer la dépendance de l'IUFM à l'égard des universités.

Les emplois vacants sont systématiquement publiés ; ils sont généralement pourvus, sauf en ce qui concerne les postes d'IPR-IA et d'IEN pour lesquels il existe des difficultés de recrutement.

De 1994 à 1998, le potentiel enseignant de l'IUFM, qui s'est enrichi de 17 emplois, a été marqué par une très forte rotation : les deux tiers de l'effectif ont été renouvelés ; ceci a certainement facilité l'émergence d'une identité nouvelle au sein de l'IUFM.

### 2 - LES FORMATEURS ASSOCIÉS

#### Le premier degré

**Les maîtres formateurs permanents.** Titulaires du CAFIPEMF, ils occupent un poste spécialisé et bénéficient d'une décharge hebdomadaire destinée à la formation initiale et continue. L'organisation départementale de l'examen de qualification relève de la responsabilité de chaque inspecteur d'académie, mais la contribution de l'IUFM à la mise en œuvre de cette épreuve professionnelle est très importante : soutien pour l'organisation matérielle des épreuves, participation des formateurs de l'IUFM au jury, à la commission d'agrément des sujets de mémoire professionnels déposés par les candidats, à l'information et à la formation des candidats.

## Le volume des activités des enseignants de l'IUFM

	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés*						Intervenants extérieurs				Total
	Profes- seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspec- teurs	Enseign- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres**	
<b>1997-1998</b>											
<b>Formation initiale</b>											
<b>Premier degré</b>											
1ère année	329	790	5489	167	4146	0	12	78	26	171	11 208
2ème année	72	499	8520	692	13458	243	0	4	96	138	23 722
AIS	0	110	183	1078		60	0	0	66	2	1 499
<b>Second degré</b>											
années préparatoires	0	58	762	0		0	224	184	0	0	1 228
1ère année	2376	5173	25213	135		0	2198	1366	0	219	36 680
2ème année	196	1398	14840	128		72	45	827	0	245	17 751
<b>Formation commune</b>	0	188	4589	1379	343	0	0	12	0	349	6 860
<b>Formation continue</b>	175	634	6891	878	815	0	0	0	3	60	9 456
<b>Missions particulières (1)</b>	927	295	2607	2158		636	12	0	0	1765	8 400
<b>Autres (2)</b>	134	566	6016	476		0	7	247	7	665	8 118
<b>Total (3)</b>	<b>4209</b>	<b>9711</b>	<b>75110</b>	<b>7091</b>	<b>18762</b>	<b>1011</b>	<b>2498</b>	<b>2718</b>	<b>198</b>	<b>3614</b>	<b>124 922</b>
<i>dont H.C (4)</i>	440	2 322	13 932	561		141				212	17 608

\* intervenant plus de 50 heures (sauf autres\*\*)

\*\* interventions &lt; à 5 heures ou contractuels, ingénieurs, moniteurs, chefs d'établissement

(1) : c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(2) : interventions pour l'extérieur : universités, INRP, conventions, établissements du 2nd degré, DESCO, relations internationales

(3) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(4) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

L'IUFM, aux termes de la convention le liant avec le recteur, doit veiller, en collaboration avec chaque inspecteur d'académie, d'une part, à l'adéquation entre le nombre de postes d'application et le nombre de stagiaires en formation, d'autre part, à la pertinence des implantations des postes d'application par rapport aux impératifs de la formation. C'est ainsi que l'IUFM connaît des difficultés de recrutement en Haute-Garonne : malgré un vivier important de titulaires du CAFIPEMF, 12 postes d'application sur 54 sont demeurés vacants en 1998 et 18 sont déclarés vacants pour le mouvement 1999. La constitution d'un réseau en fonction des besoins de la formation ne prend pas nécessairement en compte les lieux d'exercice des candidats potentiels. Mais la principale difficulté de recrutement est liée à un certain malaise des maîtres formateurs au sein de l'IUFM : la hausse du niveau de qualification des maîtres du premier degré, la disparition des Écoles normales, la diversification des lieux de stage ont contribué à banaliser les maîtres formateurs au sein des enseignants du premier degré et à créer chez eux le sentiment d'une perte d'identité.

**Les maîtres d'accueil temporaires.** Ils sont recrutés, en fonction de leurs compétences spécifiques, sur une liste actualisée annuellement par l'inspecteur d'académie. Les possibilités excèdent les besoins de l'IUFM.

### Le second degré

**Les professeurs associés.** L'IUFM choisit les professeurs associés selon la procédure définie par le CA, qui prévoit notamment de recueillir l'avis des corps d'inspection et qui vise à assurer à chacun, dans la mesure du possible, un certain volume d'intervention pendant trois ans, sous réserve d'une attribution constante de moyens. La liste des professeurs associés prévus pour une année universitaire est transmise avant la fin du mois de mai aux autorités académiques concernées, qui la valident et prononcent les mises à disposition.

### Conclusion générale sur le gouvernement

En huit années d'existence, l'IUFM de Toulouse est parvenu à intégrer les structures dont il a hérité dans un établissement au caractère universitaire et professionnel très marqué, doté d'une identité forte et reconnue par l'ensemble de ses partenaires académiques et régionaux.

Il lui reste aujourd'hui à poursuivre sa recherche d'un juste équilibre entre sa vocation d'établissement d'enseignement supérieur et celle d'une institution au service d'un employeur, et à clarifier sa position au sein de l'ensemble universitaire toulousain. Le recteur et les responsables universitaires semblent disposés à l'y aider. Ceci est d'autant plus important que l'IUFM a parfois la tentation, pour affirmer son existence, de fonctionner de façon autarcique.

La manière dont l'IUFM est gouverné n'est sans doute pas étrangère à cette réussite : le directeur et son équipe de direction d'une part, les instances de l'établissement d'autre part, assurent, pleinement leurs rôles respectifs dans le pilotage de l'établissement. Le CSP joue un rôle original de médiation entre la direction et les acteurs de l'institution, et de régulation du fonctionnement de l'institution.

Les principales interrogations concernent l'intégration, en cours, de la formation continue dans les structures existantes, l'harmonisation des pratiques entre les UF, la répartition des rôles entre les services administratifs généraux et les services de chaque UF, la nature variable des responsabilités confiées aux chargés de mission départementaux.

## V - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### 1 - LES SERVICES

L'organisation administrative décrite dans le rapport d'évaluation interne fait mention de sept grands services administratifs centraux : le service de la scolarité ; la division des personnels permanents et des intervenants extérieurs ; la division de l'agence comptable et des services financiers ; la division des affaires réglementaires et de la recherche ; la division de l'intendance, du patrimoine et des marchés publics ; l'Espace accueil, information, orientation ; la cellule de gestion de la formation continue du second degré.

Cette structuration n'est pas clairement établie par l'organigramme (cf. supra), qui ne comporte que six divisions administratives sous des dénominations ne recoupant pas nécessairement celles du rapport d'évaluation interne : c'est ainsi que la division des personnels permanents et des intervenants extérieurs devient division du personnel titulaire et stagiaire, que la cellule de gestion de la formation continue du second degré devient service de gestion de la formation continue. Par ailleurs, l'espace accueil, information, orientation n'apparaît plus comme un service administratif relevant du secrétariat général, mais comme une structure rattachée directement au directeur.

Outre qu'elles nuisent à la compréhension du fonctionnement administratif de l'IUFM, ces distorsions sont révélatrices. À Toulouse, comme dans un certain nombre d'IUFM, la question de l'organigramme demeure sensible, et malgré les apparences, la description des circuits de pouvoirs est esquivée.

Les unités administratives implantées au siège sont des divisions coordonnées par le secrétaire général ; leurs champs de compétence sont classiques. Chacune des divisions est encadrée par un fonctionnaire de catégorie A. On relèvera que les services scolarité et personnel, pourtant très lourds, sont dirigés par le même responsable. Par ailleurs, l'agent comptable est également chef des services financiers. Des réunions régulières (4 à 5 par an) sont organisées entre le secrétaire général et l'ensemble des cadres administratifs.

À côté de ces divisions, il existe cinq services, sur le modèle des services communs universitaires.

Exception faite du service de documentation et de l'Espace accueil, information, orientation, ces structures sont pilotées par des directeurs adjoints : il s'agit du service commun d'informatique placé sous l'autorité conjointe du directeur et d'un directeur adjoint, du service audiovisuel et multimédia, du service des relations internationales ; on notera que le même directeur adjoint a pris en charge les relations internationales et le service commun informatique.

Cette structuration administrative appelle plusieurs commentaires :

- l'existence d'une division des affaires réglementaires chargée des élections, du suivi des conseils et du contentieux a permis d'améliorer très fortement la participation aux scrutins. Il est évident aussi que la commission du règlement intérieur et du suivi des opérations électorales, créée auprès du Conseil d'administration, a permis de conforter l'action du service ;
- le fonctionnement de la division de l'intendance permet une vision d'ensemble de la gestion des dix sites qui évite tout dérapage sur les commandes et les marchés publics ;
- la création d'un service de formation continue, en lien étroit avec le rectorat, traduit le souci de l'établissement d'adapter ses structures à ses nouvelles missions ;
- les autorités académiques ont concédé à l'IUFM la totalité de la gestion des stagiaires : c'est ainsi que l'IUFM assure des tâches comme la paye, la préparation du mouvement, le reclassement indiciaire des stagiaires. Situation dérogatoire dans la mesure où ces tâches sont normalement assurées par le rectorat ou l'inspection académique : c'est là un indice de la confiance que les autorités académiques mettent dans les capacités gestionnaires de l'établissement ;
- l'IUFM a choisi un mode de gestion intégrée des personnels : l'ensemble des personnels titulaires et stagiaires est géré par le même service. Cette mesure très profitable permet d'offrir aux stagiaires les prestations d'un guichet unique pour régler leurs problèmes administratifs et financiers.

## 2 - LES SITES

Les sites sont pourvus d'une logistique de proximité sous la forme d'un secrétariat pédagogique qui aide les formateurs et qui guide les stagiaires, et d'une petite équipe chargée de la gestion des crédits et de l'encadrement des personnels chargés de l'entretien, de la restauration et de l'hébergement. Les gestionnaires de site relèvent de l'autorité du secrétaire général. Leurs relations avec le chargé de mission sont fonctionnelles. On voit bien tout le profit que l'on peut tirer de cette organisation en termes de rigueur gestionnaire, mais il reste à savoir comment ce dispositif peut fonctionner en cas de conflit entre gestionnaire et chargé de mission.

### 3 - CONCLUSION

L'organisation administrative dont s'est doté l'IUFM apparaît tout à fait en phase avec ses objectifs politiques. Le mode de pilotage très centralisé s'appuie sur des services centraux charpentés qui ont su faire preuve d'une efficacité reconnue : le choix de confier à l'IUFM la gestion des stagiaires paraît à cet égard très significatif.

Autre caractéristique très spécifique de l'IUFM de Toulouse : la prégnance du modèle universitaire conduit à constituer dans l'orbite du directeur l'équivalent des services communs universitaires. On relèvera que ces services sont placés sous la responsabilité des directeurs adjoints, par ailleurs déjà très sollicités par la structure comme nous l'avons vu précédemment. L'existence d'un service commun informatique, placé sous l'autorité conjointe du directeur et du directeur adjoint, regroupant informatique de gestion et informatique pédagogique, est exemplaire de cette concentration des fonctions et des pouvoirs sur l'équipe dirigeante. Il faut certainement que les impératifs particuliers de la gestion soient mieux pris en compte.

Il est très clair également que l'IUFM a souhaité limiter la consistance organisationnelle des sites, qui n'ont en charge qu'une gestion de proximité dans un réseau de tutelles complexe : on rappellera ici que chacun des directeurs adjoints assure la tutelle d'un site, que les UF interviennent, pour ce qui les concerne directement, dans le fonctionnement des antennes, que les chargés de mission ont des responsabilités de nature variable, que les gestionnaires ne leur sont pas rattachés. Il conviendrait sans doute que le fonctionnement des sites soit mieux formalisé.

## VI - LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

### 1 - L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Entre 1995 et 1998, les ressources sont passées de 37,4 MF à 40 MF, soit 6,5% d'augmentation. Dans le même temps, les effectifs accueillis ont enregistré une baisse de 7% (de 3 991 en 1995 à 3 705 en 1998). L'application du nouveau modèle de répartition SANREMO en 1997 n'a pas, pour le moment, pénalisé l'IUFM, dont la subvention d'État, d'un montant de 22,47 MF en 1995, s'élève à 24,70 MF en 1998, malgré la baisse des effectifs. Si cette évolution se poursuivait, la norme SANREMO, qui ne prend pas en compte la dispersion des sites, pourrait se révéler contraignante.

L'apport des collectivités territoriales peut être estimé d'une année à l'autre à 10% des recettes de l'établissement, mais il existe des pratiques variables selon les départements (versement d'une subvention globale ou d'une dotation de fonctionnement, ou encore prise en charge de la totalité par le truchement d'une association). Les ressources propres (restauration, produits financiers, vente d'activités annexes) sont évaluées entre 22 et 27% du total des recettes, la restauration représentant entre 4 MF et 3,5 MF.

Les dépenses affichent, quant à elles, une certaine stabilité (29,4 MF en 1995, 29,2 MF en 1997). Les résultats de 1995, 1996 et 1997 sont donc excédentaires en fonctionnement, signe de cohésion de l'équipe de direction et de maîtrise des coûts.

De cet aperçu général, quelques tendances se dégagent :

- une augmentation régulière, mais faible en volume (0,5 à 0,7 MF), des versements aux universités de rattachement, contrôlée par l'effectivité des services rendus ;
- une stabilité notable des dépenses d'infrastructure, viabilité, entretien autour de 4,3 MF (14,7% des dépenses de fonctionnement) et de restauration (2,4 MF) ;
- une diminution régulière des personnels sur budget propre (2 MF en 1995, 1,4 en 1997) ;
- une maîtrise du volume des heures complémentaires depuis 1998 (- 13% sur 2 ans).

En revanche, deux postes méritent une vigilance accrue : les frais de déplacement et d'indemnité de séjour des stagiaires (plus de 5 MF, soit 17,5% des dépenses de fonctionnement) et les frais de déplacement des formateurs de l'IUFM (1,2 à 1,4 MF).

## Éléments financiers

### Les ressources et recettes en KF

à partir du Compte financier		1995	1996	1997
<b>Ressources affectées</b>		<b>5 123</b>	<b>4 601</b>	<b>4 265</b>
	Restauration - Hébergement	4 079	3 875	3 764
	Formation continue	950	711	122
	Programmes européens	94	15	16
	Actions internationales			363
<b>Droits d'inscription</b>		<b>1 825</b>	<b>1 932</b>	<b>1 985</b>
<b>Frais de dossier</b>		<b>1 225</b>	<b>1 269</b>	<b>1 155</b>
<b>Subventions de l'Etat</b>		<b>24 639</b>	<b>26 933</b>	<b>26 153</b>
	MENRT	24 529	26 823	26 033
	36.11 Fonctionnement	22 472	23 650	24 739
	66.70 Equipement enseignement	2 057	3 173	225
	66.72 Maintenance			1 069
	Autres origines ch.3770 Cent. Nat. Ress. + CEFISEM	110	110	120
<b>Dotation des Conseils généraux</b>		<b>694</b>	<b>743</b>	<b>1 626</b>
<b>Subvention d'autres organismes publics (Ville Toulouse, CNASEA)</b>		<b>809</b>	<b>958</b>	<b>2 248</b>
<b>Divers</b>		<b>3 173</b>	<b>2 135</b>	<b>1 882</b>
	Produits financiers	850	526	344
	Travaux, études	313	188	
	Ventes activités annexes	1 303	1 211	1 190
	Produits exceptionnels	707	210	348
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>37 488</b>	<b>38 571</b>	<b>39 314</b>

### Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

		1995	1996	1997
<b>Hors rémunération de personnels</b>		<b>15 178</b>	<b>15 693</b>	<b>14 871</b>
	Infrastructures	4 333	5 374	4 299
	Entretien et réparations	2 363	3 362	2 273
	Locations diverses	452	472	549
	Honoraires	110	181	36
	Viabilité	1 408	1 359	1 441
	Autres charges isolées	6 799	6 006	5 848
	Achat matériel et fournitures	2 758	2 080	1 923
	Documentation générale	543	636	639
	Fournitures d'enseignement	1 534	1 237	1 249
	Frais postaux et télécommunications	1 416	1 605	1 397
	Déplacements, missions, réceptions	548	448	640
	Charges non isolées	1 648	1 845	2 105
	Restauration - Hébergement	2 354	2 332	2 422
	Formation continue	44	91	116
	Amortissements		45	81
<b>Rémunération de personnels</b>		<b>7 169</b>	<b>6 821</b>	<b>7 153</b>
	ATOS (Infrastructure dont CES)	2 033	1 822	1 456
	Heures complémentaires	5 097	4 967	5 658
	Divers	39	32	39
<b>Droits universitaires</b>		<b>490</b>	<b>659</b>	<b>708</b>
<b>Indemnités de stage et de déplacement</b>		<b>6 627</b>	<b>6 611</b>	<b>6 506</b>
	Formateurs	1 218	1 375	1 389
	Stagiaires	5 409	5 236	5 117
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>29 464</b>	<b>29 784</b>	<b>29 238</b>



Ces observations ne mettent pas, à ce jour, l'équilibre des ressources en cause. L'excédent, encore important, des recettes laisse à l'établissement une capacité significative pour financer l'investissement immobilier : celui-ci y a consacré 30 MF sur ses propres ressources depuis 1991. À ce jour, le volant de réserves disponibles, tel qu'il ressort du dernier compte financier connu (1997), est de 12,5 MF, soit près de 32% des ressources de l'IUFM au cours de l'année considérée, montant important.

## **2 - L'ÉLABORATION DU BUDGET**

La qualité de la gestion budgétaire apparaît sous deux traits : le respect, chaque année, des délais de présentation du budget primitif, des décisions modificatives et du compte financier, d'une part, et l'organisation participative du montage budgétaire, d'autre part.

La présentation du budget primitif est toujours consacrée à la répartition de la subvention de l'État ; les décisions modificatives s'appuient sur les fonds de réserve pour l'investissement, ou sur des ressources nouvelles pour des opérations de mise en sécurité ou d'équipement informatique.

La procédure budgétaire comporte une étape originale qui consiste en la consultation des représentants élus au Conseil d'administration avant la présentation du projet au recteur, président du Conseil, puis à l'assemblée plénière. Cette sorte de commission budgétaire informelle vise à éviter l'enlisement des débats en réunion officielle, ce qui n'a pas empêché en 1998 le rejet du projet par l'assemblée dans une première séance, puis son acceptation dans une deuxième réunion. Cette pratique a évité jusqu'à présent l'arrêt d'office du budget par l'administration centrale. Elle paraît donc judicieuse.

La rigueur de la gestion apparaît au moment des prélèvements sur fonds de réserve, qui ne sont jamais affectés au fonctionnement mais toujours à l'investissement, et une fois connu le bilan du compte financier de l'année précédente.

La réalisation du budget, par rapport à la prévision, est très bonne (plus de 96,5% en 1997). Enfin, le développement du logiciel GERICO et de certains modules spécifiques (conventions, régies, missions, stages), la mise en réseau de tous les sites et l'utilisation du logiciel en temps réel, permettent un contrôle de gestion approprié des unités de formation, des centres départementaux, de la restauration et des indemnités de stage.

## **3 - CONCLUSION SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE**

La qualité de la gestion financière et budgétaire est attestée tant par la capacité de l'établissement à financer, sur fonds propres ou en partenariat, des réalisations immobilières et d'équipement, que par la mise en place d'un contrôle de gestion à travers l'utilisation du logiciel GERICO. Néanmoins, il faudra prendre garde à l'importance croissante des frais de stage et de déplacement des formateurs.

# **VII - LA GESTION DES PERSONNELS**

## **1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Le taux d'encadrement de l'IUFM a sensiblement augmenté entre 1994 et 1998, cette hausse provenant cumulativement des créations d'emplois et de la baisse sensible des effectifs. Malgré la grande diversité des formations technologiques ouvertes dans cet IUFM et la dispersion des sites, le taux d'encadrement est tout à fait satisfaisant.

Les créations enregistrées concernent essentiellement les emplois universitaires, qui progressent de 50% en cinq ans (de 24 à 35) ; l'évolution des emplois de second degré est, quant à elle, modeste : de 134 à 141, soit 5%. Le rééquilibrage des emplois au profit des enseignants-chercheurs est significatif : leur proportion atteint, en 1998,

17% du total du potentiel permanent, place confortée par l'existence de 9 directeurs d'études (DEU) qui apportent 1 650 HTD à l'IUFM. Les disciplines universitaires les plus représentées sont la psychologie, les mathématiques, l'histoire et géographie, le génie électrique, qui représentent la moitié des emplois d'enseignants-chercheurs. La présence des universitaires est très réduite hors de Toulouse : deux maîtres de conférences à Tarbes, un professeur et un maître de conférences à Foix, un professeur à Auch, un maître de conférences à Cahors.

La participation des formateurs associés et des intervenants extérieurs a diminué de 25% pour les professeurs du secondaire, de 8% pour les maîtres formateurs et de 60% pour les intervenants extérieurs, sauf pour les PLP. L'IUFM a donc choisi de conforter son potentiel permanent, politique qu'il poursuit dans le cadre du contrat quadriennal par des demandes répétées de créations.

## 2 - LES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS

De 1991 à 1998, l'IUFM a obtenu 3 créations sur le budget de l'État et transformé 3 emplois d'IPR-IA en emplois de conservateur, d'IGR et d'ASI (168 à 174). Cet effectif est abondé de 5 emplois sur budget propre et de 13 CES, soit 192 emplois en 1998-1999, qui sont répartis comme suit : 16 de catégorie A (8,3%), 16 B, 160 C (83,4%).

Géographiquement, on en dénombre 131 à Toulouse (68,2%), le reste étant réparti entre les 7 centres départementaux qui disposent de 2 à 13 emplois. L'IUFM a pratiqué un redéploiement territorial méthodique depuis 1991 : à l'époque, sur 171 emplois d'État, on en comptait 93 hors de Toulouse, alors qu'il n'en existe que 58 aujourd'hui. Parallèlement, une stratégie de requalification a été mise en œuvre : en 1991, on comptait 49 emplois administratifs (28,6%) et 122 de service (71,4%) ; en 1998, il y a 66 emplois administratifs (38%), 93 de service (53,4%), 11 ITARF (en informatique, en recherche et 3 emplois spécialisés de bibliothèque), soit 8%. Ainsi, la part des emplois de service, qui représentaient les deux tiers de l'effectif en 1991, est aujourd'hui à peine supérieure à la moitié des emplois budgétaires d'État.

Ces deux opérations menées en parallèle ont permis de mettre en place une administration appropriée aux missions de l'IUFM : toutes les divisions sont encadrées par un fonctionnaire de catégorie A, sans pour autant que les sites départementaux soient pénalisés. Cette requalification s'est accompagnée d'une véritable politique de formation permanente. La politique des emplois, le redéploiement territorial et les conséquences qui en découlent en termes d'affectation des titulaires font l'objet d'une consultation des personnels par l'intermédiaire de représentants élus dans une commission paritaire d'établissement. Cette démarche, très appréciée, (plus de 80% de votants à la désignation des représentants des personnels), a facilité l'évolution des anciennes structures et l'émergence d'une culture d'établissement. C'est un outil de gestion très efficace, bien adapté au pilotage de l'IUFM.

## 3 - CONCLUSION SUR LA GESTION DES PERSONNELS

La gestion des personnels apparaît comme un dispositif cohérent et bien conçu qui a permis de faire évoluer les ressources humaines de l'IUFM pour les adapter aux missions d'un établissement d'enseignement supérieur : les recompositions en cours, qu'elles touchent la structure des personnels enseignants ou IATOS, ou encore la redistribution géographique des moyens, se sont faites dans une démarche consensuelle. Le CNE ne peut qu'encourager l'IUFM à poursuivre dans cette direction.

# VIII - LA GESTION IMMOBILIÈRE

## 1 - L'ÉTAT DES LIEUX

Réparti sur 10 sites, le patrimoine de l'IUFM est important : 71 800 m<sup>2</sup> bâtis, 245 000 m<sup>2</sup> non bâtis. En dehors de la restauration, de l'hébergement et des écoles annexes, l'IUFM dispose de 48 000 m<sup>2</sup> pour la formation et la gestion, soit un ratio de 12,8 m<sup>2</sup> par usager en formation initiale, situation très avantageuse par rapport à d'autres IUFM ou établissements d'enseignement supérieur. Il faut toutefois tenir compte de la dispersion géogra-

phique des sites et parfois de leur inadéquation. Les sites toulousains ont, pour leur part, 25 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties pour 2 700 étudiants et stagiaires, soit un ratio de 9 m<sup>2</sup> par usager.

Depuis 1991, l'IUFM a procédé à de nombreuses opérations d'aménagement, de mise en sécurité, de rénovation et d'extension : le partenariat entre l'État et l'IUFM, la contribution des départements ont permis de financer plus de 90 MF de travaux. Tous les sites disposent à ce jour de plusieurs salles spécialisées pour l'informatique, le multimédia, l'audiovisuel, et six sites disposent d'un gymnase.

## **2 - LA RESTAURATION ET L'HÉBERGEMENT (cf. Vie étudiante)**

### **3 - L'EX-ENNA : UN CONTENTIEUX IMMOBILIER NON RÉSOLU**

Le contentieux qui oppose l'IUFM au lycée professionnel Renée Bonnet, école d'application, mérite que l'on s'y attarde.

À l'origine, l'ENNA et son école d'application constituait, à Toulouse comme ailleurs, un ensemble étroitement articulé sous la conduite d'un directeur unique. En 1983, les lois de décentralisation et les nouvelles responsabilités des Régions à l'égard des lycées conduisent à partager les locaux, les deux tiers devant revenir à l'ENNA et un tiers au lycée professionnel. Mais la difficulté, commune à toutes les ENNA, de procéder à une partition de locaux utilisés à la fois par des collégiens et des futurs professeurs entrave fortement la démarche. Il semble d'ailleurs qu'aucune des ENNA n'y soit parvenu à l'époque.

En 1991, le basculement de l'ENNA dans l'enseignement supérieur avec la création de l'IUFM relance le processus ; on aboutit à un partage qui pénalise l'IUFM : attributaire de la totalité du foncier, celui-ci perd l'usage de la halle technologique ainsi que des cuisines et de la salle de restauration, locaux pédagogiques de la filière hôtellerie-restauration. Les relations très détériorées entre les deux établissements, l'hostilité développée à l'égard de l'IUFM ne permettent pas d'arrangement à l'amiable. Pour fonctionner, l'IUFM doit passer des conventions avec les établissements d'enseignement supérieur voisins, et des établissements du second degré. En 1992, une inspection générale est diligentée, qui conclut à la nécessité de construire une halle technologique pour l'IUFM.

Avec le plan U3M, le projet prend une ampleur nouvelle et, ce qui était conçu comme une solution au problème du partage de l'ex-ENNA, devient un chantier interuniversitaire qui associe l'INP, l'INSA, l'ENFAT et l'UPS. L'IUFM exprime la crainte que, dans ce contexte, la halle technologique ne lui échappe en grande partie.

### **4 - LE PROJET DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE**

Élaboré dans le cadre du plan U3M, il résulte du constat suivant : le maintien d'un pôle d'excellence dans les formations technologiques implique un effort important de concentration d'équipements dans une construction nouvelle. La lourdeur de ces investissements a conduit les initiateurs du projet à imaginer la création d'une structure commune à plusieurs établissements universitaires et industriels du pôle toulousain (l'université Toulouse III, l'Institut national polytechnique, l'Institut national des sciences appliquées, l'École nationale de formation agronomique ...). Ainsi se présente le projet de construction, sur le site de Rangueil, d'un laboratoire de didactique appliquée en sciences et techniques industrielles intitulé "projet inter-universitaire de halle technologique". Le bâtiment aurait une surface de 2 600 m<sup>2</sup> pour un coût de 50 MF environ, équipement compris.

### **5 - LES PERSPECTIVES**

À la différence de nombreux autres établissements, l'IUFM de Toulouse a pu obtenir quelques avantages de l'opération Université 2000 en Midi-Pyrénées, avec la réalisation de la médiathèque. L'établissement a en outre bénéficié du plan d'urgence de mise en sécurité engagé par le Ministère. Il a également profité du concours des collectivités territoriales signataires des conventions.

La construction d'une halle technologique en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur devrait offrir des perspectives nouvelles en matière d'équipements technologiques. Dans le même temps, l'IUFM devrait conforter son implantation dans les autres départements, à Albi avec la réalisation d'un amphithéâtre et d'une médiathèque, et à Tarbes avec l'aménagement d'installations sportives et d'un amphithéâtre.

Mais l'équipe de direction a le projet, beaucoup plus ambitieux encore, de regrouper à Toulouse les trois implantations existantes en un lieu unique (la caserne Niel) ; cette opération permettrait à l'État de récupérer le site de Rangueil, au département de reprendre possession des anciennes Écoles normales et à la Ville de Toulouse d'occuper un bâtiment vide avec un établissement universitaire et professionnel.

## **6 - CONCLUSION SUR LA GESTION IMMOBILIÈRE**

L'IUFM de Toulouse dispose d'un patrimoine important bien que dispersé géographiquement et parfois inadapté à ses missions. S'appuyant sur un partenariat actif avec les collectivités territoriales et sur une gestion financière solide, il a su mener de nombreuses opérations d'aménagement, de rénovation et de mise en sécurité.

Néanmoins demeure non résolu le problème de l'affectation des locaux de l'ex-ENNA, conséquence d'un partage donnant lieu à un contentieux qu'il devient tout à fait urgent de résoudre. La construction de la halle technologique projetée au titre du plan U3M devrait non seulement permettre à l'IUFM de disposer d'une infrastructure en rapport avec ses besoins, mais encore constituer une occasion de renforcer ses collaborations avec les établissements voisins.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

FORMATIONS

ET

RECHERCHE



## I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

L'IUFM de Toulouse, qui a affirmé dès sa création, la volonté d'assurer une véritable formation professionnelle sur deux ans, a su adapter son plan de formation pour tenir compte tant des nouvelles exigences du concours que de la nécessité d'ancrer la formation dans une réalité professionnelle. Ces évolutions ont intégré également des priorités académiques et nationales, notamment la généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.

C'est ainsi qu'en première année l'introduction systématique d'un volet didactique dans chacune des épreuves d'admission et d'admissibilité est venu conforter les orientations de l'IUFM en matière de professionnalisation. Dans le même temps, en deuxième année, les volumes horaires consacrés à la préparation et à l'exploitation des stages ont augmenté, cependant que les enseignements de langues étaient renforcés pour tous les professeurs stagiaires.

### 1 - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Compte tenu du nombre de places au concours (environ 300), l'IUFM de Toulouse a décidé de limiter à environ 400 étudiants la capacité d'accueil en première année. Les candidatures, au nombre de 5 000 en moyenne, sont examinées selon une procédure de sélection comportant les deux volets suivants, notés de manière équivalente : une épreuve d'admissibilité constituée de 3 QCM (français, mathématiques, culture générale) au terme de laquelle sont retenues 800 candidatures ; une épreuve d'admission constituée de l'examen du dossier et d'un entretien.

L'examen du dossier prend en compte divers paramètres : l'expérience pédagogique, la pré-professionnalisation, le parcours universitaire, la polyvalence de la formation (baccalauréat préparé, double licence, précédente admissibilité au concours PE, parcours linguistique). L'entretien vise à déceler des aptitudes favorables à l'exercice du métier d'enseignant. On peut considérer que l'IUFM a mis au point un mode de recrutement en rapport avec les compétences demandées aux futurs enseignants.

Le nombre de demandes de redoublement est important (en 1998-1999, 86 demandes dont 43 retenues) ; l'IUFM adopte des critères de sélection qui prennent en compte l'admissibilité au concours, les notes aux "concours blancs", la participation aux conférences et à la vie étudiante dans l'IUFM.

### 2 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

**Les principes généraux d'organisation.** Comme il en a été fait mention précédemment, l'IUFM de Toulouse a choisi de former l'ensemble des "première année" à Toulouse : ceci permet de dispenser aux étudiants la même formation et d'en renforcer la cohérence en facilitant le travail en équipe des formateurs. Ce choix paraît particulièrement judicieux car il permet une bonne intégration des professeurs nouvellement recrutés, qui déclarent avoir le sentiment d'appartenir à une équipe. Il présente aussi l'avantage de faciliter la diffusion et la prise en compte, dans les formations, des recherches auxquelles participent activement des formateurs de cet IUFM. Il est également bien perçu par les étudiants, davantage sans doute pour des considérations matérielles, car la plupart étaient étudiants à Toulouse. Autre avantage non négligeable : la qualité des équipements dont disposent les sites de Toulouse au plan documentaire (médiathèque, équipements informatiques).

Si ce choix apparaît très bénéfique, il présente néanmoins une contrainte dont l'IUFM est conscient : la nécessité de disposer d'un nombre important de classes d'accueil dont les maîtres possèdent les compétences nécessaires pour accompagner les étudiants dans l'observation et l'analyse des pratiques. Il conviendrait sans doute de réviser les modalités de choix de ces classes et de développer des formations à l'intention de ces maîtres.

L'organisation de la formation prend en compte la situation des étudiants. Trois parcours sont ainsi définis : l'un s'adresse aux étudiants pouvant suivre les enseignements à plein temps ; seuls ces étudiants peuvent bénéficier des enseignements facultatifs. Le deuxième parcours est réservé aux étudiants salariés à temps partiel. Le dernier parcours, qui s'adresse aux étudiants salariés à plein temps et aux redoublants, est bloqué sur une journée par semaine. La répartition des effectifs entre les trois parcours est la suivante : 307 dans le premier (79,1%), 33 dans

le second (8,5%) et 48 dans le troisième (12,4%). On peut considérer qu'il s'agit d'une offre bien adaptée aux besoins et aux possibilités des étudiants, et qui est par ailleurs facilitée par la centralisation de la formation des PE1 à Toulouse.

La planification dans le temps articule des modules d'enseignement (cours magistraux, TD) et des stages (observation et pratique accompagnée). L'année est organisée selon le schéma suivant :

- une première série de modules dans les différents enseignements obligatoires correspondant à la préparation du concours ;
- un stage d'observation durant la première quinzaine de novembre ;
- une seconde série de modules qui offrent des possibilités d'analyse des informations recueillies ;
- un stage de pratique accompagnée (il se déroule les trois premières semaines de mars) qui est l'occasion de confronter informations théoriques acquises lors des modules et pratique pédagogique ;
- une dernière série de modules, plus centrés sur la préparation du concours, offrant la possibilité d'une analyse plus charpentée des productions d'élèves.

On voit donc que l'organisation s'inscrit dans une perspective d'articulation entre théorie et pratique et vise la formation à la polyvalence.

**La préparation à l'épreuve sur dossier.** Les consignes données en début d'année et reprises dans le document remis à chaque étudiant précisent bien le rôle et la forme du dossier professionnel. La préparation de cette épreuve, prise en compte dans les différents modules disciplinaires, fait en outre l'objet d'un travail spécifique dans le module "Approches psychologiques et sociologiques des processus d'apprentissage".

Les formateurs encouragent à juste titre les étudiants à considérer que ce dossier peut être une étape préliminaire au mémoire de deuxième année. La fonctionnalité de cet outil est donc bien perçue et prise en compte par l'IUFM.

**L'articulation entre formation disciplinaire et formation générale.** La place accordée à l'analyse des pratiques et à celle des productions d'élèves permet d'aborder, lors de chaque approche disciplinaire, la problématique des apprentissages, les fonctions de l'évaluation, le traitement de l'erreur, l'intérêt du travail de groupe et les interactions entre élèves. La compétence professionnelle des formateurs chargés du module "Analyse des situations éducatives", les pratiques de travail en équipe des formateurs contribuent à une bonne initiation des étudiants aux outils et procédures d'analyse des pratiques pédagogiques et des productions d'élèves. Mais l'IUFM est tributaire du potentiel et du niveau de qualification des maîtres formateurs et de maîtres d'accueil temporaire mis à disposition.

**L'individualisation de la formation.** Les modules disciplinaires sont obligatoires et il n'y a pas à proprement parler de dispositif d'individualisation. Les formateurs considèrent que, pour chaque étudiant, et ce quel que soit son niveau initial, les modules sont l'occasion de découvrir des éléments de didactique et de poser les problèmes de l'apprentissage que la seule compétence académique ne permet pas d'appréhender. Des possibilités de mise à niveau sont cependant offertes aux étudiants à titre optionnel, sous la forme de renforcements disciplinaires en mathématiques (32 h), en français (24 h) et en EPS (24 h), d'une introduction à la recherche documentaire (6 h) et d'un module portant sur le développement physiologique et psychologique de l'enfant (36 h).

**Le statut des formateurs.** Les enseignants permanents de l'IUFM et les maîtres formateurs assurent la quasi-totalité de la formation des PE1 ; la part des intervenants extérieurs est faible. Il faut souligner que le volume d'enseignements dispensé par les enseignants-chercheurs est proportionnel à leur représentation dans le corps enseignant de l'IUFM, pratique qui n'est pas habituelle et qui mérite d'être encouragée.

Compte tenu du nombre insuffisant de maîtres formateurs sur le site de Toulouse, l'IUFM fait appel à des maîtres d'accueil temporaire : il convient sans doute d'accroître le nombre de maîtres formateurs, mais il est impératif, dans un premier temps, que tous les emplois de maîtres formateurs soient pourvus (cf. supra).



**La mise en œuvre de la polyvalence.** L'IUFM de Toulouse, comme l'ensemble des IUFM, privilégie la préparation au concours. De ce fait, à l'issue de la première année, en fonction des options choisies, un étudiant peut ne pas avoir bénéficié de certaines formations disciplinaires. On peut le déplorer même si ce constat doit être relativisé. La formation transversale pour la conception, la mise en œuvre, l'analyse des situations d'apprentissage, la conduite de la classe, la participation à des stages d'observation (2 semaines), à des stages de pratique accompagnée (3 semaines), les conférences organisées par l'IUFM, la réalisation du dossier professionnel peuvent offrir l'occasion d'aborder des domaines non pris en compte. Par ailleurs, les formations disciplinaires et didactiques dont les étudiants n'ont pas bénéficié en première année font l'objet de modules obligatoires l'année suivante. Il serait néanmoins opportun d'envisager une présentation de l'ensemble des champs disciplinaires dès le début de l'année scolaire, ce qui pourrait nourrir l'observation des classes et faciliter le choix du sujet du dossier professionnel.

**Les stages.** L'organisation en est la suivante : cinq semaines dans les classes d'application des départements de l'académie (deux d'observation en novembre, centrées sur le fonctionnement de l'école, et trois de pratique accompagnée en mars dans une même classe pour permettre aux étudiants de disposer d'une vision élargie des activités d'apprentissage). Ces périodes de stage s'effectuent si possible dans deux cycles différents de l'école primaire. Aucun dispositif particulier n'est prévu pour prendre en compte la spécificité des terrains (ZEP, écoles rurales...).

A ces deux stages s'ajoute, à partir de novembre, un stage "filé" facultatif de 9 demi-journées réparties sur l'année dans une même classe. Le lieu de ce stage est laissé au libre choix de l'étudiant ; une demande d'autorisation officielle vient cadrer la procédure. Ce stage a pour objectif, en diversifiant les sources d'observation, de permettre l'approfondissement de la réflexion au contact des problèmes concrets du métier de professeur d'école.

S'il n'y a pas d'évaluation spécifique de ces stages, ceux-ci sont adaptés aux exigences du concours et à l'importance accordée aux épreuves professionnelles. Ces stages sont très appréciés des étudiants, même s'ils déplorent la date tardive du deuxième (mars).

**Conclusion sur la formation de première année.** Le dispositif mis en place garantit dans l'ensemble une bonne articulation entre la théorie et la pratique. Toutefois, il apparaît indispensable, pour lui donner sa pleine efficacité, d'accroître le nombre de maîtres formateurs en Haute-Garonne et de développer la formation des maîtres de stage. Il serait, par ailleurs, souhaitable que soit rendu obligatoire un stage en maternelle.

**Les résultats aux concours.** L'IUFM a mis en œuvre une procédure de sélection des étudiants de première année limitant de plus en plus la taille des promotions de PE1 (de 426 pour 253 places au concours en 1994 à 350 pour 290 places en 1998). Ce choix a évidemment des effets positifs sur le taux de réussite au concours (de 38% en 1994 à 47% en 1998). En revanche, ceci a pour effet de diminuer la part des PE1 dans le total académique des lauréats au concours (de 64% à 57%).

#### Résultats aux concours de 1994 à 1998

	Total des inscrits	Candidats PE1	Total des admis %/inscrits		PE1 admis	%/ PE1	% / admis
1994	2 283	426	258	11,3%	116	38%	64%
1995	2 940	429	288	9,8%	140	33%	48,6%
1996	3 241	400	290	8,9%	183	46%	63%
1997	3 400	406	290	8,5%	166	41%	57%
1998	3 307	350	290	8,7%	165	47%	57%

Il convient de noter aussi qu'en 1998, sur les 23 candidats autorisés à redoubler, 18 ont été admissibles et 15 admis (65%). Il faut en effet tenir compte, de façon plus générale, des admis ayant effectué une première année

de formation les années antérieures : si l'on considère, par exemple, l'année scolaire 1997-1998, on compte ainsi 204 admis ayant suivi une formation PE1, soit 70,3% du total des admis. Le pourcentage de PE2 ayant effectué une première année de formation à l'IUFM est donc relativement élevé. Les admis n'ayant pas effectué de PE1 ont, pour la plupart, suivi la formation du CNED

Si ces résultats sont bons, il serait néanmoins utile d'en effectuer une analyse précise à mettre en relation avec la politique d'admission et avec les modalités de préparation au concours.

### 3 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

**Les principes généraux d'organisation.** La formation de deuxième année articule fortement théorie et pratique. L'alternance entre modules et stages contribue à cette articulation. L'IUFM s'efforce de prendre en compte les besoins de l'étudiant tels qu'ils résultent des choix effectués pour la première année. Tous les stagiaires bénéficient d'un enseignement sous forme de modules pour l'ensemble des disciplines enseignées à l'école primaire ainsi que pour l'enseignement à l'école maternelle et pour l'AIS. L'accent mis sur la préparation et l'exploitation des stages dans les modules de formation générale répond aux besoins spécifiques des stagiaires, l'acquisition d'outils pour la prise en responsabilité d'une classe étant ici particulièrement appréciée.

La localisation de la formation des PE2 dans les sites de l'académie correspondant à leur futur département d'exercice améliore les conditions de la professionnalisation, notamment en permettant de tisser des liens étroits avec le terrain. Les sites départementaux qui accueillent des effectifs réduits de PE2 (entre 24 et 52) réunissent des conditions très favorables en matière de tutorat et de suivi des stagiaires. Cette organisation facilite aussi la création d'équipes stables pour l'encadrement et le suivi des stages : c'est ainsi, par exemple, que dans les Hautes-Pyrénées chaque groupe, constitué de 9 stagiaires, est suivi durant toute l'année scolaire par une équipe de tutorat composée d'un PIUFM, d'un IMF et de formateurs de circonscription. Ce constat mérite toutefois d'être nuancé pour la Haute-Garonne où le recrutement des maîtres formateurs est plus difficile et les effectifs plus élevés.

**Les contenus et modalités pédagogiques des enseignements.** Les modules d'enseignement comportent une formation générale et une formation disciplinaire et didactique. Les modules de formation générale portent sur la connaissance du système éducatif, la pédagogie générale, l'enseignement à l'école maternelle et l'AIS. Un dernier module est consacré à la préparation et à l'exploitation des stages. Les modules disciplinaires visent à assurer la polyvalence du professeur des écoles : axés sur la didactique, ces enseignements donnent la priorité à l'élaboration de projets et de séquences pédagogiques, et s'appuient sur des travaux de recherche ; ils sont dispensés sous la forme de travaux dirigés. Il existe par ailleurs des modules optionnels dans le cadre du parcours individualisé de formation.

Il semble que ces modalités de formation soient diversement appréciées par les stagiaires qui expriment le souhait d'une formation plus centrée sur les pratiques. Il faut sans doute mettre en œuvre des formules qui privilégient le travail d'équipe associant stagiaires, maîtres formateurs, formateurs de terrain et professeurs d'IUFM. L'organisation d'ateliers articulés aux modules et aux stages pourrait répondre aux attentes des stagiaires tout en renforçant leur implication dans la formation et en créant les conditions d'un véritable apprentissage du travail d'équipe. L'expérience acquise par l'IUFM dans les "recherches action" devrait faciliter la mise en œuvre d'un tel dispositif.

Les conférences et les semaines thématiques recueillent l'adhésion des étudiants et des stagiaires, qui les envisagent comme l'occasion de recueillir de l'information sur des thèmes qui les préoccupent ou de travailler avec d'autres catégories d'enseignants sur des projets interdisciplinaires (cf. chapitre sur la formation générale et commune).

Le référentiel de compétences est porté à la connaissance des stagiaires en début d'année et sert de guide à l'élaboration du plan de formation et à l'évaluation des stagiaires.

L'individualisation de la formation repose sur une offre de formation faite aux stagiaires sur la base de deux modules d'une semaine à choisir parmi les thèmes suivants : le domaine artistique, les TICE, les langues étrangères, la citoyenneté, le patrimoine et la maîtrise de la langue.

**Les formateurs.** La participation des enseignants-chercheurs, bien que non négligeable, est plus faible qu'en première année. Les enseignants de statut second degré assurent l'essentiel des enseignements théoriques. Par ailleurs, les maîtres formateurs, qui participent aux réunions d'organisation et de régulation de la formation, sont associés aux opérations d'admission des étudiants de première année. Ils font partie des équipes de recherche ou des groupes de travail du CeRF et du CERFI. Ils sont sollicités en fonction de leurs compétences spécifiques pour intervenir dans des modules de formation transversale ou disciplinaire et pour encadrer certains mémoires professionnels. Ils accueillent les étudiants et les stagiaires pour les stages de pratique accompagnée. Ils participent aux équipes de suivi des stages en responsabilité et contribuent à la préparation et à l'exploitation de ces stages. Ils jouent ainsi un rôle essentiel dans l'articulation entre théorie et pratique.

**Les stages.** Les stagiaires effectuent leurs stages dans le département d'admission au concours. Les stages de pratique accompagnée ont lieu dans les classes des maîtres formateurs. Ces classes héritées des anciennes Écoles normales n'étant pas toujours représentatives du tissu scolaire de l'académie, l'IUFM a encouragé les inspections académiques à constituer un réseau de classes d'application comportant des classes d'écoles rurales ou d'écoles situées en ZEP. En Haute-Garonne, pour pallier les manques constatés, l'IUFM s'adresse aux IEN pour recruter des maîtres d'accueil temporaires, ce qui permet de diversifier le réseau des classes d'accueil. On regrettera cependant que les maîtres d'accueil temporaire soient insuffisamment formés.

Préparés dans des modules spécifiques et dans les modules disciplinaires, les stages sont étroitement liés aux contenus pédagogiques des cours. Les stages de pratique accompagnée, de deux semaines chacun, l'un en octobre, l'autre en mars, ont lieu l'un en maternelle, l'autre dans l'un des cycles de l'école élémentaire. Les trois stages en responsabilité (deux semaines en novembre, trois semaines en janvier ou février, trois semaines en mai), permettent aux stagiaires de réinvestir leur formation et d'apprécier les exigences de la classe. Le premier de ces stages bénéficie d'une évaluation formative, les deux autres sont pris en compte dans la validation professionnelle.

La cohérence des équipes de tutorat est facilitée par l'utilisation d'outils communs aux différents sites (comptes rendus de visites, grilles d'évaluation) et par l'organisation de réunions préparatoires et de réunions de bilan. Dans les différents sites, les chargés de mission sont attentifs au choix par les stagiaires de lieux de stages en rapport avec la réalité des terrains (stages en école rurale ou en école de ZEP) et, autant que possible, avec la logique des cycles. L'IUFM veille à ce qu'aucun stagiaire n'achève sa formation sans avoir effectué un stage en maternelle.

L'encadrement des stages est assuré par des équipes mixtes de formateurs : formateurs IUFM (professeurs et IMF) et formateurs du terrain (IEN et conseillers pédagogiques). L'implication des formateurs de terrain dans le suivi et la validation des stages contribue au maintien de bonnes relations entre les IEN, les conseillers pédagogiques et les formateurs de l'IUFM. Ces collaborations sont d'autant plus efficaces qu'elles s'inscrivent dans un partenariat particulièrement important en matière de formation continue.

Les stages en responsabilité sont validés conjointement par l'IUFM et les inspecteurs de l'Éducation nationale. Les résultats de cette validation sont très satisfaisants et les refus de valider un stage demeurent l'exception.

**Le mémoire professionnel.** Les formateurs proposent des listes de thèmes de mémoire (plus de 80) dans les différents domaines transversaux ou disciplinaires. Pour chaque groupe de thèmes, une équipe de responsables est proposée. Après avoir choisi le thème et le directeur de leur mémoire, les stagiaires définissent le sujet. Le choix des thèmes s'effectue en octobre et la soutenance fin mai. Le stagiaire dispose donc de sept mois pour construire son mémoire. Durant cette période, il devra approfondir son information théorique, définir et mettre en œuvre les pratiques qu'il souhaite analyser.

Le mémoire conforte l'articulation entre théorie et pratique. L'efficacité de ce dispositif, qui engage le stagiaire dans une démarche d'approfondissement de sa pratique, est indéniable. Il existe cependant des réserves : certains stagiaires considèrent que l'exercice est trop formel. Ils souhaiteraient un travail plus étroitement articulé à la pratique, contribuant mieux à la professionnalisation.

**La validation de la formation.** Toutes les validations proposées se traduisent par des titularisations ; les décisions d'ajournement, le plus souvent motivées par des congés de maternité ou de maladie aboutissent à terme, à des titularisations. Les trois décisions de licenciement prises ces dernières années correspondaient à des propositions de non-validation.

#### 4 - CONCLUSION SUR LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

La formation des professeurs des écoles à l'IUFM de Toulouse offre d'incontestables garanties de qualité.

On relèvera le soin apporté à la production d'outils de formation individualisés, un souci de cohérence des formations par l'élaboration de cahiers des charges précis, une véritable prise en compte de la formation à la polyvalence, et une bonne articulation entre théorie et pratique engagée dès la première année.

On notera aussi une utilisation dynamisante et maîtrisée de la recherche, facilitée par l'implication des formateurs, tous statuts confondus, dans les recherches universitaires ou de l'INRP. L'IUFM de Toulouse a tenu le pari difficile de donner une dimension universitaire à la formation des PE. Ceci a certainement été facilité par le regroupement de l'ensemble des PE1 à Toulouse.

On mentionnera enfin la généralisation du travail en équipe des formateurs, ce qui permet en particulier l'intégration rapide de ceux nouvellement nommés, et la qualité des relations existant avec les inspecteurs, notamment les IEN, qui jugent très positivement les professeurs débutants formés par l'IUFM.

Ce constat très positif n'interdit pas pour autant de formuler quelques suggestions.

Si les résultats aux concours sont bons, la part des PE1 dans le total académique des lauréats est en régression : il conviendrait de faire une analyse précise de cette situation et éventuellement de modifier la politique d'admission.

Concernant l'organisation des formations, on peut suggérer d'accroître les temps de travail en atelier, d'offrir à chaque professeur stagiaire d'être rattaché à un groupe scolaire de référence, et de favoriser l'implication des maîtres formateurs dans l'aide à l'élaboration des mémoires professionnels.

Par ailleurs, l'IUFM devrait davantage développer l'apprentissage des langues, y compris celui des langues régionales, et généraliser l'organisation d'une aide à la prise de fonction des nouveaux professeurs.

Enfin, le manque de maîtres formateurs, notamment en Haute-Garonne, est inquiétant : le nécessaire recrutement de maîtres d'accueil temporaires devrait s'accompagner d'une formation spécifique et d'un engagement triennal.

## II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

### 1 - L'ADMISSION

**Les flux.** L'IUFM de Toulouse offre un très large éventail de préparations à la plupart des options des CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2. Les candidats à l'entrée à l'IUFM proviennent essentiellement de l'académie de Toulouse (82%), dont le pôle universitaire compte plus de 100 000 étudiants.

Jusqu'en 1995, l'IUFM a été confronté aux effets conjugués de la stagnation du nombre de places aux concours et de l'augmentation rapide de la population des licenciés. Face à cette situation, il a voulu mettre en place une procédure de régulation des flux qui s'est heurtée à l'opposition des universités : en effet, ces dernières accueilleraient traditionnellement dans leurs préparations tous ceux qui en faisaient la demande. À partir de 1996, la suppression des allocations et l'effet dissuasif différé de la baisse du nombre de places aux concours ont entraîné une décroissance continue des candidatures qui fait que le problème se pose aujourd'hui avec moins d'acuité : la régulation n'est plus effective que dans quelques disciplines, la capacité d'accueil affichée par l'IUFM excédant généralement le volume des candidatures réelles, comme le montre le tableau suivant.

	Candidats à l'entrée à l'IUFM (1998-1999)	Admis en 1ère année (variation 1997/1998)	Capacités d'accueil 1998-1999
CAPES Lettres, langues, arts, sciences humaines	1 128	633 (56 %) + 15	738
CAPES Sciences, sciences économiques et sociales	932	330 (34 %) -98	466
CAPEPS Éducation physique et sportive	254	153 (60 %) + 26	135
CAPET Enseignement technique	921	322 (35 %) -1	388
CAPLP2 Enseignement professionnel	788	309 (39 %) -49	438
CAPES Documentation	92	59 (60 %) -6	70
CPE Conseillers principaux d'éducation	295	43 (15 %) -7	65
<b>Total</b>	<b>4 410</b>	<b>1 846 (43 %)</b> <b>-120</b>	<b>2 300</b>

Les admissions effectives en première année pour 1998-1999 représentent environ 80% des capacités d'accueil affichées pour la rentrée 1999, mais il existe des variations d'une discipline à l'autre : insuffisantes en anglais, histoire et géographie, EPS et physique-chimie, les capacités sont excédentaires pour les CAPES de Physique, de Sciences de la vie et de la terre, les CAPET, les PLP2 et les CPE.

Dans certaines filières comme les CPE ou encore le CAPES d'Allemand ou celui d'Arts plastiques, l'IUFM a instauré un véritable pré-concours : dans ces derniers cas de figure, la divergence entre la capacité d'accueil et l'effectif admis en première année procède d'un filtrage de niveau.

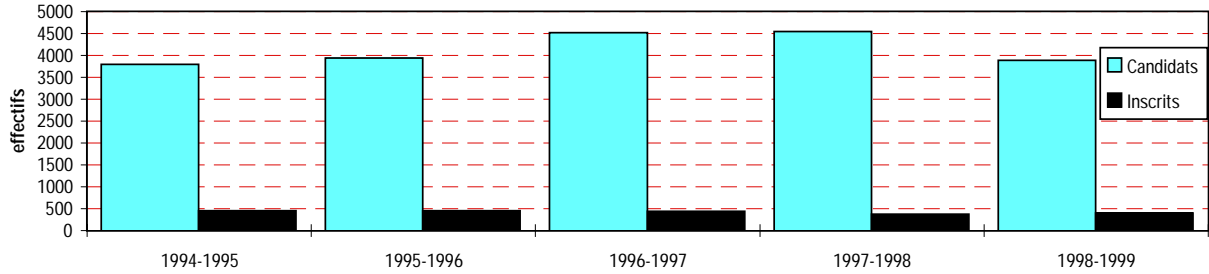
**Les conditions d'admission en première année.** Devant la multiplicité des contraintes et des sensibilités disciplinaires, la politique de régulation des flux de l'IUFM s'est diversifiée : sélection des dossiers de candidature selon des critères adoptés en Conseil scientifique et pédagogique, complétée par des tests ou épreuves écrites de contrôle de connaissances. Dans certaines disciplines, des entretiens parachèvent la procédure de sélection.

Concours et disciplines	Dossiers déposés rentrée 98	Capacités d'accueil	Effectifs 1998-1999	Session de licence obtenue au plus tard	Modalités d'admission après examen des dossiers
Professeur des écoles	3 887	420	397	Juin	Écrit + entretien
CPE	295	65	43	Juin	Écrit + entretien
CAPEPS	266	135	153	Juin	Écrit
CAPES					
Arts plastiques	64	18	18	Juin	Écrit + entretien
Allemand	34	36	16	Juin	Écrit + entretien
Physique et chimie	325	90	88	Juin	Tests QCM
Physique appliquée	33	36	33	Juin	Entretien éventuel
Éducation musicale	27	36	20	Juin	Entretien éventuel
Sciences économiques et sociales	65	60	18	Juin	Entretien
Documentation	98	70	59	Juin	Entretien
Anglais	273	144	156	Juin	Pas d'autre sélection
Espagnol	172	144	111	Juin	
Langue d'oc, Occitan	14	18	13	Septembre	
Histoire-Géographie	297	144	151	Juin	
Lettres classiques	19	36	14	Septembre	
Lettres modernes	184	144	109	Juin	
Philosophie	36	18	26	Juin	
Mathématiques	334	210	127	Septembre	
Sciences de la vie et de la terre	186	70	61	Septembre	

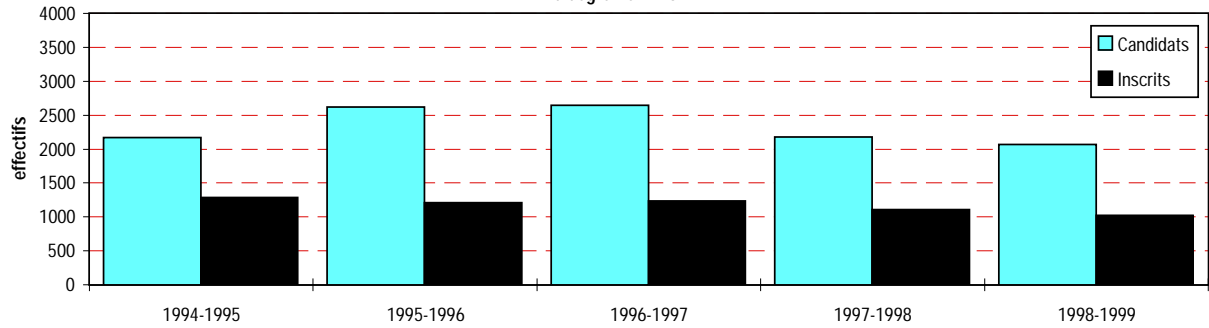
## Les étudiants et les professeurs stagiaires

### Évolution des candidatures\* à l'IUFM et des inscriptions en première année

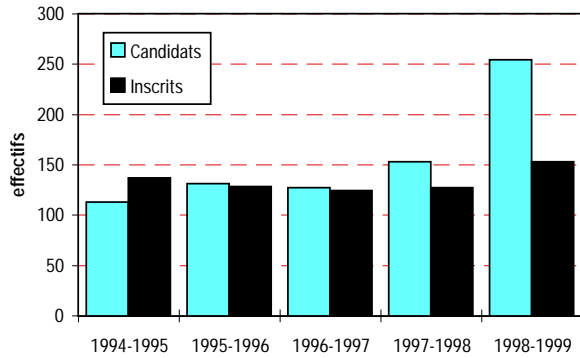
1er degré : Professeurs des écoles



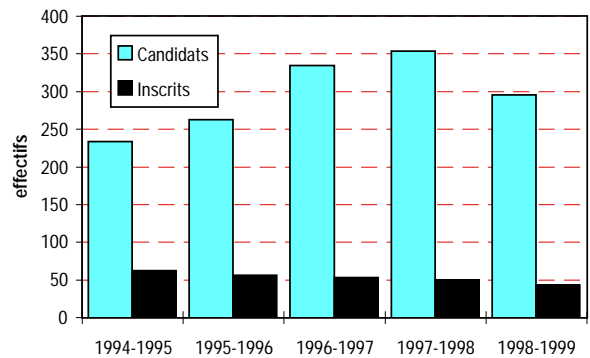
2nd degré : CAPES



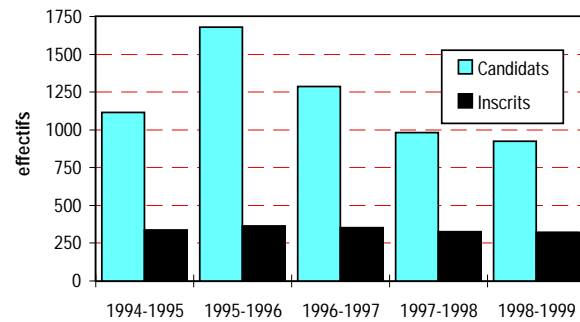
2nd degré : CAPEPS



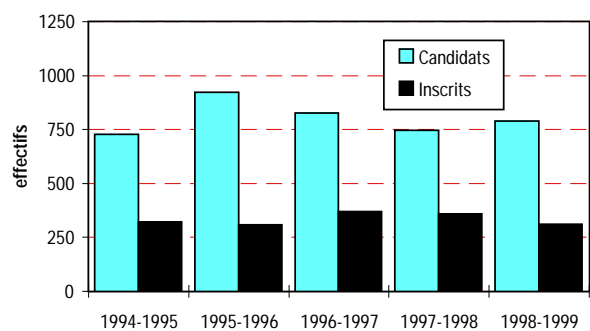
Conseiller Principal d'Éducation



2nd degré : CAPET



2nd degré : CAPLP2



\* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Pour ce qui concerne les CAPET et CAPLP2, l'examen des dossiers est systématiquement suivi d'un entretien, sauf pour le CAPET d'Arts appliqués et pour les PLP2 classiques (Anglais-Lettres, Espagnol-Lettres, Lettres-Histoire et Mathématiques-Physique) où l'on s'en tient à l'examen des dossiers.

**Conclusion sur l'admission.** L'IUFM a mis en place une régulation des flux dans toutes les filières de PLC1, mais très diversifiée pour tenir compte des contraintes et des sensibilités disciplinaires. Les fortes tensions avec les universités qui étaient apparues dans certaines disciplines semblent maintenant relever du passé, à la fois à cause de la décroissance du nombre de candidatures et grâce à une politique de dialogue à l'occasion du renouvellement des conventions.

On recommandera à l'IUFM de poursuivre cette politique et de développer l'information des étudiants dans les universités dès la deuxième année de DEUG, en particulier en diffusant plus largement sur un support la mettant davantage en valeur, la documentation *"Pour devenir enseignant ou conseiller principal d'éducation"*.

## 2 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les impératifs du concours, mais aussi la structuration en unités de formation et les particularités disciplinaires, conditionnent fortement l'organisation de la première année. Pour autant, l'effort de professionnalisation est réel : l'existence de stages, préparés et exploités, en témoigne.

Pour rendre compte de la complexité de cette réalité, il est donc plus pertinent de procéder par grand secteur disciplinaire, même si toutes les filières ne marchent pas nécessairement d'un même pas au sein des ensembles ainsi définis.

**Le secteur scientifique.** Dans ce domaine, l'IUFM est maître d'œuvre des contenus, priorités et objectifs de la formation et fait appel à l'université comme appui pour les formations disciplinaires, y compris en EPS. L'IUFM organise entièrement les stages et les 30 heures inscrites au plan de formation pour l'accompagnement et l'exploitation de ces stages, et assurées par un PUIFM. Pour tenir compte de l'évolution des attentes des jurys de concours, le volume effectif dispensé varie selon les filières, notamment en fonction de l'ampleur des révisions ou de l'utilité directe pour le concours : cette adaptation sélective témoigne de l'abandon de la politique volontariste qui avait accompagné la création de l'épreuve professionnelle au CAPES, depuis lors supprimée. Si une telle sensibilisation professionnelle est demeurée en EPS ou en physique appliquée, les contenus de la formation générale dispensée en physique-chimie se rapprochent des contenus scientifiques et les mathématiciens font des stages sans préparation particulière.

L'IUFM assure en totalité la formation des CAPLP2, l'intervention de l'université se limitant à la participation d'un professeur agrégé de mathématiques. La formation générale, dont le volume horaire est intégralement respecté dans ces filières, est prise en charge par des formateurs de l'IUFM qui exerçaient précédemment à l'ENNA.

**Le secteur Lettres et sciences humaines.** Dans ce secteur, une certaine variété d'organisation prévaut d'une discipline à l'autre ; les formations sont dispensées en partie dans les locaux de l'IUFM, avenue de Muret. Si les PLP2 relèvent de la seule initiative de l'IUFM, les CAPES, sauf celui de Philosophie dont les enseignements sont assurés en totalité par l'université, font l'objet d'enseignements dispensés à part égale par l'université et l'IUFM. On notera que les procédures d'admission sont gérées par l'IUFM, avec la participation des différents responsables universitaires. Les IPR d'histoire et de géographie y ont participé au début mais se sont désengagés depuis.

Tous les étudiants de l'UF de Lettres et sciences humaines effectuent deux stages : l'un d'une semaine avant la Toussaint, l'autre d'une durée identique après l'écrit de CAPES. Ces stages sont préparés et font l'objet d'un rapport, qui peut constituer l'amorce du futur mémoire professionnel. On notera également la place accordée aux TICE (12 h d'enseignement sur Internet).

**Le secteur tertiaire, économie-gestion et hôtellerie (cf. infra)**

### Le secteur technologique. (cf. infra)

**Le CAPES de documentation et la filière CPE.** Pluridisciplinaire, le CAPES de documentation comporte un programme éclectique et lourd à mettre en œuvre. La préparation du concours est donc intensive, mais les épreuves, trop théoriques, ne permettent pas d'articuler suffisamment les rapports entre connaissances disciplinaires et aspects plus professionnels de la documentation, même si le stage d'observation et d'implication pratique de deux semaines est apprécié. Le caractère professionnel du concours n'apparaît pas donc pas clairement aux candidats.

La formation des conseillers principaux d'éducation présente quelques analogies avec celle des documentalistes. S'adressant à des étudiants d'origines disciplinaires variées, la préparation doit procéder à un équilibre des contenus théoriques, tout en ménageant une large part aux aspects méthodologiques et professionnels.

**Conclusion sur la première année.** Il semble que l'IUFM ait préféré adopter une politique plus pragmatique que volontariste pour la formation des PLC1. Aujourd'hui, chaque UF assure le pilotage des formations de première année qui relèvent de sa compétence, avec une participation plus ou moins grande des universités suivant les concours pour la préparation disciplinaire. Bien que réduite depuis les premiers plans de formation, une formation professionnelle - stages et formation générale - a été maintenue mais assez diversifiée. Il serait nécessaire qu'une politique plus affirmée de l'ensemble de l'IUFM soit définie.

### 3 – LES RÉSULTATS AUX CONCOURS

**Les CAPES Lettres et sciences humaines.** Dans ces disciplines, les résultats de l'IUFM de Toulouse sont bons, voire excellents, notamment en lettres classiques. Malgré une baisse ces trois dernières années, l'IUFM résiste bien à la diminution du nombre de postes mis aux concours. Si ces résultats, supérieurs aux moyennes nationales dans presque tous les CAPES, sont imputables à la politique de régulation des flux mise en œuvre par l'IUFM, on doit néanmoins constater que la part des lauréats issus de l'IUFM est en moyenne plus élevée à Toulouse que sur l'ensemble du territoire, sauf en histoire-géographie, en anglais et en philosophie, discipline où les résultats sont particulièrement médiocres.

**Les CAPES scientifiques.** Dans les options scientifiques, les situations sont très contrastées d'une discipline à l'autre, aussi bien en raison des variations de la politique nationale d'ouverture des postes aux concours qu'en raison des sensibilités locales.

En mathématiques, les effets dissuasifs de la décroissance du nombre des postes mis au concours (- 60% depuis 1995) et de l'augmentation du nombre de candidats (+ 22%), la diminution relative des flux issus de la licence de mathématiques, ont donné lieu à un double phénomène : une "évaporation" notable du nombre de PLC1 (- 42%), ainsi qu'un abaissement du taux des reçus au CAPES : de 32% en 1995 à 21% en 1998. Comme en mathématiques, le nombre de postes en physique-chimie, a rapidement décliné (- 50% entre 1995 et 1998) ; cependant, la stagnation du nombre de candidats et la mise en place d'une procédure de sélection pour l'admission en première année ont permis de maintenir le taux de réussite au CAPES de Physique et Chimie autour de 27%. Le taux de réussite des candidats au CAPES de Physique et Électricité appliquée est nettement plus élevé : malgré la diminution du nombre des postes mis au concours (de 310 en 1995 à 120 en 1998), il se maintient à 45%. Il faut signaler que les candidats à ce CAPES, qui sont généralement titulaires d'une maîtrise, se présentent aussi à l'agrégation. C'est également le cas des préparateurs en sciences de la vie et de la terre, discipline où le nombre de postes a augmenté de 42% en trois ans et où le taux de réussite est remonté à 43 % en 1998. En EPS, le taux de réussite a enregistré une baisse spectaculaire (de 45 à 26% entre 1995 et 1998), alors que le contingent de postes augmentait, dans le même temps, de 27%.

Toutes ces tendances sont conformes aux évolutions nationales des taux de réussite aux CAPES scientifiques et d'éducation physique.



## Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

## 1 - 1997-1998 (session 1998)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Toulouse **	France nat. *	France IUFM **	Toulouse **	France nat. *	France IUFM **	Toulouse **
<b>1er degré</b>										
Professeur des écoles	8 914	46 602		349	8 914		174	19,1%		49,9%
<b>2nd degré</b>										
<b>CAPES</b>										
Philosophie	130	2 618	917	19	129	76	1	4,9%	8,3%	5,3%
Lettres classiques	400	635	343	10	363	213	7	57,2%	62,1%	70,0%
Lettres modernes	1 200	6 784	3 592	96	1 200	736	23	17,7%	20,5%	24,0%
Sciences économiques et sociales	70	1 627	599	33	70	45	0	4,3%	7,5%	0,0%
Histoire-Géographie	900	9 095	4 849	138	900	557	26	9,9%	11,5%	18,8%
Allemand	305	1 557	877	29	212	135	13	13,6%	15,4%	44,8%
Anglais	1 700	6 453	3 440	129	1 074	721	25	16,6%	21,0%	19,4%
Espagnol	500	3 809	1 677	93	500	315	26	13,1%	18,8%	28,0%
Occitan, langue d'oc	18	60	14	8	18	5	3	30,0%	35,7%	37,5%
Mathématiques	1 050	7 920	3 354	169	1 050	588	35	13,3%	17,5%	20,7%
Physique et Chimie	550	5 061	2 152	110	550	386	28	10,9%	17,9%	25,5%
Physique et Électricité appliquée	120	719	289	31	120	81	14	16,7%	28,0%	45,2%
Sciences de la vie et de la terre	470	3 637	1 019	51	470	291	22	12,9%	28,6%	43,1%
Éducation musicale et Chant choral	289	624	403	15	209	152	12	33,5%	37,7%	80,0%
Arts plastiques	120	1 715	737	20	120	68	7	7,0%	9,2%	35,0%
Documentation	100	1 774	772	59	100	76	12	5,6%	9,8%	20,3%
<b>CAPEPS</b>	<b>1 060</b>	<b>4 513</b>	<b>2 567</b>	<b>119</b>	<b>1 060</b>	<b>783</b>	<b>31</b>	<b>23,5%</b>	<b>30,5%</b>	<b>26,1%</b>
<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	<b>450</b>	<b>7 913</b>	<b>1 330</b>	<b>49</b>	<b>450</b>	<b>213</b>	<b>11</b>	<b>5,7%</b>	<b>16,0%</b>	<b>22,4%</b>
<b>CAPET</b>										
Génie mécanique										
option construction	120	514	199	34	120	72	18	23,3%	36,2%	52,9%
option productique	80	230	127	25	80	63	21	34,8%	49,6%	84,0%
Génie électrique										
option électronique et automatique	65	448	169	6	65	42	6	14,5%	24,9%	100,0%
option électrotechnique et énergie	85	383	194	10	85	69	10	22,2%	35,6%	100,0%
option informatique et télématique	20	46	16	9	20	13	9	43,5%	81,3%	100,0%
Arts appliqués	27	223	85	3	27	13	3	12,1%	15,3%	100,0%
Technologie										
toutes options	375	986	650	51	375	321	38	38,0%	49,4%	74,5%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	45	491	139	15	45	32	4	9,2%	23,0%	26,7%
option santé, environnement	10	129	42	10	10	9	1	7,8%	21,4%	10,0%
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	55	621	271	20	54	63	1	8,7%	23,2%	5,0%
option éco. et gestion comptable	95	1 429	497	17	95	44	4	6,6%	8,9%	23,5%
option éco. et gestion commerciale	64	891	337	18	64	7	3	7,2%	2,1%	16,7%
Informatique et gestion	15	137	25	14	15	7	4	10,9%	28,0%	28,6%
Hôtellerie-Tourisme										
option techniques de production	20	38	15	9	20	14	9	52,6%	93,3%	100,0%
option techniques de service d'accueil	15	74	22	11	15	13	7	20,3%	59,1%	63,6%
<b>CAPLP2</b>										
Mathématiques / Sciences physiques	365	4 344	1 722	46	365	236	7	8,4%	13,7%	15,2%
Lettres / Histoire	345	3 938	1 117	62	345	154	12	8,8%	13,8%	19,4%
Anglais / Lettres	305	3 030	897	24	305	146	6	10,1%	16,3%	25,0%
Espagnol / Lettres	25	893	189	8	25	8	0	2,8%	4,2%	0,0%
Génie mécanique										
option construction	70	394	151	19	70	41	6	17,8%	27,2%	31,6%
option productique	25	190	86	16	25	18	9	13,2%	20,9%	56,3%
option maintenance des syst. méca. automat.	20	49	6	6	16	4	5	32,7%	66,7%	83,3%
Génie électrique										
option électronique	60	414	190	23	60	48	8	14,5%	25,3%	34,8%
option électrotechnique et énergie	85	437	197	14	85	55	3	19,5%	27,9%	21,4%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	10	273	85	9	10	6	1	3,7%	7,1%	11,1%
option santé, environnement	70	275	76	9	57	37	4	20,7%	48,7%	44,4%
Communication administrative	55	765	258	27	55	33	5	7,2%	12,8%	18,5%
Comptabilité et bureautique	120	1 359	467	31	120	68	2	8,8%	14,6%	6,5%
Vente	160	1 130	372	24	160	102	7	14,2%	27,4%	29,2%
Hôtellerie-Tourisme										
option organisation et production culinaire	20	90	19	4	20	15	2	22,2%	78,9%	50,0%
option services et commercialisation	30	140	35	7	30	20	6	21,4%	57,1%	85,7%

\* : tous candidats (IUFM + libres) - \*\* : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM de l'académie de Toulouse

## Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

### 2 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Toulouse **	France nat. *	France IUFM **	Toulouse **	France nat. *	France IUFM **	Toulouse **
<b>1er degré</b>										
Professeur des écoles	8 497	46 058		409	8 497		180	18,4%		44,0%

### 2nd degré

#### CAPEPS

Philosophie	180	2 437	831	20	180	74	2	7,4%	8,9%	10,0%
Lettres classiques	500	644	377	17	399	252	16	62,0%	66,8%	94,1%
Lettres modernes	1 385	6 851	3 721	115	1 382	905	31	20,2%	24,3%	27,0%
Sciences économiques et sociales	1 020	9 274	4 939	42	971	600	3	10,5%	12,1%	7,1%
Histoire-Géographie	104	2 125	866	141	104	67	17	4,9%	7,7%	12,1%
Allemand	360	1 581	805	37	189	108	9	12,0%	13,4%	24,3%
Anglais	2 000	6 929	3 797	115	1 101	740	19	15,9%	19,5%	16,5%
Espagnol	400	3 237	1 718	92	400	237	18	12,4%	13,8%	19,6%
Occitan, langue d'oc	10	57	16	8	10	4	2	17,5%	25,0%	25,0%
Mathématiques	1 154	8 192	3 656	187	1 154	703	35	14,1%	19,2%	18,7%
Physique et Chimie	612	5 477	2 224	112	612	416	19	11,2%	18,7%	17,0%
Physique et Electricité appliquée	180	817	308	45	180	109	28	22,0%	35,4%	62,2%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 193	948	51	370	228	9	11,6%	24,1%	17,6%
Education musicale et Chant choral	359	599	373	14	266	193	14	44,4%	51,7%	100,0%
Arts plastiques	130	1 767	784	25	130	69	3	7,4%	8,8%	12,0%
Documentation	100	1 889	838	57	100	67	9	5,3%	8,0%	15,8%
<b>CAPEPS</b>	<b>1 060</b>	<b>3 961</b>	<b>2 316</b>	<b>117</b>	<b>1 060</b>	<b>805</b>	<b>35</b>	<b>26,8%</b>	<b>34,8%</b>	<b>29,9%</b>
<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	<b>400</b>	<b>8 654</b>	<b>1 354</b>	<b>50</b>	<b>400</b>	<b>177</b>	<b>11</b>	<b>4,6%</b>	<b>13,1%</b>	<b>22,0%</b>

#### CAPET

Génie mécanique										
option construction	135	553	291	38	135	105	18	24,4%	36,1%	47,4%
option productique	95	298	167	28	95	73	20	31,9%	43,7%	71,4%
Génie électrique										
option électronique et automatique	95	527	228	27	95	72	10	18,0%	31,6%	37,0%
option électrotechnique et énergie	130	457	236	16	130	105	14	28,4%	44,5%	87,5%
option informatique et télématique	25	67	19	9	25	12	5	37,3%	63,2%	55,6%
Arts appliqués	27	223	76	21	27	15	5	12,1%	19,7%	23,8%
Technologie										
toutes options	380	960	623	54	380	330	37	39,6%	53,0%	68,5%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	40	524	151	16	40	25	0	7,6%	16,6%	0,0%
option santé, environnement	15	160	55	11	15	13	6	9,4%	23,6%	54,5%
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	55	769	375	33	55	41	2	7,2%	10,9%	6,1%
option éco. et gestion comptable	95	1 823	656	24	95	61	2	5,2%	9,3%	8,3%
option éco. et gestion commerciale	64	1 144	491	23	64	43	3	5,6%	8,8%	13,0%
Informatique et gestion	15	166	27	9	15	12	5	9,0%	44,4%	55,6%
Hôtellerie-Tourisme										
option techniques de production	22	29	6	3	14	5	3	48,3%	83,3%	100,0%
option techniques de service d'accueil	17	62	24	12	17	12	4	27,4%	50,0%	33,3%

#### CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	450	4 152	1 609	46	450	300	12	10,8%	18,6%	26,1%
Lettres / Histoire	420	3 542	1 044	44	420	206	14	11,9%	19,7%	31,8%
Anglais / Lettres	375	3 119	913	20	375	162	1	12,0%	17,7%	5,0%
Espagnol / Lettres	25	865	214	9	25	13	1	2,9%	6,1%	11,1%
Génie mécanique										
option construction	60	399	157	17	60	32	3	15,0%	20,4%	17,6%
option productique	20	199	93	16	10	10	5	5,0%	10,8%	31,3%
Génie électrique										
option électronique	65	463	210	31	65	41	7	14,0%	19,5%	22,6%
option électrotechnique et énergie	90	439	220	12	90	53	4	20,5%	24,1%	33,3%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	15	270	90	10	15	12	1	5,6%	13,3%	10,0%
option santé, environnement	60	322	81	4	41	33	4	12,7%	40,7%	100,0%
Communication administrative	55	921	362	33	55	43	12	6,0%	11,9%	36,4%
Comptabilité et bureautique	120	1 537	569	41	120	91	5	7,8%	16,0%	12,2%
Vente	160	1 279	529	26	160	116	3	12,5%	21,9%	11,5%
Hôtellerie-Tourisme										
option organisation et production culinaire	20	69	12	9	20	8	5	29,0%	66,7%	55,6%
option services et commercialisation	30	127	27	13	30	18	10	23,6%	66,7%	76,9%

\* : tous candidats (IUFM + libres) - \*\* : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM de l'académie de Toulouse

## Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

## 3 - 1995-1966 (session 1996)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Toulouse **	France nat. *	France IUFM **	Toulouse **	France nat. *	France IUFM **	Toulouse **
<b>1er degré</b>										
Professeurs des écoles	8 983	49 954		400	8 980		203	18,0%		50,8%

## 2nd degré

## CAPES

Philosophie	240	2 134	798	21	240	81	3	11,2%	10,2%	14,3%
Lettres classiques	570	592	359	17	327	208	13	55,2%	57,9%	76,5%
Lettres modernes	1 800	6 114	3 908	96	1 369	963	31	22,4%	24,6%	32,3%
Sciences économiques et sociales	170	2 323	981	45	170	119	9	7,3%	12,1%	20,0%
Histoire-Géographie	1 320	8 893	5 421	142	926	628	17	10,4%	11,6%	12,0%
Allemand	380	1 515	903	27	231	158	6	15,2%	17,5%	22,2%
Anglais	2 200	6 920	4 140	108	1 082	765	25	15,6%	18,5%	23,1%
Espagnol	505	2 939	1 824	92	383	266	15	13,0%	14,6%	16,3%
Occitan, langue d'oc	14	44	22	10	14	8	3	31,8%	36,4%	30,0%
Mathématiques	2 000	7 328	3 657	202	1 497	931	60	20,4%	25,5%	29,7%
Physique et Chimie	872	5 239	2 443	110	705	498	30	13,5%	20,4%	27,3%
Physique et Électricité appliquée	270	786	320	38	227	157	22	28,9%	49,1%	
Sciences de la vie et de la terre	330	2 701	943	53	330	207	14	12,2%	22,0%	26,4%
Éducation musicale et Chant choral	389	582	378	27	223	165	21	38,3%	43,7%	
Arts plastiques	140	1 723	914	25	140	88	0	8,1%	9,6%	0,0%
Documentation	130	2 103	994	68	130	106	9	6,2%	10,7%	13,2%
<b>CAPEPS</b>	<b>830</b>	<b>3 364</b>	<b>2 423</b>	<b>122</b>	<b>830</b>	<b>721</b>	<b>51</b>	<b>24,7%</b>	<b>29,8%</b>	<b>41,8%</b>
Conseiller Principal d'Éducation	400	8 239	1 495	56	400	197	11	4,9%	13,2%	19,6%

## CAPET

Génie mécanique										
option construction	190	549	245	33	190	128	18	34,6%	52,2%	54,5%
option productique	125	267	169	30	97	76	18	36,3%	45,0%	60,0%
Génie électrique										
option électronique et automatique	145	585	262	28	145	110	10	24,8%	42,0%	35,7%
option électrotechnique et énergie	250	457	256	20	143	114	14	31,3%	44,5%	70,0%
option informatique et télématique	25	72	27	14	25	18	13	34,7%	66,7%	92,9%
Arts appliqués	27	224	102	19	27	14	0	12,1%	13,7%	0,0%
Technologie										
toutes options	625	726	519	32	551	464	31	75,9%	89,4%	96,9%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	40	536	171	22	40	31	3	7,5%	18,1%	13,6%
option santé, environnement	15	105	46	11	15	14	4	14,3%	30,4%	36,4%
Économie-Gestion										
option éco. et gestion administrative	85	809	410	26	85	67	10	10,5%	16,3%	38,5%
option éco. et gestion comptable	178	2 211	838	26	178	126	11	8,1%	15,0%	42,3%
option éco. et gestion commerciale	114	1 307	596	24	114	81	8	8,7%	13,6%	33,3%
Informatique et gestion	12	244	45	13	12	10	6	4,9%	22,2%	46,2%
Hôtellerie-Tourisme										
option techniques de production	22	31	15	13	15	13	11	48,4%	86,7%	84,6%
option techniques de service d'accueil	17	59	20	12	17	10	7	28,8%	50,0%	58,3%

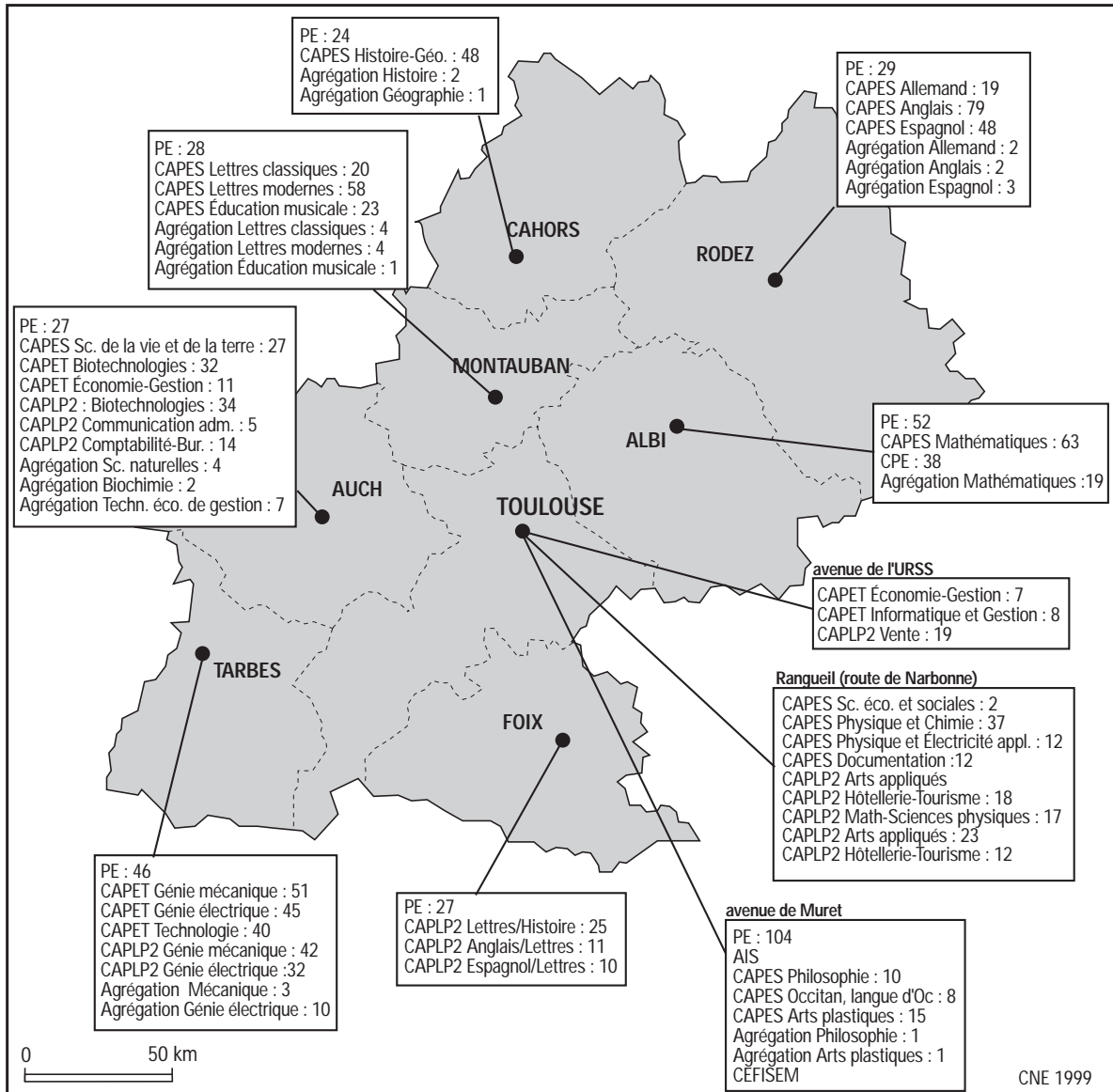
## CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	460	3 099	1 386	48	460	315	16	14,8%	22,7%	33,3%
Lettres / Histoire	430	2 842	986	41	430	246	16	15,1%	24,9%	39,0%
Anglais / Lettres	375	2 424	737	15	375	171	1	15,5%	23,2%	6,7%
Espagnol / Lettres	25	533	139	10	25	9	2	4,7%	6,5%	20,0%
Génie mécanique										
option construction	60	358	166	20	60	41	4	16,8%	24,7%	20,0%
option productique	25	167	89	18	25	22	9	15,0%	24,7%	50,0%
Génie électrique										
option électronique	75	526	269	16	75	46	4	14,3%	17,1%	25,0%
option électrotechnique et énergie	90	406	216	11	90	69	6	22,2%	31,9%	54,5%
Biotechnologie										
option biochimie, génie biologique	15	261	93	1	15	14	0	5,7%	15,1%	0,0%
option santé, environnement	60	229	63	6	30	22	2	13,1%	34,9%	33,3%
Communication administrative	110	957	400	35	110	77	5	11,5%	19,3%	14,3%
Comptabilité et bureautique	150	1 682	652	19	150	107	8	8,9%	16,4%	42,1%
Vente	160	1 349	556	22	160	115	7	11,9%	20,7%	31,8%
Hôtellerie-Tourisme										
option organisation et production culinaire	20	59	17	3	20	15	3	33,9%	88,2%	100,0%
option services et commercialisation	30	103	22	10	30	16	9	29,1%	72,7%	90,0%

\* : tous candidats (IUFM + libres) - \*\* : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPE-B2) - IUFM de l'académie de Toulouse

EFFECTIFS DES PROFESSEURS STAGIAIRES PAR SITE ET PAR CONCOURS EN 1998-1999



**Le CAPES de documentation et la filière CPE.** En 1998, L'IUFM de Toulouse comptait 12 lauréats au CAPES de Documentation, soit 20% de l'effectif de PLC1. On enregistre des performances voisines dans la filière CPE où l'IUFM a choisi de sélectionner les candidats ayant les meilleures chances de réussite : en 1998-1999, 43 candidats ont été admis à l'IUFM sur 295 demandes et pour 400 postes ouverts au concours. Cette politique permet à l'IUFM d'obtenir un taux de réussite de 22% en 1998, alors que le taux de succès moyen national se situe à 17,6% des inscrits.

#### Les formations technologiques industrielles et tertiaires (cf. infra)

**Les CAPLP2 généraux.** Les résultats aux concours sont comparables à ceux des CAPES. Mais il ne fait pas de doute que l'IUFM pourrait améliorer ses performances dans ce domaine où il enregistre des résultats médiocres.

Disciplines	Inscrits 1998-1999	Admis au concours 1998	Taux de réussite	Postes mis au concours en 1999	% des reçus de l'IUFM / nombre de postes
PLP2 Math-physique	47	7	15 %	365	2 %
PLP2 Lettres-histoire	65	12	19 %	350	3,5 %
PLP2 Anglais-Lettres	24	6	25 %	290	2 %
PLP2 Espagnol-Lettres	9	0	-	28	-
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>25</b>	<b>17 %</b>	<b>1 033</b>	<b>2,5 %</b>

#### 4 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE

**Les publics.** Les PLC2 ne forment pas un public homogène, et leur formation n'est pas sanctionnée de la même façon pour tous ; l'IUFM doit donc organiser une formation variable selon la nature des concours. Les stagiaires CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP2 effectuent un stage en responsabilité de 4 à 6 heures (7 à 10 pour l'EPS et 10 pour la documentation) mais la validation de la formation des agrégés stagiaires, qui effectuent le même stage, est différente. Les CPE stagiaires n'ont pas de classe en responsabilité, et donc des modalités de stage autres. Quant aux stagiaires de l'enseignement technologique, ils doivent faire un stage en entreprise et être affectés en "binôme" pour se remplacer mutuellement devant leur classe. On retiendra encore comme exemple de cette diversité la situation particulière des stagiaires issus des concours internes ou celle des stagiaires de l'enseignement privé. À la multiplicité des concours s'ajoute celle des disciplines et l'IUFM doit faire un très important effort d'organisation et de structuration pour maîtriser cette diversité.

La provenance des stagiaires de deuxième année introduit encore un facteur de diversité : 32% des stagiaires, soit pratiquement un sur trois, ne proviennent pas de la première année de l'IUFM ; si l'on ajoute les agrégés, cette proportion atteint presque 40%. On note cependant des disparités selon les disciplines et selon les concours : par exemple, 71% des CPE ne viennent pas de première année, contre 12% seulement des CAPET. Cette diversité des provenances pèse sur l'organisation de la formation, en particulier sur la continuité de la professionnalisation, et sur le sentiment d'appartenance à l'institution : certains stagiaires ne connaîtront de l'IUFM que leur site départemental d'implantation.

La répartition des effectifs entre les divers sites révèle une grande disparité : un quart des PLC2 sont encore à Toulouse. Les effectifs des implantations hors de Toulouse varient entre 46 et 223 stagiaires, et la répartition des disciplines et types de concours est très inégale : c'est ainsi que Foix n'accueille que des PLP2, que Tarbes ne reçoit que des disciplines technologiques industrielles, que Rodez, Montauban et Cahors n'ont que des CAPES et des agrégations, qu'Albi n'héberge que les mathématiques et les CPE... Seul, Auch reçoit à la fois des CAPES, des CAPET, des PLP2 et des agrégations, dans plusieurs disciplines. Il est évident que ces répartitions sont un obstacle à la

formation commune et aux échanges interdisciplinaires, que l'IUFM doit surmonter en proposant des regroupements par bassin, et non par site d'implantation, pour la formation commune.

Ces inconvénients restent cependant mineurs par rapport aux avantages de cette déconcentration, reconnus par les stagiaires et les formateurs qui disposent de locaux et de conditions matérielles plus satisfaisants qu'à Toulouse.

### **La formation disciplinaire**

**Les volumes horaires.** L'horaire de formation disciplinaire se veut identique pour l'ensemble des filières et prévoit : 66 heures obligatoires de formation didactique et de compléments disciplinaires, sauf pour les PLP2 d'enseignement général, qui reçoivent 156 h de formation en raison de leur bivalence (une formation "lourde" est indispensable dans la discipline qui n'est pas celle de leur formation universitaire) ; 48 heures de formation individualisée, dont des approfondissements disciplinaires. On relève toutefois des variations d'une filière à l'autre : quelques disciplines vont nettement au delà des 66 heures obligatoires (SVT, SES, Documentation) pour compléter une formation universitaire couvrant insuffisamment les programmes d'enseignement du second degré ; les modules optionnels d'approfondissement personnalisés sont parfois facultatifs, parfois obligatoires.

**Les modalités d'organisation.** La formation disciplinaire est dispensée sur le site départemental de formation, pendant les deux journées hebdomadaires prévues par l'emploi du temps des stagiaires. On notera toutefois que les stagiaires du CAPET font exception à cette règle (cf. infra).

Dans les disciplines aux effectifs nombreux, les stagiaires sont répartis par groupes ; pour l'enseignement général, les formateurs constituent des groupes homogènes, en fonction du type d'établissement de stage et, si nécessaire, du niveau de classe : cette pratique permet de s'appuyer davantage sur l'expérience du terrain, mais risque d'être très réductrice et de limiter la découverte de la réalité.

**Les contenus de formation.** Les contenus de la formation disciplinaire sont essentiellement centrés sur la didactique ; même les approfondissements disciplinaires sont choisis en fonction des exigences de l'enseignement et des programmes du second degré. Ces contenus s'appuient sur les réalités du terrain, c'est-à-dire essentiellement les stages (en responsabilité ou de pratique accompagnée). Une part très importante du volume horaire - 55 heures - est consacrée à la préparation et à l'exploitation de ces stages. En particulier, l'IUFM a la volonté de préparer les stagiaires à la prise en charge de leur classe en responsabilité, prévoyant 9 heures à cet effet, avant la pré-rentrée, avec la participation des inspecteurs ; l'organisation de cette formation se heurte toutefois aux dates, toujours très tardives, des nominations. De même, la préparation du mémoire professionnel a des liens très étroits avec la formation disciplinaire ; cette préparation est prise en charge par les mêmes formateurs.

L'individualisation de la formation permet de répondre aux besoins particuliers des stagiaires sous la forme d'approfondissements disciplinaires, en particulier pour ceux qui ont un diplôme différent de celui qui est habituellement demandé pour le concours.

**Les formateurs.** L'objectif prioritaire de la formation disciplinaire est l'acquisition progressive de la pratique professionnelle. C'est ainsi qu'à quelques exceptions près, les enseignants qui interviennent comme formateurs ne sont pas des universitaires, mais des "formateurs de terrain", c'est-à-dire des professeurs du second degré partiellement déchargés de leurs obligations dans leur établissement. Les universitaires, principalement ceux de l'IUFM, assurent environ 10% de la charge d'enseignement ; ces interventions sont le plus souvent des compléments disciplinaires ; elles sont exceptionnellement didactiques, comme en mathématiques où l'on compte des universitaires de l'IREM.

Les activités des formateurs sont coordonnées par un responsable de filière, enseignant à temps complet à l'IUFM. Les formateurs interviennent indifféremment dans les divers groupes et modules, et dans la prise en charge des stagiaires (visites et suivi du mémoire professionnel). Beaucoup enseignent également en première année. Il n'y a donc pas de spécialisation des tâches, ce qui les oblige à de fréquentes réunions de régulation ; celles-ci sont

organisées par les coordonnateurs de filières. Les directeurs d'UF les réunissent également, au moins deux fois par an, pour fixer les objectifs et l'organisation du plan de formation, et pour faire le bilan de l'année.

### **Le stage en responsabilité**

C'est, comme l'affirme le projet d'établissement, l'activité de formation essentielle de la deuxième année, autour de laquelle s'articule l'ensemble de la formation. L'affectation dans le stage en responsabilité est un acte statutaire, qui ne dépend pas de l'IUFM seul. Cette responsabilité est partagée avec le rectorat ; les corps d'inspection ainsi que les chefs d'établissement doivent être consultés. Malgré ces contraintes communes à l'ensemble des IUFM, l'établissement, qui veut favoriser une déconcentration, s'efforce de faire nommer les stagiaires au plus près des sites de formation. En novembre 1998, l'IUFM a signé une convention avec le rectorat, qui établit clairement les responsabilités de chacun dans la recherche et l'attribution des divers types de stage (observation, pratique accompagnée, responsabilité, entreprise). Cette convention, longtemps attendue, a le mérite de formaliser, sinon des obligations contraignantes, du moins des incitations officielles pour privilégier les impératifs pédagogiques, sans nier pour autant les contraintes de gestion. Celle-ci définit nettement les responsabilités respectives, et prévoit avec précision les points qui font l'objet des difficultés et des litiges les plus fréquents : implantation et pertinence des supports pédagogiques, mode de désignation et rôle des conseillers pédagogiques, suivi des stages.

Néanmoins, on relève encore un certain nombre de dysfonctionnements, dont beaucoup sont d'ailleurs inhérents au fonctionnement du système et dont la solution ne relève pas directement de l'IUFM, mais tous les partenaires reconnaissent une amélioration sensible des conditions du stage en responsabilité.

**L'affectation des stagiaires.** L'implantation géographique des lieux de stage n'est pas toujours satisfaisante : éloignement important du domicile personnel et/ou du site de formation, particulièrement dans les disciplines technologiques à cause de la rareté des spécialités. L'IUFM a toutefois obtenu, pour les disciplines largement représentées dans les établissements, que les supports soient majoritairement situés sur l'axe Toulouse - site départemental. Une meilleure information sur les critères d'affectation des stagiaires serait sans doute souhaitable.

Il existe encore des stagiaires nommés dans un autre établissement que celui où exerce leur conseiller, et l'on relève même quelques cas de stagiaires responsables de deux classes dans deux établissements différents, avec un conseiller exerçant dans un troisième établissement.

**Les conseillers pédagogiques.** Le réseau des conseillers pédagogiques prévu par la convention est encore très informel, variant selon l'importance de la discipline et des relations instituées par les corps d'inspection avec les enseignants et les chefs d'établissement. Les terrains de stage ne sont pas arrêtés *a priori* en fonction de l'existence des conseillers, de sorte qu'un certain nombre de conseillers pédagogiques sont encore désignés au dernier moment, parfois contre leur gré, alors que des enseignants volontaires et expérimentés n'ont pas de stagiaires ! La charte des conseillers, prévue également dans la convention, mériterait un effort de communication accru de la part de l'IUFM : ce document est, semble-t-il, encore mal connu. Il serait également souhaitable d'étudier avec les inspecteurs et les chefs d'établissement les conditions de mise en place d'un véritable appel d'offres et de prévoir des modalités contractuelles plus poussées que celles qui figurent dans la charte. En effet, les conseillers pédagogiques souhaitent que l'IUFM les informe et les forme mieux, tâches qui sont assurées très insuffisamment lors de deux journées de regroupement, irrégulièrement organisées chaque année. Il n'existe pas de réelle articulation entre le stagiaire, l'IUFM et le conseiller qui ne sait comment se situer par rapport au formateur, lors des visites et entretiens en particulier. Enfin, les conseillers jugent que l'IUFM ne tient pas assez compte de leur expérience du terrain.

**Le suivi et l'évaluation des stages.** Ces tâches sont assurées par les formateurs IUFM, en collaboration avec les conseillers pédagogiques : les deux visites prévues sont rigoureusement assurées, y compris auprès des agrégés ; dans la mesure du possible, le responsable du mémoire professionnel est l'un des deux évaluateurs, et joue un rôle officieux de tuteur auprès du stagiaire. En fin d'année, le conseiller pédagogique établit un rapport, qui figure avec ceux des formateurs dans le dossier de validation. Les chefs d'établissement constatent chez les sta-

giaires des progrès dans le comportement et le sens des responsabilités, grâce à un meilleur suivi et une meilleure préparation par l'IUFM. Par ailleurs, une attention particulière est accordée aux stagiaires en difficulté, et l'IUFM s'efforce d'intervenir à temps pour permettre le redressement de la situation.

**Les relations avec les chefs d'établissement.** La signature d'une convention avec le rectorat est une avancée très positive ; il reste maintenant à l'IUFM à développer et contractualiser ses relations avec les chefs d'établissement. Si la plupart de ces derniers sont prêts à accueillir des stagiaires, ils estiment en revanche ne pas être considérés par l'IUFM comme de réels partenaires de la formation : ils ne font partie institutionnellement d'aucune instance de l'IUFM, et ne sont sollicités ni pour l'évaluation, ni pour la validation des stages ; leurs difficultés de fonctionnement sont tout à fait ignorées, et ils sont trop souvent mis devant le fait accompli. Enfin, lorsqu'ils interviennent comme formateurs, ils estiment qu'ils devraient être rémunérés comme les autres catégories de formateurs. Il existe manifestement un contentieux entre l'IUFM et les chefs d'établissement : pour améliorer la communication et jeter les bases d'un véritable partenariat, il serait indispensable de remettre en chantier la convention préparée entre les chefs d'établissement et l'IUFM.

**Le stage de pratique accompagnée.** Ce stage, qui est effectué par tous les professeurs stagiaires, doit leur permettre d'élargir leur expérience professionnelle. Ce stage a donc lieu, dans la mesure du possible, dans un établissement de type différent de celui où a lieu le stage en responsabilité. L'organisation de ces stages est réglée selon des dispositions prévues par la convention entre le recteur et l'IUFM : leur implantation est arrêtée par le directeur de l'IUFM, après consultation du recteur ; la liste des stagiaires, si possible en binôme, doit être transmise aux chefs d'établissement un mois avant le début du stage ; les stagiaires sont encadrés par des maîtres de stage, généralement choisis parmi les formateurs associés ou les conseillers pédagogiques ; ces maîtres de stage doivent recevoir un cahier des charges comportant les objectifs et les obligations des stagiaires. Dans l'ensemble, ces dispositions sont respectées, sauf en ce qui concerne le cahier des charges, qui ne semble pas connu des enseignants recevant des stagiaires. L'évaluation des stages est prise en compte dans la validation de deuxième année, au titre de l'évaluation des modules de formation. Dans l'ensemble, la façon dont fonctionnent ces stages est satisfaisante et permet d'atteindre les objectifs fixés.

**Le mémoire professionnel.** Conçu comme une activité essentielle de l'année de formation, le mémoire professionnel matérialise la réflexion demandée au stagiaire sur sa pratique pédagogique et se présente comme un travail de synthèse de la formation disciplinaire. C'est pourquoi l'IUFM impose l'élaboration du mémoire professionnel à tous les stagiaires, y compris aux agrégés stagiaires.

En tant qu'établissement de formation universitaire, l'IUFM s'efforce d'encourager les mémoires qui mettent en œuvre une démarche de recherche, mais ils restent l'exception. L'IUFM s'efforce aussi de faciliter leur exploitation scientifique ultérieure, par l'archivage des meilleures productions et par la saisie informatique, grâce à un thesaurus des titres, des résumés et des mots-clés. L'IUFM a également unifié la présentation des mémoires, pour permettre une meilleure exploitation éventuelle.

La préparation du mémoire, étroitement liée à la formation disciplinaire, est prise en charge par les formateurs associés de l'IUFM, sous la responsabilité des directeurs d'UF. Un séminaire de trois jours est organisé par un enseignant de chaque filière pour préparer le travail des stagiaires, qui choisissent ensuite leur sujet, après discussion avec les formateurs. Les stagiaires peuvent constituer une équipe, exerçant ou non dans le même établissement ; dans certaines disciplines, comme les mathématiques, ils y sont vivement encouragés. Les formateurs se répartissent ensuite les stagiaires en fonction des sujets choisis pour assurer le suivi individuel du mémoire : deux rencontres au minimum sont prévues, mais elles peuvent être plus nombreuses, à la demande du tuteur ou du stagiaire.

Diverses conceptions du mémoire existent, selon la nature des filières et la personnalité des formateurs, et font l'objet de discussions et de débats entre les formateurs. Le principe de base est que le stagiaire doit partir d'une situation concrète vécue pendant sa formation, le plus souvent dans sa classe ou son établissement. Les stagiaires



des disciplines technologiques ont, en outre, l'obligation de réinvestir le stage en entreprise dans le mémoire professionnel.

L'investissement des stagiaires dans l'élaboration du mémoire professionnel est reconnu par les formateurs et les stagiaires jugent ce travail réellement formateur, malgré sa lourdeur et ses contraintes. Dans l'ensemble, le mémoire professionnel est une activité bien organisée, bien encadrée, bien évaluée et efficace ; les stagiaires ne s'y trompent pas. Malgré quelques critiques, ils le jugent utile, sinon essentiel, à leur formation professionnelle. Les agrégés stagiaires ne demandent pas à en être dispensés, à de rares exceptions près ; certains pensent même qu'il serait préférable pour eux d'être jugés en fin d'année en partie sur ce travail, comme leurs collègues certifiés, et non sur une seule inspection, comme c'est actuellement le cas.

L'IUFM doit poursuivre sa politique d'incitation à la recherche et de valorisation des productions, en veillant à ce qu'elles restent ancrées dans la pratique professionnelle et ne deviennent pas un exercice intellectuel purement théorique.

**La validation.** Bien que ce ne soit pas une nécessité statutaire, l'IUFM constitue et examine, selon les mêmes procédures que pour les autres stagiaires, un dossier de validation pour les agrégés stagiaires, dossier qui n'est pas pris en compte pour leur titularisation. L'IUFM veut souligner ainsi que la titularisation n'est pas le seul objectif de la deuxième année, comme les stagiaires ont trop tendance à le penser, et veut valider l'ensemble de la démarche de formation professionnelle.

Les résultats du jury de validation font apparaître que la quasi-totalité des stagiaires obtiennent la validation de leur année de stage. Pour chacune des trois dernières années, on note 3 ou 4 stagiaires licenciés, pour un total de titularisés tournant autour de 350, soit moins de 1% ; les stagiaires ajournés sont plus nombreux (environ 15 par an). Il est également intéressant de noter qu'en règle générale le jury académique suit les propositions de l'IUFM, et titularise les stagiaires ayant obtenu la validation de leur stage.

**Conclusion sur la formation des PLC2.** La politique de délocalisation des PLC2 dans les différents sites départementaux, originalité de l'IUFM de Toulouse, apparaît comme positive autant aux stagiaires qu'aux formateurs. La convention signée entre le rectorat et l'IUFM, établissant les responsabilités de chacun dans la recherche et l'attribution des divers types de stage, est sans doute exemplaire, même s'il reste encore dans ce domaine un certain nombre de dysfonctionnements. Un effort analogue de clarification devrait être poursuivi avec les IPR et les chefs d'établissement, notamment dans la constitution des réseaux de conseillers pédagogiques. Il serait souhaitable, en outre, que ces derniers soient mieux informés de leur mission et mieux formés pour exercer leurs fonctions.

Un bon équilibre a été maintenu entre la formation disciplinaire, s'appuyant plus sur les réalités de terrain, et le mémoire professionnel, plus universitaire. Cet exercice tient à l'IUFM de Toulouse une place importante dans la formation reconnue aussi bien par les formateurs que par les stagiaires.

La formation des PLC2 apparaît bien structurée, bien encadrée et bien évaluée.

### III - LE CAS PARTICULIER DES FORMATIONS TECHNOLOGIQUES

Héritier d'une ENNA, l'IUFM de Toulouse dispose d'un capital de formations technologiques et industrielles sans équivalent. Cette présence forte constitue sans aucun doute l'un des éléments identitaires de cet établissement qui, ainsi qu'il l'exprime dans le rapport d'évaluation interne, ambitionne *"de devenir (...) un pôle d'excellence régional de renommée nationale dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel"*.

#### 1 - L'IMPLANTATION DES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES

Les préparations aux concours de recrutement des professeurs du second degré dans les secteurs technologiques et professionnels (CAPET et CAPLP2) sont organisées à Toulouse sur le site de Rangueil.

Les formations de deuxième année sont localisées dans les centres départementaux. Les technologies industrielles sont situées à Tarbes et rassemblent plus de 200 professeurs stagiaires en génie mécanique, génie électrique et technologie. Les biotechnologies et les PLP2 SST sont implantées à Auch avec une cinquantaine de professeurs stagiaires. En revanche, les arts appliqués, avec un faible effectif de 20 professeurs stagiaires sont implantés sur le site de Ranguel, en raison de l'environnement en ressources humaines et culturelles de la capitale régionale. Compte tenu de la proximité des partenaires de formation, les certifiés d'informatique et télématique (option du CAPET Génie électrique) sont également formés à Toulouse.

Ce choix de répartir les formations de deuxième année sur l'ensemble du territoire académique, original et parfaitement justifié en termes d'aménagement, a pour corollaire des déplacements nombreux de stagiaires et de formateurs, ce qui représente un coût élevé en crédits et en temps. En effet, la dispersion des stagiaires dans l'ensemble des lycées et collèges d'accueil de l'académie représente une contrainte majeure pour l'organisation de la formation, notamment à Tarbes.

## 2 - LES PUBLICS

Les premières années des 12 filières technologiques accueillent au total 320 étudiants en 1998 aux concours d'entrée au professorat des lycées et collèges. L'effectif moyen dans chacune des filières, inférieur à 25 étudiants, varie entre 7 et 50.

En outre, l'IUFM contribue à la promotion des candidats titulaires de BTS ou DUT en leur donnant la possibilité, en année préparatoire, de suivre les enseignements d'une licence universitaire. L'admission en année préparatoire est prononcée par un jury mixte IUFM/université. Les cours de licence sont accompagnés de compléments de formation, mises à niveau et soutiens à l'IUFM, en vue de préparer un CAPET ou un concours PLP2. Les années préparatoires sont en diminution sensible ; elles ne sont maintenues que pour les titulaires du DUT et du BTS, dans les filières CAPLP2 suivantes : Génie mécanique, Génie électrique, Économie-gestion, Hôtellerie.

L'admission dans les années préparatoires

Discipline	Candidatures 1998	Inscrits à l'IUFM	Capacité d'accueil 1999
Hôtellerie-restauration	82	16	30
Génie mécanique	47	23	30
Génie électrique	28	9	20
Économie - gestion	75	35	35
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>83</b>	<b>115</b>

## 3 - L'ADMISSION DANS LES FILIÈRES DE CAPET ET DE CAPLP2

La régulation des flux d'entrée dans chaque filière repose sur plusieurs critères : nombre de postes mis aux concours nationaux, capacités d'accueil de l'IUFM, taux de réussite dans chaque filière les années précédentes. L'admission en première année des filières de l'enseignement technique et professionnel est prononcée après examen d'un dossier et un entretien individuel.

Les dossiers sont évalués principalement en fonction du type de discipline et de l'adéquation au concours envisagé. L'expérience industrielle et l'expérience dans le système éducatif sont des atouts qui ne peuvent compenser un dossier faible dans la discipline. Il est tenu grand compte de la lettre manuscrite de motivation. Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien qui teste à la fois leur maîtrise de la discipline, leur aptitude à la communication, leur culture technologique et leur motivation pour le métier d'enseignant. En Arts appliqués, les candidats présentent un "press-book". Les candidats de la filière Hôtellerie-restauration doivent réaliser un test de composition culinaire.

Les redoublants sont admis en fonction des capacités d'accueil de la filière, de leur assiduité, de leur comportement et des notes obtenues aux épreuves écrites (et éventuellement orales) au concours passé. Sauf exception, la plupart des candidats s'inscrivent aux deux concours CAPET et PLP2, même s'ils ne peuvent suivre la totalité des deux formations.

Les critères d'admission ont été largement discutés dans une commission *ad hoc* de l'IUFM puis approuvés par le Conseil d'administration, mais ils mériteraient d'être plus largement élaborés en liaison avec les universités de rattachement.

#### 4 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

**Les volumes horaires.** Le plan de formation prévoit entre 550 et 610 h selon les filières, ce qui est insuffisant, à Toulouse comme ailleurs. En effet, les techniques industrielles comportent des enseignements pratiques qui sont consommateurs de temps. Une comparaison avec les écoles d'ingénieurs s'impose : les disciplines technologiques des IUFM devraient disposer d'un volume horaire de formation comparable à celui de ces écoles.

**Les équipements.** L'équipement en matériel pédagogique, qui est de facture industrielle pour les filières de formation technologiques, pose un problème spécifique aux IUFM. À la différence des lycées et des écoles d'ingénieurs, ces établissements ne sont pas habilités à percevoir la taxe d'apprentissage des entreprises. La volonté de l'IUFM de Toulouse de se maintenir à un niveau d'excellence dans les filières technologiques industrielles aux plans régional et national, se heurte à cet obstacle : une dotation budgétaire d'équipement prenant en compte le caractère industriel de la formation constituerait sans doute une solution. Ici encore, la référence pourrait être les moyens alloués aux écoles d'ingénieurs.

Il faut que ces matériels coûteux soient rentabilisés, ce que favoriserait, à l'évidence, une mutualisation des moyens avec les établissements voisins (université Toulouse III, INPT, ENIT...); ceci est partiellement mis en œuvre avec l'atelier inter-universitaire de productique. La construction d'une halle technologique, projetée dans le cadre du plan U3M, permettra une réelle mutualisation des moyens.

**Les locaux.** Comme nous l'avons vu précédemment, le problème majeur résulte d'un partage contesté de l'ancienne ENNA entre l'IUFM et le lycée professionnel Renée Bonnet (cf. chapitre Gestion immobilière).

**L'implication des universités.** La part des enseignements universitaires est faible en biotechnologies, en arts appliqués et en hôtellerie, et ne concerne que les épreuves écrites, ce qui n'est pas anormal. L'absence des universitaires est plus regrettable dans des filières comme le Génie électrique ou la Technologie des collèges, ou encore dans l'option santé, environnement de la filière Biotechnologies. En revanche, la filière Génie mécanique, que se soit dans le cadre du CAPES ou dans celui du CAPLP2, bénéficie du concours des universitaires de l'université Paul Sabatier (350 heures en 1998-1999). On notera aussi que les travaux pratiques de productique sont effectués à l'atelier universitaire de productique, ce qui représente 20% du volume horaire de la formation de génie mécanique. L'intervention des universitaires est beaucoup plus importante dans le cadre des années préparatoires (CAPLP2 en génie électrique, génie mécanique, hôtellerie, vente) : des heures de soutien sont organisées pour la préparation de la licence.

**La formation professionnelle.** Dans les filières technologiques, celle-ci s'articule autour de la préparation de l'épreuve sur dossier (100 à 140 heures par groupe de projet, soit l'équivalent de 10 à 15 h de TD par étudiant) ; du stage d'observation en établissement, préparé et exploité ; de la formation psycho-pédagogique (5 à 15 h selon les filières) ; de la connaissance des référentiels (5 à 15 h selon les filières) ; de la formation du système éducatif (entre 4 et 6 h).

Dans les filières tertiaires, les stages d'observation et de pratique accompagnée durent deux semaines, soit le maximum prévu par les textes. Les filières professionnelles comportent, en outre, un stage en entreprise d'une durée de deux semaines. La formation générale est dispensée à hauteur du volume prévu par le plan de formation,

soit 30 h de préparation et d'exploitation des stages et des séquences consacrées à la méthodologie, à l'information sur les établissements, à des observations disciplinaires : certains de ces enseignements peuvent donner lieu à des regroupements interdisciplinaires. L'IUFM prend en charge l'entraînement aux épreuves écrites et orales (concours blancs) et la préparation de l'épreuve sur dossier. L'organisation des études est assurée par l'IUFM en liaison avec l'université, qui dispense certains cours de CAPES ou de CAPET. Les cours ont lieu sur le site toulousain de l'avenue de l'URSS. La préparation des CAPLP2 relève de la seule responsabilité de l'IUFM.

**Les résultats aux concours**

*Les formations technologiques industrielles.* Les résultats dans les disciplines technologiques industrielles sont éloquentes, plaçant l'IUFMT en tête des autres préparations. La plupart des candidats se présentent aux deux concours : CAPET et CAPLP2. Des candidats se présentent également à l'agrégation (Génie mécanique et Génie électrique), ce qui introduit un léger biais dans les nombres d'admis par rapport aux inscrits à l'IUFM. C'est pourquoi on ne peut les séparer pour l'analyse des résultats, l'important étant d'apprécier le nombre de PLC1 de chaque filière reçus à au moins un des deux concours.

Discipline	Inscrits 1997-1998	Admis à au moins un concours en 1998	Taux de réussite	Postes mis au concours en 1999	% des reçus de L'IUFMT/ nombre de postes
CAPET-PLP2 Génie mécanique	104	79	76 %	315	25 %
CAPET-PLP2 Génie électrique	95	56	59 %	315	18 %
CAPET Technologie	52	38	73 %	375	10 %
CAPET-PLP2 Biotechnologie	47	27	57 %	122	22 %
CAPET-PLP2 Arts appliqués	22	18 (dont 3 CAPET)	82 %	112 (dont 7 CAPET)	16 %
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>218</b>	<b>0,68</b>	<b>1239</b>	<b>17 %</b>

Avec 218 admis et 17,6% de la "part du marché" national, l'IUFM de Toulouse fournit une contribution importante au recrutement des professeurs dans les filières de technologies industrielles. Le taux de réussite moyen des différentes filières est voisin des deux tiers. C'est un point fort de l'IUFM de Toulouse qu'il faut souligner.

Toutefois, le flux des candidats et des lauréats a diminué de 10% ces deux dernières années. Ce phénomène est imputable à plusieurs facteurs : la baisse sensible du nombre de postes mis aux concours de recrutement (- 40% pour l'ensemble des disciplines depuis 2 ans) a un effet démotivant pour les candidats potentiels ; l'amélioration de la conjoncture économique permet un accès direct à l'emploi à des catégories de diplômés (DESS, filières d'ingénieurs) qui auraient été tentés par les concours de l'enseignement auparavant. Il faut également prendre en considération la décreue générale des effectifs universitaires, particulièrement sensible dans les facultés scientifiques.

Si cette tendance se confirmait, il conviendrait sans doute de réexaminer la carte nationale des formations pour adapter l'offre de formation aux besoins. Dans cette perspective, l'IUFM de Toulouse aurait toute sa place pour les filières technologiques, juste reconnaissance de ses efforts, de ses résultats et de son environnement industriel et universitaire.

*Les formations tertiaires.* Les taux de réussite aux concours ne sont pas très bons en économie-gestion alors que l'hôtellerie enregistre un taux de réussite très élevé.

Discipline	Inscrits 1997- 1998	Admis à un concours en 1998	Taux de réussite	Postes mis au concours en 1999	% des reçus de l'IUFMT /nombre de postes
CAPET Économie-Gestion A.B.C.D	77	12	16 %	211	6 %
CAPLP2 Communication administrative CAB.CB.Vente	86	14	16 %	310	4,5 %
CAPET Hôtellerie-Tourisme A.B.C.D	24	16	67 %	41	39 %
PLP2 Hôtellerie-Restoration CAB.CB.Vente	14	8	57 %	54	15 %
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>40</b>	<b>21 %</b>	<b>616</b>	<b>6,5 %</b>

## 5 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE

**Les principes généraux d'organisation.** La formation comprend quatre volets : le stage en responsabilité et le stage de pratique accompagnée dans un collège, un lycée technique ou professionnel ; la formation pédagogique ; le stage en entreprise ; le mémoire professionnel.

Les stagiaires sont affectés en binôme dans les établissements, et deux groupes sont constitués qui alternent périodes de formation et périodes de stage en établissement ou en entreprise, avec remplacements mutuels devant les élèves.

Comme pour les autres filières, les stagiaires sont regroupés deux à trois jours par semaine sur le site départemental pour la formation disciplinaire. Mais, compte tenu de la dispersion des lieux de stage en responsabilité, y compris en dehors de l'académie, les stagiaires de certaines filières de CAPET à faibles effectifs, telles que les Arts appliqués, sont regroupés moins fréquemment mais plus longuement.

La formation est, en principe, répartie entre trois types d'acteurs : les enseignants de l'IUFM (un maître de conférences et deux professeurs agrégés), qui apportent un soutien méthodologique et une aide à l'insertion dans des classes où les stagiaires vont être affectés ; les conseillers pédagogiques, professeurs des lycées et collèges, qui doivent offrir aux stagiaires un soutien de proximité permanent ; les "maîtres de stage" en entreprise qui doivent donner aux stagiaires une connaissance de l'entreprise, de la fabrication et des évolutions techniques. Cette conception de la formation professionnelle, satisfaisante dans son principe, connaît bien des difficultés de mise en œuvre.

**Le stage en établissement.** La principale difficulté est la répartition des stagiaires dans les lycées et collèges de l'académie, ce qui a conduit récemment à établir une convention entre l'IUFM et le rectorat (cf. supra). Encore trop de stagiaires ont une affectation qui ne correspond pas à leur objectif de formation. Cela conduit parfois à faire quatre heures de cours dans quatre classes différentes, ou encore à ne pas avoir de conseiller pédagogique volontaire, ou à en avoir un dans un autre établissement que celui où l'on est affecté...

Ce sont souvent les formateurs de l'IUFM à Tarbes qui jouent le rôle de soutien à distance, à défaut du soutien de proximité que devraient apporter les conseillers pédagogiques. Mais les formateurs sont trop peu nombreux pour visiter les 200 stagiaires répartis sur tout le territoire académique, voire dans les académies voisines.

Il conviendrait que les conseillers pédagogiques puissent bénéficier d'une meilleure formation. La nécessité pour l'IUFM de prendre en charge les frais de déplacement des conseillers pédagogiques lors des réunions d'information et de module de formation représente, compte tenu de l'éloignement de certains lieux de stage, un coût tel

que la formation des conseillers pédagogiques a été un peu négligée ces dernières années. Désormais, elle fait partie, pour toutes les disciplines, du plan académique de formation élaboré et mis en œuvre par l'IUFM à la rentrée de 1999. Cet effort est d'autant plus nécessaire que les jurys académiques de titularisation des professeurs stagiaires prennent essentiellement en compte le stage en responsabilité.

**Le stage en entreprise.** Il est obligatoire, sauf exception définie statutairement. Le dossier de stage, vu et complété par l'entreprise, est intégré au dossier de validation de la formation de deuxième année. Pour les filières de technologies industrielles, il se déroule en deux parties : 2 semaines au début du premier trimestre et 4 semaines en fin de troisième trimestre (2 seulement pour les professeurs de technologie des collèges).

Les objectifs généraux de ce stage sont les suivants : connaître la vie et le travail en entreprise, découvrir des systèmes techniques pouvant ultérieurement servir de support de formation, échanger des compétences entre le stagiaire et l'entreprise. Ce stage doit donner lieu à réinvestissement dans le mémoire professionnel. Tous ces principes sont excellents, mais la réalité conduit à certaines réserves. Certains stagiaires remettent en cause l'intérêt de ce stage en entreprise dès lors qu'ils peuvent se prévaloir de stages antérieurs de durée équivalente. D'autres le trouvent trop long et parfois sans grand apport pour leur formation pédagogique.

Ces problèmes, qui ne semblent pas spécifiques à l'IUFM de Toulouse, mériteraient d'être évoqués plus largement : un bilan des stages en entreprise devrait être fait. On peut suggérer aussi un partenariat plus étroit entre l'IUFM et les entreprises, ce qui permettrait d'orienter ou de réorienter l'activité des stagiaires vers des objectifs de formation.

**La formation pédagogique didactique, générale et professionnelle.** Le total estimé des activités annuelles encadrées par stagiaire, pour reprendre la terminologie utilisée dans le plan de formation, oscille entre 270 et 320 heures.

Les enseignements sont répétés à chacun des deux groupes constitués à partir des binômes de stagiaires dans les établissements. Cela ajoute au coût de formation, puisque les effectifs sont faibles : souvent moins d'une douzaine de stagiaires. La coordination des enseignants permanents (au nombre de trois) et des formateurs associés est une tâche difficile et coûteuse, notamment en frais de déplacement.

Comme en première année, les 66 heures obligatoires en didactique sont insuffisantes pour des disciplines qui comportent beaucoup d'enseignements pratiques très consommateurs de temps. Cette formation est utile et bien assurée pour les techniques industrielles à Tarbes, mais elle ne peut être considérée que comme une initiation qui aura besoin d'être poursuivie en formation continue.

**Le mémoire professionnel.** Cet exercice pédagogique est fort bien commenté dans le guide de la deuxième année de l'UF de Technologies industrielles. Réflexion sur la pratique dans le cadre du stage en établissement ou dans l'entreprise, le mémoire professionnel est élaboré par chaque professeur stagiaire en liaison avec un directeur de mémoire désigné en début d'année. L'établissement tire bénéfice de ces mémoires qui sont archivés et font souvent l'objet d'une saisie informatique facilitant leur consultation et leur exploitation.

Le mémoire et sa soutenance sont évalués fin avril par un jury de l'IUFM auquel appartient le tuteur de mémoire, également tuteur du stagiaire au lycée ou dans l'entreprise. On regrettera que le mémoire professionnel soit trop souvent peu pris en compte dans la décision de titularisation par le jury académique de fin d'année.

**La validation.** Dans les filières technologiques, les jurys académiques tiennent principalement compte du stage en responsabilité et pas assez, voire pas du tout, du mémoire professionnel, des modules de formation et du mémoire de stage en entreprise. Il y a là matière à réflexion pour une remise en cause soit du mode de fonctionnement des jurys, soit de la conception initiale de la formation professionnelle.

## 6 - CONCLUSION SUR LES FORMATIONS TECHNOLOGIQUES

L'ambition affichée par l'IUFM de Toulouse de devenir centre d'excellence en matière d'enseignement technique et professionnel repose sur de sérieux atouts qu'il convient ici de rappeler. L'IUFM de Toulouse, qui offre un éventail très large de formations techniques et professionnelles, allant jusqu'aux spécialités les plus rares comme l'hôtellerie-restauration, est aussi le plus gros IUFM de France pour les lauréats aux concours : on rappellera que près d'un professeur sur cinq dans les disciplines technologiques et industrielles est formé à Toulouse. L'IUFM a su indéniablement exploiter cette situation dominante pour délivrer des formations de qualité.

Toutefois, il est évident que cette spécificité représente aussi une charge qui n'est pas prise en considération par les pouvoirs publics comme elle devrait l'être ; ces filières coûtent plus cher que les autres, ne serait-ce qu'à cause de la lourdeur des équipements ou encore de la vitesse d'obsolescence des matériels. Il conviendrait que la dotation ministérielle en tienne mieux compte ; il serait nécessaire notamment que la prise en compte des formations technologiques et industrielles de l'IUFM dans les normes SANREMO se fasse sur des critères proches de ceux en vigueur pour les filières d'ingénieurs.

On relèvera aussi les difficultés de mise en œuvre de la formation professionnelle, la complexité d'un système qui, compte tenu de la rareté des filières, draine des lieux de stage non seulement sur l'ensemble d'un territoire académique, déjà fort étendu, mais encore au delà des frontières régionales, et qui n'est pas toujours en mesure, pour les mêmes raisons, d'assurer aux stagiaires la présence de conseillers pédagogiques formés et volontaires. La formation des maîtres de stage est déjà identifiée par l'établissement comme une priorité : on ne peut que l'encourager à poursuivre dans cette voie. Il faudra aussi que l'IUFM se donne les moyens d'un partenariat plus étroit et plus formalisé avec les entreprises pour que les stages en entreprise soient vraiment profitables aux stagiaires, ce qui ne paraît pas toujours être le cas à présent.

## IV - LA FORMATION GÉNÉRALE ET COMMUNE

Comme dans de nombreux IUFM, la formation générale est la partie du plan de formation la plus difficile à mettre en œuvre. À Toulouse, celle-ci a pour objectif la construction d'une identité professionnelle, et veut donner aux stagiaires les moyens d'aborder en connaissance de cause leur carrière d'enseignant. Les difficultés rencontrées ont amené l'IUFM à modifier plusieurs fois le schéma d'organisation de cette formation.

Absorbés par la gestion de leur classe et les problèmes de leur discipline, les stagiaires n'éprouvent pas encore le besoin de s'intéresser à des aspects de la profession qui leur semblent éloignés de leurs préoccupations immédiates, à des difficultés dont la présence de leurs conseillers et leur statut de stagiaire les protègent encore. Ils ressentent une partie de la formation générale comme trop théorique, et ne font pas le rapprochement avec le terrain, dès lors que cette formation s'éloigne du "disciplinaire". Paradoxalement, lorsqu'en fin d'année, ils connaissent leur affectation pour l'année suivante, ils se plaignent d'être mal préparés à affronter les difficultés qui les attendent, en particulier ceux qui seront probablement nommés dans un établissement difficile.

Par ailleurs, l'évolution très rapide de la profession, et donc des besoins en formation pour préparer les futurs professeurs à la réalité professionnelle (violence, citoyenneté, éducation à la santé, environnement, intégration) est aussi source de difficulté.

Enfin, le choix de spécialisation disciplinaire des sites a pour effet de conforter la priorité accordée aux préoccupations disciplinaires, et de faire obstacle à la concertation qui devrait s'établir entre les formateurs disciplinaires et les responsables de la formation générale.

L'IUFM est parfaitement conscient de ces difficultés et fait évoluer la formation générale vers une plus grande souplesse. La notion d'une formation obligatoire et identique pour tous est en voie de disparition. Selon la nature des questions à traiter, les modes de regroupement, les lieux de formation, les formateurs sont variables, et chaque

discipline détermine les contenus et les volumes de formation dans le cadre d'un horaire global et de modules obligatoires à traiter. D'autre part, une place importante est faite, dans cette formation, à l'individualisation sous forme de modules optionnels, et à l'auto-formation assistée.

L'horaire global officiellement consacré à la formation générale en PLC2 est de 66 heures obligatoires et 48 heures optionnelles de parcours individuel de formation. Les modules obligatoires concernent le système éducatif, l'établissement, la gestion de la classe et la liaison avec le terrain, c'est-à-dire la préparation du mémoire professionnel. Les principaux modules optionnels, outre des approfondissements disciplinaires, concernent les nouvelles technologies, la recherche documentaire, les élèves en difficulté, la voix et le corps...

Les modules concernant l'enseignant dans la classe sont traités par filière, sur le site départemental de regroupement, et par les formateurs de la discipline ; ils ne posent pas de problème particulier, et ont tendance à être assimilés à la formation disciplinaire.

Les modules concernant l'établissement et le système éducatif sont traités - c'est là une innovation intéressante - sur le terrain, c'est-à-dire par bassin de formation : en accord avec l'Inspection académique, tous les stagiaires nommés en responsabilité dans les établissements du bassin sont regroupés, toutes disciplines confondues, dans un établissement scolaire, et encadrés par une équipe de formateurs comprenant des chefs d'établissement, des CPE, (y compris des CPE stagiaires) et différents acteurs du terrain. Cette formation, organisée sur les deux journées réservées à la formation, a été bien acceptée par les stagiaires, mais elle a lieu à un moment de l'année où ils n'ont pas encore eu le temps de prendre conscience des réalités sur lesquelles on leur demandait de réfléchir. La forme de participation des CPE stagiaires est intéressante, car elle leur permet de se situer à un niveau différent de celui des autres stagiaires. Pour les CPE en effet, ce qui n'est que formation générale pour les professeurs constitue l'essentiel de leur formation disciplinaire.

Depuis 1997-1998, les semaines thématiques organisées dans chacun des sites départementaux s'adressent à l'ensemble des stagiaires nommés dans le département, y compris les PE2, et non pas aux filières implantées sur les sites. Ces semaines proposent des thèmes de réflexion transversale, choisis par le site départemental en fonction de ses ressources matérielles ou en formateurs ; par exemple, le site d'Albi avait choisi pour thème "Images et média", dans la mesure où il dispose d'importants moyens audiovisuels. Excepté dans les filières industrielles où les stagiaires sont affectés en binôme, ce type de regroupement a posé problème aux établissements, qui se sont trouvés avec des classes sans enseignant ; les chefs d'établissement se sont plaint de n'être pas associés au calendrier, de ne pas être prévenus à temps des dates, voire de ne pas avoir été prévenus du tout.

Enfin, l'IUFM organise des cycles de conférences, destinées à l'ensemble des deux années de l'IUFM, sur des thèmes éducatifs, culturels ou sociaux. Ces conférences sont organisées à Toulouse et sur certains sites départementaux à l'initiative des responsables de site.

L'IUFM est conscient des enjeux de la formation générale, et prend des initiatives intéressantes pour la faire évoluer et atteindre les objectifs recherchés. Le rapprochement avec les établissements doit se poursuivre, et passe par une collaboration plus étroite avec les chefs d'établissement.

Par ailleurs, la formation générale est un domaine privilégié pour établir des liens avec la formation continue, et certains modules devraient pouvoir être traités dans cette perspective : par exemple, la violence ; les élèves en difficulté ; l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement. L'évolution de la formation générale commune doit tenir compte de cette nouvelle responsabilité confiée à l'IUFM.

## V - LA FORMATION CONTINUE

La convention signée entre l'IUFM et l'Académie de Toulouse le 3 novembre 1998 confie à l'IUFM la mise en œuvre des orientations rectorales pour la formation continue. Cette convention rappelle que la formation continue



répond à plusieurs objectifs : lier étroitement formation initiale et formation continue, articuler formation et pratique professionnelle, renforcer la dimension universitaire de la formation des enseignants.

Au terme de cette convention, le recteur arrête le plan annuel de formation du second degré et l'inspecteur d'académie celui du plan de formation du premier degré de son département, sur proposition du directeur de l'IUFM. Quel que soit le niveau d'enseignement, les plans prévoient les formations suivantes : adaptation à un premier emploi, stages de perfectionnement, stages d'école ou de circonscription ou de bassin, préparations aux concours internes, formations de formateurs et actions de recherche-formation.

## 1 - LA FORMATION CONTINUE DU PREMIER DEGRÉ

**Contribution de l'IUFM de Toulouse à la formation continue 1er degré  
dans les 8 départements en 1998-1999 (en HTD)**

	Potentiel dû	Potentiel utilisé
Ariège	702	542
Aveyron	1 449	944
Gers	708	660
Haute-Garonne	1 490	1 747,5
Hautes-Pyrénées	1 047	906
Lot	888	806
Tarn	1 381	1 403
Tarn-et-Garonne	975	924,5
<b>Total académie</b>	<b>8 640</b>	<b>7 933</b>

Conformément à la convention, chaque inspecteur d'académie procède à l'analyse des besoins, définit les orientations de la formation continue pour son département, décrit dans un cahier des charges le projet définissant la participation de l'IUFM à la formation continue, présente ce cahier des charges à l'IUFM, évalue le dispositif de formation continue et transmet au recteur un rapport annuel. La convention stipule par ailleurs qu'une réflexion conjointe entre les autorités académiques et l'IUFM sera conduite sur les contributions possibles de l'IUFM à la formation des emplois-jeunes.

L'IUFM, qui participe activement aux différents conseils de formation, est pleinement associé à la conception et à la réalisation des Plans départementaux de formation (PDF). La qualité des échanges existant entre les inspecteurs d'académie DSDEN et les IEN d'une part, la directrice-adjointe, responsable de la formation initiale et continue du 1er degré et les chargés de mission responsables des sites d'autre part, contribue à renforcer la cohérence d'ensemble.

**L'élaboration des plans départementaux de formation.** La définition des attentes et des demandes des enseignants s'effectue à partir d'enquêtes. La prise en compte des résultats de ces enquêtes, l'analyse des besoins effectués à partir des constats des équipes de circonscription et des formateurs, les priorités retenues aux différents niveaux (national, académique et départemental) conduisent les inspecteurs d'académie à proposer aux conseils de formation les axes essentiels de la politique de formation qu'ils souhaitent conduire. À ce stade, les propositions élaborées par les formateurs sont soumises aux conseils de formation, qui choisissent en fonction des priorités définies et des possibilités de remplacement.

**Les modalités de formation.** Les plans de formation comportent des actions se déroulant pendant le temps scolaire (stages d'école ou de circonscription d'une durée supérieure ou égale à la semaine, stages organisés sur le site IUFM du département d'une durée d'une à trois semaines) et des formations, au niveau départemental, dispensées hors temps scolaire sous forme d'ateliers. Il existe également des sessions se déroulant pendant le temps scolaire au plan académique (stages AIS et CEFISEM (Centre de formation et d'information pour la scolarité des enfants de migrants)).

**Les contenus de formation.** La maîtrise de la langue demeure une priorité forte, mais les activités scientifiques connaissent un certain succès, surtout à travers le développement de démarches dans le droit fil de l'opération "La main à la pâte". La formation aux langues vivantes connaît également une progression sensible, notamment dans la perspective tracée par les nouvelles directives ministérielles. L'IUFM a fait ici le choix judicieux de faciliter la formation de personnes-relais, mais les demandes et les besoins sont tels que, malgré la pertinence des choix stratégiques et la qualité des actions engagées, il sera nécessaire de renforcer le potentiel de formateurs et de conforter la formation linguistique des futurs professeurs des écoles. Outre les formations disciplinaires, on propose des stages de portée plus générale sur les relations de l'école avec son environnement, ou encore sur des thèmes se rapportant à l'éducation et à la citoyenneté.

Dans le prochain plan, une partie du potentiel sera réservé à des formations qualifiantes : préparation au concours interne de professeurs des écoles ; préparation au CAFIPEMF ; préparation d'un DESS pour les maîtres formateurs engagés dans des groupes de travail en didactique du langage ; préparation à la licence de psychologie.

**Les formateurs et les responsables de stage.** La participation des formateurs de l'IUFM est relativement importante puisque les professeurs d'IUFM assurent l'encadrement des formations longues (stages de deux à trois semaines correspondant aux stages en responsabilité des PE2) : on constate ainsi que les professeurs d'IUFM participent (le plus souvent en équipe avec les IEN et des conseillers pédagogiques) à plus de la moitié des stages du plan de formation. Cependant, on enregistre des variations d'un département à l'autre, notamment quant à la désignation des responsables de stage. Les universitaires et les maîtres formateurs participent très marginalement à ces formations.

**L'accompagnement de la prise de fonction.** Malgré des initiatives très heureuses, cette question n'a pas reçu de réponse globale. En effet, les situations varient d'un département à l'autre. Dans certains départements, les sortants sont affectés sur des postes à l'année en maternelle ou dans le cycle élémentaire mais ils peuvent être dans des écoles situées en ZEP ou en secteur sensible ; ces postes présentent trop de difficultés pour un débutant et n'offrent pas les conditions d'un réinvestissement de la formation.

Au-delà d'une aide immédiate, qui pourrait être assurée par les conseillers pédagogiques et les maîtres formateurs, il importe de créer les meilleures conditions d'accueil et de faciliter les échanges entre pairs, entre sortants et maîtres expérimentés. Cela nécessiterait des temps de regroupement, à l'IUFM pour analyser des pratiques et approfondir des connaissances, en circonscription pour compléter, approfondir la connaissance de l'environnement et analyser les obstacles à la conduite de classe. La création de parrainages et la mise en place d'associations d'anciens élèves constituent d'autres pistes à explorer. Il est évident aussi que les TICE auraient tout leur rôle à jouer dans la constitution et le fonctionnement de ces réseaux d'échanges.

**Conclusion sur la formation continue du premier degré.** On peut considérer que les démarches engagées par l'IUFM et les inspections académiques en vue d'élaborer des plans de formation sont cohérentes et facilitent la collaboration des équipes de formateurs. Le fait de confier à l'IUFM la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la formation continue devrait permettre une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue. On devrait ainsi pouvoir prendre en compte, dans la formation continue, le travail réalisé en formation initiale au plan des didactiques (analyse des travaux d'élèves, analyse de pratiques dans le cadre des ateliers et des mémoires). Ce devrait être aussi l'occasion de conforter les démarches de recherche-action qui doivent nourrir l'ensemble des formations, qu'elles soient initiale, continue ou de formateurs.

## 2 - LA FORMATION CONTINUE DU SECOND DEGRÉ

La formation continue du second degré, à la rentrée 1998, a été profondément modifiée par la suppression de la MAFPEN, le transfert de la plus grande partie de ses activités à l'IUFM et la création d'un service *ad hoc* au rectorat : le SAFCO. Il est donc assez difficile d'évaluer une activité en pleine transformation et il faut être prudent dans les conclusions à en tirer.

**L'existant jusqu'en 1998.** Jusqu'à ces nouvelles dispositions, une convention signée en 1992 entre la MAFPEN et l'IUFM prévoyait des échanges de formateurs dans des actions dont la MAFPEN gardait la maîtrise d'œuvre. L'IUFM contribuait à la réalisation du PAF (Plan académique de formation) pour un volume de 2 500 heures annuelles, assurées pour environ un tiers par des formateurs de l'IUFM. Les objectifs de cette participation étaient cohérents avec la politique fixée par la formation initiale : d'une part, tisser des liens avec les établissements et suivre les évolutions en cours pour conserver une connaissance fine du terrain professionnel, d'autre part, situer la formation initiale dans un processus de formation permanente et évaluer la pertinence de la professionnalisation.

Les actions concernaient principalement la formation de personnes-ressources communes à la MAFPEN et à l'IUFM, les stages organisés par les établissements sur des problèmes éducatifs généraux, l'accompagnement des professeurs titulaires débutants, et la participation aux stages disciplinaires, en liaison avec les corps d'inspection. Par ailleurs, l'IUFM organisait des actions de formation continue pour des publics extérieurs, en particulier des actions de formation à l'environnement.

**La situation actuelle.** Le transfert d'une grande partie des activités de l'ex-MAFPEN à l'IUFM s'est déroulé à Toulouse dans des conditions aussi satisfaisantes que possible, tant du point de vue de "l'employeur" que de celui de "l'opérateur": un droit de tirage a été accordé à l'IUFM à hauteur de 70% des heures supplémentaires-années et des heures supplémentaires d'enseignement, et de 7 % des crédits de fonctionnement ; 39,5 équivalent temps plein d'emplois d'enseignant et 7 d'IATOS ont été mis à la disposition de l'IUFM.

La convention entre le recteur et l'IUFM de Toulouse, dont l'élaboration a donné lieu à des discussions intéressantes mais parfois difficiles, a suscité des débats très vifs au CA de l'établissement, en raison notamment de l'absence de crédits d'équipement. Elle fixe clairement le partage des responsabilités entre les deux parties :

- c'est le recteur qui analyse les besoins, définit les orientations, fixe les objectifs, arrête le plan de formation et en conduit l'évaluation ;
- c'est encore le recteur qui est responsable de la gestion administrative et qui veille à ce que la formation ne compromette pas le bon fonctionnement de l'enseignement ;
- c'est l'IUFM qui assure la mise en œuvre du plan, choisit les formateurs et conclut éventuellement des accords avec d'autres organismes compétents (entre autres, les universités).

Ces dispositions impliquent une concertation étroite entre l'IUFM et le SAFCO, service rectoral chargé de la part de formation continue dont la responsabilité pédagogique n'a pas été transférée à l'IUFM (colloques académiques, actions inter-catégorielles, plan national de formation, journées à public désigné). Celles-ci créent également des contraintes importantes, en particulier en limitant l'autonomie administrative de l'IUFM, obligé d'en référer au SAFCO pour la gestion des moyens. La prochaine étape devrait être la mise en place concertée d'un dispositif d'évaluation, auquel le recteur est très attaché même s'il en mesure la difficulté.

À la rentrée 1998, l'IUFM s'est trouvé confronté à la nécessité de mettre en œuvre un plan académique de formation conçu par une autre institution, ce qui n'est jamais facile, bien que la MAFPEN ait préparé avec rigueur et loyauté la passation des pouvoirs. Pour se démarquer de cette dernière et affirmer son identité, l'IUFM a tenu à afficher son intention, explicite dans la convention, de donner une dimension universitaire à la formation continue. Il a imposé sa structure pédagogique, en répartissant la responsabilité des actions entre les directeurs d'UF, l'un d'entre eux étant particulièrement chargé de la coordination de ces actions. Il a également imposé son mode de gestion centralisée pour la mise en œuvre administrative des actions.

Les formateurs qui travaillaient à la MAFPEN ont été réintégrés dans la formation initiale, c'est-à-dire nommés dans un établissement, ou intégrés à l'IUFM, qui a tenu dès le départ à utiliser tous les personnels indifféremment en formation initiale ou continue. Cela a permis de concrétiser un des objectifs de l'IUFM, qui est d'inscrire la formation professionnelle initiale dans un processus plus large de formation permanente, et cela a été facilité par le fait qu'une bonne partie des formateurs intervenait déjà dans les deux domaines.

La superposition des contraintes d'organisation, rectorales et internes, a entraîné certaines difficultés dans la mise en œuvre du plan académique de formation (PAF) ; les inspecteurs se sont sentis écartés, au profit des universitaires, d'actions dans lesquelles ils avaient l'habitude de s'impliquer, et quelques-uns ont refusé de collaborer ; les chefs d'établissement et les enseignants n'ont pas compris le nouveau mode de fonctionnement qu'ils trouvent inutilement lourd et compliqué ; Les usagers affirment très paradoxalement que rien n'a pu être fait, alors que le bilan établi par l'IUFM prouve que 90% environ des actions inscrites au PAF ont été réalisées, ce qui ne doit pas être très éloigné du bilan des années antérieures. Les stages organisés n'ont pas toujours correspondu aux stages réellement demandés, faute d'avoir choisi les formateurs appropriés ou proposés par les demandeurs.

L'IUFM juge, et les usagers espèrent, que le fonctionnement de la formation continue sera désormais conforme aux cahier des charges. Les attentes sont très fortes. La MAFPEN avait privilégié, au terme d'une lente évolution, les actions organisées à la demande des établissements, et la mise en place rapide de réponses appropriées aux situations d'urgence. Les enseignants et les établissements souhaitent que l'IUFM reprenne ces avancées à son compte et ne retombe pas dans un catalogue d'actions classiques, risque qui découle de la répartition des responsabilités entre les directeurs d'UF.

Les usagers ont apprécié que l'IUFM ait procédé à une consultation des établissements pour élaborer le plan de formation 1999-2000, mais craignent des retards dans le calendrier : la procédure de consultation mise en œuvre et les procédures administratives d'organisation des stages sont lourdes et inutilement compliquées, et risquent d'empêcher que les actions commencent dès le début de l'année scolaire ; elles seraient donc trop concentrées sur le deuxième trimestre. La multiplication des échelons intermédiaires dans l'organisation des stages risque d'occulter ou de pervertir les besoins réels des établissements : il est nécessaire de s'appuyer plus largement, comme le faisait la MAFPEN, sur les bassins d'établissements, structure largement utilisée par le rectorat dans la gestion des établissements. On peut espérer que l'IUFM saura utiliser cette structure, puisqu'elle a commencé à le faire en formation initiale et que cela s'inscrit très bien dans sa volonté d'utiliser au mieux les structures et les ressources des sites départementaux.

**Quelques données chiffrées.** En 1999, la formation continue à l'IUFM de Toulouse représente les effectifs et volumes d'activité suivants :

- 231 stagiaires en situation dont 142 CAPES, 15 CAPEPS, 11 CPE et 36 CAPET ;
- 365 préparatoires aux concours internes et réservés (CAPES, CAPET, CAPLP2, agrégation) ;
- 70 000 journées-stagiaires réalisées en formation continue.

**Contribution de l'IUFM de Toulouse à la formation continue 2nd degré (formations négociées)  
dans les 8 départements en 1998-1999 (nombre de stages)**

	Nombre de formations demandées	Nombre d'actions réalisées	Nombre d'actions non réalisées	Nombre d'actions reportées à 1999-2000
Ariège	43	31	6	-
Aveyron	51	40	9	2
Gers	271	203	68	?
Haute-Garonne	46	31	2	1
Hautes-Pyrénées	42	33	9	1
Lot	76	56	9	6
Tarn	115	75	21	5
Tarn-et-Garonne	47	44	3	-
<b>Total académie</b>	<b>691</b>	<b>513</b>	<b>127</b>	<b>15</b>

Source : IUFM de l'académie de Toulouse

**Conclusion sur la formation continue du second degré.** L'IUFM est tout à fait conscient des difficultés rencontrées cette année et des attentes des usagers ; il doit faire un important effort de communication en direction des chefs d'établissement, des enseignants et des corps d'inspection pour expliquer et faire accepter sa politique. Un effort de simplification administrative serait probablement nécessaire pour rapprocher les utilisateurs et la formation, et répondre plus efficacement à des besoins que l'évolution de l'école rend de plus en plus immédiats et urgents.

### 3 - CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LA FORMATION CONTINUE

Les discussions préparatoires à l'établissement de la convention et celles qui se sont engagées lors du passage au Conseil d'administration ont servi de révélateur à la persistance d'une tension entre "la culture universitaire" de l'IUFM et celle d'établissement travaillant pour un employeur. Assurer pour le compte de l'académie la formation continue des enseignants, c'est en réalité pour l'IUFM s'atteler à un nouveau métier, ceci alors que la proportion d'enseignants n'ayant aucune ou peu d'expérience du premier ou du second degré ne cesse de croître. Cela devrait inciter l'IUFM à engager une réflexion sur le profil et le recrutement de ses formateurs, sur le rôle des formateurs associés du second degré et des instituteurs ou professeurs des écoles, maîtres-formateurs du premier degré.

## VI - LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

### 1- LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La politique documentaire de l'IUFMT semble répondre à trois objectifs : "universitariser", moderniser, rationaliser. Le pilotage en est assuré par un *Service commun de la documentation*, directement rattaché au directeur de l'établissement, clairement mis à la disposition de toutes les unités de formation. L'outil de cette politique est la médiathèque, implantée sur le site de l'avenue de l'URSS qui, non seulement regroupe le fonds documentaire des trois sites toulousains, mais encore constitue la tête du réseau documentaire de l'IUFM de Toulouse.

L'introduction progressive de personnels de bibliothèque (dont un conservateur pour diriger le service commun et la médiathèque), la transformation du rôle des documentalistes, désormais répartis à parts égales entre le prêt, le catalogage, le conseil-animation et la formation des usagers, ainsi que la conception du fonctionnement de la médiathèque sont les manifestations les plus évidentes d'une volonté de se rapprocher du modèle des services communs de documentation. Il est à noter que deux documentalistes assurent des heures d'enseignement dans la filière CAPES Documentation. Cette évolution a été imposée aux documentalistes en place dans les CDI des Écoles normales lors de la création de l'IUFM. Ces personnels le perçoivent, surtout à Toulouse, comme un déplacement du centre de gravité de leurs activités du conseil personnalisé vers la gestion des fonds documentaires.

L'introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication répond à l'objectif de modernisation. Mais, pour des raisons à la fois techniques et politiques qui ne concernent pas que la documentation, le raccordement de la médiathèque au Centre inter-universitaire de calcul où se trouve la base de documentation informatique ne fonctionne pas de manière satisfaisante (irrégularité et lenteur du débit) : la mise en réseau des sites, la mise en place d'Internet et de l'accès vidéo ne se font pas aussi rapidement que prévu.

Le souci d'optimiser les ressources est à l'origine à la fois du regroupement des moyens des trois sites toulousains au sein de la médiathèque et de la politique de partenariat avec les SCD toulousains et le réseau CRDP-CDDP.

Le regroupement des trois sites toulousains a créé une certaine frustration chez les usagers (enseignants et étudiants), qui sont désormais contraints de se déplacer pour accéder aux documents ou les emprunter. La direction de l'IUFM a mis à l'étude un système de dépôt sur les deux autres sites et l'installation d'un poste OPAC (catalogue en ligne).

N'ayant pas les moyens financiers et humains de répondre au nombre et à la diversité des besoins de ses usagers, l'IUFM a développé un partenariat avec les SCD et avec le réseau CRDP-CDDP. Les étudiants de première année ont accès aux bibliothèques universitaires, aux bibliothèques d'UFR ou aux centres de préparation à l'agrégation des universités ; ils peuvent y emprunter des ouvrages. Les professeurs stagiaires ont accès au CDDP mais, faute d'une convention générale IUFM-réseau CRDP-CDDP, ils doivent, dans certains cas, acquitter un deuxième droit d'inscription au CDDP.

Les moyens propres à l'IUFM dans les sites délocalisés sont assez comparables : chaque site dispose d'un équivalent temps plein de professeur de documentation ; les dépenses documentaires varient entre 22 KF et 45 KF (en moyenne 34), le nombre des volumes nouveaux entrés en 1998 de 250 à 600 (en moyenne 352) et le nombre des périodiques de 12 à 79 (en moyenne 39). Mais les moyens documentaires réels dont disposent les professeurs stagiaires dépendent également des ressources des CDDP. Par ailleurs, les fonds documentaires des ex-Écoles normales ne sont pas toujours adaptés à la spécialisation disciplinaire des sites.

D'une manière générale, l'opération "Médiathèque" n'est pas suffisamment avancée pour que les usagers de l'IUFM puissent en percevoir tout l'intérêt, à Toulouse comme sur les autres sites, et la tendance générale est de déplorer l'insuffisance des moyens humains et les difficultés d'accès à la documentation.

## 2 - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'IUFM a répondu en janvier 1998 à l'appel à projets "*Développement des technologies d'information et de communication dans la formation initiale des enseignants*".

Cette réponse s'appuyait sur une solide expérience antérieure en la matière : formation de base obligatoire aux TIC de 12 h par étudiant (outils bureautique et audiovisuel) ; accès libre à des salles spécialisées sur chaque site, en 1ère et 2ème années ; formations liées à l'enseignement des disciplines (CAPET tertiaire, informatique et électronique) ; documentation ; formation continue des formateurs d'enseignants.

L'objectif en deux étapes était ambitieux et volontariste :

- formation des formateurs (200 permanents et 70 associés) et des professeurs stagiaires, en 1998-1999 ;
- formation de tous les étudiants (2 300) dès 1999-2000.

Les difficultés rencontrées n'ont permis d'atteindre que partiellement ces objectifs :

- le personnel qualifié fait défaut : pour remédier à cette carence, une demande de 50 emplois-jeunes et jeunes docteurs avait été faite mais n'a abouti qu'à l'embauche, en février 1999, de huit jeunes non opérationnels immédiatement ;
- la mise en réseau des 10 sites ne se réalise pas, l'IUFM n'étant ni intégré au Centre inter-universitaire de calcul de Toulouse, ni raccordé aux réseaux REMIP (établissements d'enseignement supérieur) et RREF (lycées) ; seule une connexion des sites départementaux existe à travers le réseau OLEANE ;
- les achats de matériel ne se font que progressivement dans le cadre du service commun informatique de l'établissement ;
- seuls deux tiers des formateurs environ ont été formés, les autres exprimant des réticences.

Le deuxième objectif, la formation de tous les étudiants, est donc reporté d'un an. Il n'en demeure pas moins que le cap est maintenu fermement et que les autorités de tutelle comme les collectivités territoriales doivent aider l'IUFM à mettre en œuvre son projet, notamment en facilitant son intégration dans les réseaux locaux, ou encore par une allocation de moyens.

On mentionnera aussi la mise au point d'un référentiel de 11 compétences identifiées devant assurer l'homogénéité de la formation de tous.

Également intéressant est le projet "REVELATION", pour les élèves du primaire en difficulté. Son développement pourrait avoir des conséquences importantes dans la lutte contre l'échec scolaire.

Notons encore la réalisation d'un réseau national des ressources pédagogiques en électrotechnique dont le responsable est le directeur de l'UFICTI, et une expérimentation de transmission de ressources pédagogiques par satellite menée par les dix sites de l'IUFM.

**Conclusion.** Les réalisations déjà obtenues, les compétences et volontés existantes permettent d'envisager avec confiance l'avenir des nouvelles technologies à l'IUFM de Toulouse. Il convient de l'encourager à persister dans cette voie.

## VII - LA VIE ÉTUDIANTE

### 1 - LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS ET DES STAGIAIRES À LA VIE DE L'INSTITUTION.

Les étudiants et stagiaires sont représentés dans les diverses instances statutaires de l'IUFM, selon les dispositions prévues par les textes : Conseil d'administration, Conseil scientifique et pédagogique et Comité hygiène et sécurité. Ils le sont également dans les structures propres à l'IUFM : les réunions d'UF, qui ont lieu deux à trois fois par an et qui traitent des questions pédagogiques propres à la structure, comptent un représentant élu par filière et par année ; les assemblées de site, réunies une à deux fois par an, s'adressent à tous les usagers et personnels : on y aborde les aspects matériels et pratiques du fonctionnement du site.

La participation des étudiants et stagiaires aux élections est satisfaisante, au regard des élections étudiantes de même nature. Depuis 1995 elle a même progressé, passant de 21 à 35% environ. Les étudiants et les stagiaires, qui sont informés des modalités des élections au moment de leur inscription, reçoivent également une information écrite individuelle au moment du vote. Depuis la rentrée 1996, l'IUFM a mis en place, après débat en Conseil d'administration, un système de vote par correspondance avec enveloppe T qui a fait progresser la participation des usagers aux élections.

La participation des étudiants et stagiaires élus dans les différentes instances est réelle, mais difficile à évaluer, les procès-verbaux ne faisant mention que des noms des intervenants, sans préciser leur qualité. On repère cependant des interventions effectives des élus des usagers, mais on ne peut juger ni de leur assiduité aux séances, ni de la qualité exacte des intervenants (année, filière, site de rattachement).

Dès sa création, l'IUFM a eu le souci de recueillir l'avis des étudiants et stagiaires sur leur formation, que ce soit pendant les années de formation à l'IUFM ou en début d'exercice professionnel.

On mentionnera tout particulièrement l'existence d'une évaluation de fin d'année visant à collecter, grâce à un questionnaire écrit, l'opinion des formés sur leur formation. L'IUFM mène, entre autres, une enquête d'opinion auprès des anciens stagiaires. Renouvelée tous les deux ans, elle permet de confronter l'opinion des formés en fin de formation et celle qu'ils ont après un à deux ans d'exercice.

### 2 – L'ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE

Dès 1991, l'IUFM a mis en place une association culturelle et sportive de type loi de 1901, qui propose des activités sportives soit de compétition, soit de loisirs, des activités artistiques et des manifestations culturelles (concerts, expositions, conférences...), ainsi que la possibilité d'organiser des activités en fonction des initiatives et des besoins de ses membres (sorties, soirées dansantes...). Cette possibilité n'est pas utilisée, et les membres de l'association restent surtout des consommateurs.

Sur le plan administratif et financier, l'association est étroitement contrôlée par l'IUFM. Le fonctionnement en est discuté en Conseil d'administration. L'adhésion est facultative, et la contribution, versée en même temps que les droits d'inscription en début d'année, est perçue par l'agent comptable de l'IUFM. Une subvention est reversée à l'association en fonction du nombre d'adhérents.

Cette association a pour objectif d'offrir aux usagers des activités qui leur permettent d'équilibrer une formation trop exclusivement axée sur la préparation des concours ou la validation de l'année de stage. Elle doit permettre aussi de créer des liens plus étroits entre des étudiants et des stagiaires qui ont peu d'occasions de se rencontrer et de favoriser ainsi, en dépit de la dispersion géographique des sites, un sentiment d'appartenance à l'établissement. C'est pourquoi l'IUFM a fait le choix d'une association unique, ce qui permet également de simplifier la gestion.

Conçues pour favoriser l'épanouissement personnel des étudiants et stagiaires, pour développer aussi une certaine convivialité, les activités culturelles et sportives figurent désormais dans le plan de formation sous la forme d'un module facultatif. Les étudiants disposent de vignettes qui attestent de leur participation aux activités de leur choix et qui figurent dans le dossier de validation en deuxième année. L'inscription des activités culturelles et sportives au plan de formation a donné lieu à des débats en Conseil d'administration. Certains membres jugeaient anormal de faire gérer par une association de type loi de 1901 des activités inscrites au plan de formation. Le CA a donc approuvé le principe d'une distinction entre une formation culturelle et sportive, inscrite au plan de formation et organisée par l'IUFM en dehors de l'association, et des activités et des pratiques culturelles propres à l'association. Cette distinction ne semble pas encore nettement passée dans les faits, sans doute en raison de l'imbrication étroite de l'IUFM et de l'association.

### 3 - LES CONDITIONS MATÉRIELLES

Dès sa création, l'IUFM s'est fixé comme stratégie de maintenir, de développer et d'améliorer la restauration et, dans une moindre mesure, l'hébergement, en les adaptant aux besoins des nouveaux usagers, des formateurs et des autres personnels de l'établissement. Des services d'hébergement et de restauration ont été maintenus ou créés sur chaque site, aussi bien à Toulouse que dans les départements, sauf lorsque le CROUS offrait, comme à Tarbes, des possibilités satisfaisantes à proximité immédiate. L'établissement a par ailleurs passé des accords avec certains conseils généraux : à Auch ou à Rodez, les étudiants et stagiaires sont hébergés dans des hôtels et le Conseil général prend en charge la différence de tarif avec un hébergement universitaire. C'est un bon moyen de faciliter la vie matérielle des étudiants ou des stagiaires, tout en les intégrant dans la ville. Cette infrastructure se révèle particulièrement bien adaptée aux attentes des stagiaires en formation, sur des sites parfois éloignés de leur lieu d'exercice professionnel. Cette politique, que le CROUS accompagne par une politique souple d'agrément dans le cadre d'un partenariat actif, est conçue comme l'un des moyens de créer une culture d'établissement commune aux personnels et aux usagers.

Au mois de mars 1997, l'IUFM a organisé un colloque interne : *"Quelles restaurations pour l'IUFM de Toulouse ?"* Ce colloque a réuni l'ensemble des personnels IATOS concernés, les étudiants et professeurs stagiaires des filières hôtellerie-restauration, l'équipe de direction.

À partir de ce colloque, l'IUFM a engagé une politique de modernisation de son service d'hébergement et de restauration qui s'est notamment traduite, au niveau de la communication, par l'adoption d'une appellation spécifique, THETIS.

Toutefois, la principale innovation a consisté à maintenir les résultats financiers dégagés par l'activité d'hébergement et de restauration à l'intérieur de ce secteur d'activité afin de le rénover et de le moderniser.

Ce qui convient de retenir, c'est que l'IUFM de Toulouse ne subit pas dans ce domaine le poids de l'histoire (existence de restaurant et de chambres dans les locaux légués) mais a, au contraire, décidé de faire de cette activité un des axes de la vie des étudiants et des personnels au sein de l'institution.

On citera encore, au titre des initiatives originales imaginées par l'IUFM pour améliorer les conditions de vie de ses étudiants et stagiaires, la mise en place, sur le site de Toulouse, d'une carte à puces multifonctions : ce document, qui devrait simplifier le paiement et l'utilisation des services de documentation, de parking, de restauration et de photocopie, pourrait tenir lieu, à terme, de carte d'étudiant. De façon générale, on peut dire que tous les sites,



toulousains ou départementaux, s'efforcent de faciliter l'accès des étudiants et stagiaires à la vie culturelle et associative locale ; l'ensemble des usagers paraissent satisfaits de leurs conditions de vie, particulièrement dans les sites départementaux : ils apprécient la qualité de l'accueil et la convivialité que les sites toulousains ne sont pas toujours en mesure d'offrir.

#### 4 - L'INFORMATION DES ÉTUDIANTS

L'IUFM mène une politique systématique de communication pour l'hébergement, la restauration et les services liés à la carte à puce à destination des étudiants et stagiaires, dans le cadre d'une opération dénommée THETIS.

L'information individuelle des étudiants et des stagiaires est faite de façon satisfaisante par l'IUFM. En fonction de la nature des informations à transmettre, l'établissement utilise des moyens variés, en général bien appropriés : serveur Minitel, serveur vocal, sites Internet, guides d'accueil, documents écrits, circulaires individuelles adressées personnellement à l'utilisateur, réunions d'information en début d'année. Les différents documents, précis, semblent efficaces.

Néanmoins, l'IUFM aurait intérêt à développer la communication avec les usagers autrement que par une information descendante : une consultation plus systématique des étudiants et des stagiaires, de réels échanges d'informations, autrement qu'au travers de réunions de filière, trop disciplinaires, permettraient à l'établissement de mieux faire connaître et accepter la politique qu'il met en œuvre.

#### 5 - LA COMMUNICATION ENTRE USAGERS

La communication entre les usagers est difficile, voire inexistante. L'importance des effectifs et la multitude des sites de formation constituent évidemment des obstacles importants à des échanges entre usagers, et au-delà, au développement d'un sentiment d'appartenance à l'IUFM et à la perception de la politique de l'IUFM.

Les usagers éprouvent très peu le besoin de communiquer avec d'autres groupes que leur groupe d'appartenance ; en effet, leurs préoccupations sont très différentes : les échanges entre premières et deuxièmes années sont rares ; ainsi, le projet de parrainage des premières années par leurs aînés constitue une très bonne initiative. De la même façon, les filières ne se connaissent et ne se rencontrent que très peu, même lorsqu'elles partagent la même implantation. La "vie étudiante" fonctionne surtout à l'intérieur de groupes homogènes, phénomène qui n'est pas propre à l'IUFM. Il est bien évident que tout développement d'activités, récréatives ou syndicales par exemple, est freiné par la dispersion des sites et le repli des groupes sur eux-mêmes ; l'attitude de "consommateur" en est renforcée. Il est significatif à cet égard que les élus des étudiants ou des stagiaires aient été amenés parfois à consulter leurs mandants par l'intermédiaire de leurs formateurs.

### VIII - LA RECHERCHE ET LA FORMATION DE FORMATEURS

Dès la création de l'IUFM, le développement de la recherche a été conçu comme un axe stratégique essentiel. L'organisation de séminaires de recherche repose dans un premier temps sur le noyau des enseignants-chercheurs de l'établissement, qui s'élargira successivement aux professeurs engagés dans les opérations de l'INRP, aux enseignants titulaires d'un doctorat ou en cours de thèse, et même aux professeurs stagiaires. L'ensemble de ces acteurs est réuni au sein du CeRF (Centre de recherche sur la formation) qui bénéficie, en 1997, en association avec des formateurs de l'IUFM de Limoges, d'une reconnaissance officielle en tant que Jeune Équipe ; dans le même temps, la création officielle du CERFI (Centres d'études, de recherches sur la formation et l'innovation) correspond à la volonté de se doter d'une structure qui prenne en charge la recherche appliquée, les actions d'innovation pédagogique. La recherche est donc désormais articulée autour de ces deux équipes, l'une dédiée à la recherche fondamentale, l'autre à l'ingénierie pédagogique.

## 1 - LES MOYENS DE LA RECHERCHE

Ces deux structures sont regroupées au sein d'un laboratoire propre à l'IUFM dont le budget, hors contrats de recherche, oscille entre 300 et 400 KF ; celui-ci bénéficie aussi de 368 m<sup>2</sup> de locaux, et de deux emplois (une secrétaire et un ingénieur de recherche).

L'IUFMT apporte un soutien aux enseignants engagés dans des études doctorales sous la forme d'une décharge de service de 60 HTD, renouvelable pendant trois ans. L'IUFM encourage en moyenne trois doctorants par an. Des soutiens analogues (120 HTD) sont offerts par l'INRP. Un douzaine de formateurs de l'IUFM ont soutenu une thèse, 7 d'entre eux sont devenus enseignants-chercheurs à l'IUFMT.

## 2 - LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

La liste nominative des enseignants-chercheurs fournie par l'IUFM dans le cadre du rapport d'évaluation interne comporte 12 professeurs et 28 maîtres de conférences ; sur ces 40 enseignants-chercheurs, 23 sont associés aux travaux de laboratoires universitaires (12 dans des recherches connexes aux sciences de l'éducation, aux STAPS et aux TICE, 11 à des recherches universitaires théoriques comme les statistiques, la relativité, la spectrochimie, l'acoustique, la technologie, l'histoire ou la géographie). Une proportion non négligeable de ces 23 enseignants-chercheurs assurent une participation aux travaux des équipes de l'IUFM. Les 17 autres enseignants-chercheurs affectent 100 % de leur temps de recherche au sein des équipes de l'IUFM.

## 3 - LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les moyens dégagés par l'IUFM pour le développement de la recherche sont soumis à l'avis du Conseil scientifique et technique ; émanation du Conseil scientifique et pédagogique, il a été créé en octobre 1998. Le CST est chargé de susciter et d'orienter des projets de recherche ou d'innovation pédagogique, d'aider à leur émergence et d'évaluer ces actions de recherche. Dirigé par un bureau constitué du directeur de l'IUFM, du directeur adjoint conseiller pour la recherche et des directeurs du CeRF et du CERFI, le CST comprend une trentaine de membres, en particulier les représentants au CSP des conseils scientifiques des universités toulousaines et des délégations régionales de l'INRP, du CNRS et de l'INSERM.

## 4 - LES ÉQUIPES

**Le CeRF (Centre de recherche sur la formation) et la Jeune Équipe.** Le CeRF est la structure d'accueil des recherches en éducation de l'IUFM. Délibérément créé pour être un centre de recherche de type universitaire, le CeRF occupe un créneau - les recherches sur la formation - délaissé par les universités. Mais, pour éviter une certaine marginalisation de ses travaux, le CeRF s'efforce de conformer ses recherches aux critères d'évaluation universitaires : direction des recherches par des HDR, encadrement de doctorats en liaison avec les universités, publications dans des revues à comité de lecture, organisation de colloques. Ces conditions devraient assurer un déroulement de carrière normal aux enseignants-chercheurs engagés dans les travaux du CeRF. En revanche, la reconnaissance de la participation des enseignants du second degré aux travaux de recherche reste un problème posé à tous les IUFM : le développement des recherches en IUFM reste donc tributaire de l'engagement quasi militant de ces personnels.

Le CeRF est organisé en trois pôles de recherche, centrés respectivement sur l'individu, l'institution et les savoirs. Chaque pôle est placé sous la responsabilité scientifique de deux professeurs d'université et coordonne des opérations réunissant des équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs autour d'un thème de travail, certains d'entre eux participant à plusieurs opérations. Ces recherches impliquent au total 87 personnes. Elles sont orientées autour de deux grands axes : les questions relatives à l'insertion scolaire, d'une part, et la didactique des disciplines, d'autre part. Cette situation n'est pas anodine, elle est révélatrice de la volonté de l'IUFMT de rassembler dans une même structure des recherches aux origines et méthodologies différentes entre sciences de l'éducation et didactique des disciplines.

Des articles et études sont issus de ces séminaires et des travaux des équipes du CeRF ; ils donnent lieu à la publication d'une revue interne : *Les Cahiers du CeRF*. Sans prétendre se substituer à une revue scientifique à comité de lecture pour l'évaluation des recherches, les Cahiers du CeRF jouent un rôle important de mise en commun des travaux produits au sein de l'IUFM, de stimulation et de formation à la rédaction d'articles pour les enseignants impliqués dans les équipes de recherche. On ne peut que recommander la poursuite de cet effort de publication accessible aux formateurs et aux enseignants intéressés par ces recherches en éducation.

En liaison avec l'IUFM de Limoges, les équipes du CeRF ont obtenu en 1997 une reconnaissance comme Jeune Équipe de la Mission scientifique du Ministère. C'est une unité propre de l'Enseignement supérieur, sous l'intitulé *Équipe de recherche sur la formation des maîtres*, ERFM – JE 2182. Cette collaboration entre deux IUFM, constituant une structure commune pour cadre de leurs recherches, est significative de la nécessité d'une mise en réseau des recherches naissantes au sein des IUFM.

En juin 1998, cette équipe était constituée de 28 membres dont 18 provenant de l'IUFM de Toulouse, 6 de celui de Limoges et 4 d'autres établissements. Composée de 8 professeurs, 13 maîtres de conférences, 4 professeurs agrégés, 2 professeurs certifiés et un ATER, l'équipe bénéficie de la collaboration d'un ingénieur de recherche à temps complet et de deux emplois correspondant à 60% d'un plein temps. Elle représente un budget annuel moyen de 375 KF.

Les recherches de cette Jeune Équipe sont organisées selon les thèmes développés par le CeRF : l'individu, l'institution, les savoirs. Entre 1994 et 1996, 4 thèses ont été soutenues, dans le cadre de l'École doctorale de Psychologie de l'université Le Mirail. En juin 1998, on comptait 8 doctorants (3 en psychologie, 2 en sciences de l'éducation, 1 en biologie, 1 en sociologie et 1 en STAPS).

Mais la promotion universitaire des doctorants qui font leur recherche dans le cadre de l'IUFM n'étant pas toujours possible, les inscriptions en thèse des formateurs de l'IUFM sont de moins en moins nombreuses malgré une politique de recrutement des PRAG qui prend en compte les activités de recherche et malgré le soutien apporté aux doctorants sous forme de décharges d'heures. Cette situation menace à terme la pérennité de la structure de recherche interne à l'IUFM. La réponse est-elle dans le développement de structures communes avec les universités ? Mais qu'en serait-il alors de la spécificité des recherches en IUFM ?

Les chercheurs de la Jeune Équipe ont à leur actif de très nombreuses publications en français et en anglais, mais dans un foisonnement de revues très diverses ; en effet, tout en participant aux *Cahiers du CeRF*, ils ne peuvent prendre le risque d'y enfermer totalement leurs travaux ; ils contribuent par ailleurs à l'édition commerciale de manuels pour l'enseignement, à la préparation des concours et à la formation aux besoins du terrain, en collaboration avec le CRDP ou le CNDP.

La Jeune Équipe est également impliquée dans le programme de coopération internationale de l'IUFM avec des universités de pays d'Afrique francophone, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne et du Canada.

**Le CERFI (Centre d'études, de recherches sur la formation et d'innovations).** Les travaux d'ingénierie pédagogique qui ne relèvent pas de la recherche scientifique évaluée selon les critères universitaires sont regroupés au sein du CERFI. Cette structure a pour missions de développer, expérimenter et valider de nouveaux produits pédagogiques ; d'aider à la réalisation et faire la synthèse des activités innovantes de l'IUFM ; de conduire des partenariats avec des éditeurs ; d'assurer des prestations d'audit, de conseil et de formation concernant l'emploi de nouveaux outils pédagogiques et les démarches didactiques associées. Le CERFI rassemble ainsi :

- le groupe Hypermédias, qui conduit des actions de recherche sur la pertinence pédagogique des TIC ;
- le Centre d'études réseaux, qui réalise des outils didactiques utilisant les réseaux de communication pour support ;
- le Laboratoire audiovisuel étude et applications (LAVEA), implanté sur le site d'Albi, conventionné avec le Conseil général du Tarn, qui réalise des films à finalité éducative ;

- le Laboratoire de didactique appliquée aux sciences et techniques industrielles (LDA-STI), qui s'est donné pour vocation la "didactisation" des méthodes et des systèmes industriels ;
- le Réseau national de ressources en électrotechnique (RESELEC), structure de la DESCO, qui développe des ressources pédagogiques en vue d'un enseignement novateur de la prévention des risques électriques ;
- le groupe d'Ingénierie pédagogique, qui assure des formations de formateurs dans divers pays étrangers sous contrat avec les gouvernements respectifs ;
- le groupe Livres et documents, qui soutient l'activité de publication des formateurs.

En aval des recherches théoriques, les travaux du CERFI qui relèvent de l'ingénierie pédagogique, sont néanmoins reliés à ceux du CeRF pour produire des supports didactiques. Ainsi, les membres du CERFI sont associés aux recherches-formations, développées notamment dans des programmes de l'INRP. Les publications accompagnant les stages de formation continue entrent également dans les missions du CERFI ; celui-ci peut aussi passer des contrats avec des éditeurs pour produire des CD-Rom, ou encore répondre à des demandes de transfert d'ingénierie pédagogique, par exemple vers le Chili).

Le CERFI se mobilise en outre sur le secteur des technologies industrielles (robotique, machines outils, électrotechnique...). Il lui revient de contribuer à la création d'outils didactiques dans ces domaines, ainsi que de réaliser des études sur commande.

Parallèlement à la demande de renouvellement de la jeune équipe, les équipes du CERFI ont déposé en 1999 une demande de reconnaissance d'une Équipe de recherche technologique (ERT).

L'organisation du CERFI correspond à la nature des supports matériels ou informatiques susceptibles d'accueillir ces productions, selon trois grands groupes : les CD-Rom et Internet, l'audiovisuel, les livres. Le CERFI est organisé en sept groupes réunissant des membres permanents et associés.

**Conclusion sur la recherche.** L'IUFM de Toulouse a fait un effort important et original pour répondre à la mission de participation à la recherche en éducation que lui a confiée la loi. Son action se situe à trois niveaux : un effort de structuration de l'activité de recherche de l'institut, le développement d'une recherche académique de type universitaire et une activité d'ingénierie pédagogique.

La reconnaissance, par la Mission scientifique du Ministère, des équipes du CeRF comme Jeune Équipe témoigne du sérieux du travail de recherche effectué dans le domaine des sciences de l'éducation. On ne peut que féliciter l'IUFM de Toulouse de s'être associé à celui de Limoges pour atteindre une masse critique lui permettant d'obtenir cette reconnaissance. On doit cependant regretter que ne se soient pas constituées des équipes mixtes avec des universités. Le créneau pluridisciplinaire choisi pour les recherches du CeRF correspond bien à la vocation de l'IUFM, mais il est dommage que 12 enseignants-chercheurs de l'IUFM sur 40 n'aient d'autre ressource que les laboratoires universitaires pour effectuer des recherches connexes aux sciences de l'éducation. Le développement d'équipes de recherche mixtes université-IUFM seront certainement aussi nécessaires pour assurer l'encadrement doctoral pour la formation des formateurs par la recherche. Il est enfin regrettable que les recherches en didactique des disciplines ne soient pas plus développées : elles ont en effet un lien direct avec la mission de formation de l'IUFM.

Le développement de l'ingénierie pédagogique correspond certainement à la vocation de l'IUFM, institut universitaire en liaison direct avec le terrain de l'enseignement. On ne peut qu'encourager son extension. Ces applications sont pour l'instant bien ancrées dans la recherche : il ne faudrait pas que ces liens se distendent avec la création du CERFI comme centre indépendant du CeRF. Enfin, il est regrettable que le CERFI ne soit pas doté des instruments d'une gestion permettant une approche globale du volume financier de son activité : il conviendra d'y remédier.

L'IUFM de Toulouse a structuré l'organisation de sa mission de recherche : outre le CeRF et le CERFI, le Conseil scientifique et technique illustre cette volonté politique forte de prendre en charge cette mission. On ne peut que l'en féliciter. Mais la structure n'est qu'un outil. On peut s'interroger, par exemple, sur la façon de réinsérer dans l'IUFM les recherches de tous ses enseignants-chercheurs, se demander aussi comment assurer la formation par la recherche des autres formateurs, et quelle place tiennent ces derniers dans l'activité de recherche de l'IUFM. Enfin, il faudrait aussi pouvoir mesurer les retombées de l'activité de recherche sur la formation professionnelle. C'est sans doute en s'ouvrant davantage sur l'extérieur, en particulier sur les universités, que l'IUFM répondra mieux à ces questions.



CONCLUSIONS  
ET  
RECOMMANDATIONS





Dans une région de vieille tradition universitaire, riche d'un fort potentiel d'établissements d'enseignement supérieur, l'IUFM de Toulouse s'est construit à partir d'une logique répondant à ce contexte. En effet, l'IUFM qui revendique avec force sa dimension universitaire, est parvenu à intégrer l'ensemble des structures dont il a hérité dans un établissement universitaire et professionnel doté d'une identité reconnue par l'ensemble des partenaires académiques et régionaux.

Le mode de structuration interne de l'IUFM s'articule autour d'un principe d'organisation inspirée du modèle universitaire : les six unités de formation (UF) constituent la structure de base du fonctionnement de l'établissement. L'organisation administrative même porte cette empreinte : comme dans les universités, à côté des services administratifs, l'IUFM a mis en place des services communs.

Par ailleurs, l'organisation pédagogique adoptée témoigne d'une volonté de rupture très nette avec l'héritage. Le regroupement à Toulouse de tous les étudiants de première année, y compris les PE1, en constitue sans doute l'illustration la plus spectaculaire. Dans le même temps, l'IUFM a continué à assurer une présence sur l'ensemble d'un territoire académique pourtant très vaste, en conservant des sites dans les huit départements, et en y implantant non seulement les PE2 mais aussi des PLC2. Ces derniers sont répartis sur les sites en fonction de leur appartenance disciplinaire dans un souci de cohérence avec la nature des formations dispensées dans les implantations universitaires délocalisées. Ce rapprochement est très soutenu par certaines collectivités locales : on citera pour mémoire l'exemple de Foix, où l'IUFM s'intègre dans un ensemble universitaire.

**Le CNE encourage l'IUFM à poursuivre la construction de ce dispositif original et cohérent, notamment en développant les liens et en nouant des collaborations concrètes avec les implantations universitaires délocalisées. Par ailleurs, les évolutions en cours du paysage universitaire en Midi-Pyrénées, en particulier l'émergence d'un pôle dans le Nord-Est de la région, devraient conduire l'IUFM à réfléchir à un aménagement éventuel de son organisation pédagogique pour tenir compte de ces mutations.**

Cette volonté de participer au développement local n'est pas en contradiction avec le choix fait par l'IUFM de se doter d'une organisation très centralisée reposant sur une équipe de direction resserrée, soudée et cohérente qui concentre l'essentiel des pouvoirs.

L'appréciation très positive qui se dégage de l'ensemble n'interdit pas pour autant de formuler quelques réserves :

- les frontières de compétence entre les UF et les structures relevant du secrétaire général apparaissent floues ;
- il existe des différences de fonctionnement, voire de conception, entre les UF ;
- la superposition et l'enchevêtrement des compétences dévolues aux directeurs adjoints peuvent altérer la perception du système ;
- la multiplicité des responsables intervenant sur les sites peut conduire à une certaine confusion : on rappellera que les sites relèvent de l'autorité tutélaire d'un directeur adjoint, que les UF y interviennent en tant que de besoin, que les responsabilités des chargés de mission sont variables, enfin, que les gestionnaires ne sont pas rattachés aux chargés de mission.

**Le CNE recommande de mieux définir les circuits réels de pouvoir, en particulier le rôle transversal des directeurs adjoints. Il conviendra aussi de préciser les frontières de compétence entre les services centraux et les UF. Enfin, il sera nécessaire de développer des outils de communication interne à la mesure de la complexité du dispositif.**

L'IUFM de Toulouse, qui revendique fortement son intégration dans la communauté universitaire toulousaine, a connu des relations tendues avec ses universités de rattachement. Au-delà des pommes de discorde habituelles que l'on retrouve dans nombre d'académies, comme le financement de la première année ou encore la régulation des flux, la dimension très universitaire de l'IUFM et sa volonté d'être reconnu comme tel sont paradoxalement à l'origine des tensions avec ces universités.

Causes et conséquences tout à la fois, les tentations autarciques de l'IUFM s'expriment notamment à travers sa politique de recherche ou encore sa tendance à s'affranchir autant que possible du concours des universités au niveau des locaux, des équipements ou de l'encadrement pédagogique pour ce qui est des PLC1. Néanmoins des évolutions se dessinent, notamment à travers le renouvellement des conventions où la notion de responsabilité partagée commence à s'affirmer. Par ailleurs, les responsables des universités semblent disposés à aider l'IUFM à clarifier sa position au sein de l'ensemble universitaire toulousain.

**Il convient que les efforts de rapprochement entre l'IUFM et les universités se poursuivent. Ceci est d'autant plus important dans le cadre des nouvelles missions de l'IUFM en matière de formation continue.**

Autre volet des partenariats intrinsèques, les relations avec les autorités académiques, les corps d'inspection et les établissements sont très inégales. Les relations avec le rectorat pourraient constituer un modèle du genre : on soulignera la très grande implication du recteur, que ce soit en tant que futur employeur, président du Conseil d'administration, ou encore chancelier des universités. On retiendra plus particulièrement la signature d'une convention entre l'IUFM et le rectorat, qui établit clairement les responsabilités de chacun dans la recherche et l'attribution des divers types de stages ; cette incitation officielle pour privilégier les impératifs pédagogiques sans pour autant nier les contraintes de gestion a eu pour conséquence une réelle amélioration de la mise en stage en responsabilité des PLC.

Si une harmonie certaine prévaut également dans les relations avec les partenaires du premier degré, notamment les inspecteurs d'académie et les IEN, enclins à souligner la qualité des nouveaux professeurs des écoles, les partenariats sont plus difficiles avec les corps d'inspection du second degré. On doit cependant nuancer cette appréciation en fonction des disciplines et à la lumière des récentes évolutions. En revanche, la médiocrité des relations avec les chefs d'établissement secondaire est une incontestable faiblesse qu'il convient de signaler.

**Il serait nécessaire que les relations avec les corps d'inspection du second degré soient clarifiées. Le même effort de communication devra être entrepris en direction des chefs d'établissement secondaire : pour jeter les bases d'un véritable partenariat, il conviendra de remettre en chantier la convention préparée entre eux et l'IUFM.**

La volonté de construire un établissement réellement universitaire transparait également dans la gestion, notamment à travers une politique de ressources humaines qui a privilégié l'augmentation du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs, la requalification des emplois d'IATOS et leur redéploiement territorial.

De façon plus générale, l'établissement s'est donné les moyens d'une gestion moderne et maîtrisée, tant dans les domaines financier et budgétaire qu'en matière immobilière, secteur dans lequel il a su mener de nombreuses opérations d'aménagement, de rénovation et de mise en sécurité avec le concours actif des collectivités locales.

**Le contentieux lié au partage des locaux du lycée professionnel Renée Bonnet devra être arbitré et résolu. La construction de la halle technologique projetée au titre du plan U3M devrait permettre à l'IUFM non seulement de disposer d'une infrastructure en rapport avec ses besoins, mais encore constituer l'occasion de collaborations renforcées avec les établissements voisins. Le CNE approuve ce projet.**

La formation des professeurs des écoles à l'IUFM de Toulouse offre d'incontestables garanties de qualité. On retiendra la production d'outils de formation individualisés, un souci de cohérence des formations par l'élaboration de cahiers des charges précis, une véritable prise en compte de la formation à la polyvalence et une bonne articulation entre théorie et pratique dès la première année. On soulignera que l'IUFM de Toulouse a réussi le pari difficile de donner une dimension universitaire à la formation des PE, ce qui a été certainement facilité par le regroupement de l'ensemble des PE1 à Toulouse.

**Le CNE encourage l'IUFM de Toulouse à poursuivre l'action entreprise. Néanmoins, la part des PE1 dans le total académique des lauréats au CAPE est insuffisante : il conviendra de faire une analyse précise de cette situation et, éventuellement, de modifier la politique d'admission.**

Si les performances de l'IUFM en matière de taux de réussite aux concours de recrutement des enseignants du second degré sont supérieures aux moyennes nationales dans la plupart des filières, on retrouve à Toulouse, comme dans beaucoup d'autres académies, les problèmes liés à la répartition des compétences entre l'IUFM et les universités, tant pour les procédures d'admission que pour l'organisation de la formation en première année : face à cette situation, l'IUFM a adopté une politique plus pragmatique que volontariste, chaque UF assurant le pilotage des formations de première année qui relèvent de sa compétence. Toutefois, comme on l'a vu, les difficultés tendent à s'estomper et l'on s'achemine vers une répartition plus équilibrée et sereine.

**Cet effort de convergence entre IUFM et universités devra être poursuivi et renforcé : à cet effet, et pour assurer un véritable pilotage concerté, les responsables des établissements devront mettre en place, dans chacune des filières, des commissions mixtes associant les deux partenaires.**

On peut dresser un bilan globalement positif de la formation en deuxième année : la politique de délocalisation des PLC2 adoptée par l'IUFM apparaît très pertinente tant aux stagiaires qu'aux formateurs ; un bon équilibre a été maintenu entre la formation disciplinaire, qui s'appuie sur les réalités de terrain, et le mémoire professionnel, plus universitaire, exercice qui tient à l'IUFM de Toulouse une importance reconnue tant par les stagiaires que par les formateurs. Les dispositions contractuelles qui régissent la mise en stage constituent une avancée certaine. On peut regretter néanmoins que le réseau de conseillers pédagogiques, prévu par la convention, ne soit pas encore entré dans les faits, et que ces derniers ne soient pas mieux formés et informés par l'IUFM.

**Le CNE recommande que la convention qui régit l'organisation des stages soit mieux appliquée, notamment en ce qui concerne les conseillers pédagogiques.**

Héritier d'une ENNA, l'IUFM de Toulouse dispose d'un capital de formations technologiques sans équivalent. L'IUFM a indéniablement su exploiter cette situation dominante pour délivrer des formations de qualité : le très bon niveau des résultats aux concours en témoigne, même si l'on doit regretter le taux de succès plus modeste de certaines disciplines du secteur tertiaire. Cette présence forte des formations technologiques, affichée par l'établissement comme un élément identitaire, représente aussi une charge en termes de coût qui n'est pas nécessairement prise en compte dans le calcul de la dotation ministérielle. Par ailleurs, la rareté de certaines spécialités est génératrice de contraintes particulières dans la mise en œuvre de la formation professionnelle, notamment pour l'organisation des différents stages.

**Il serait souhaitable que le mode d'affectation des crédits alloués par le Ministère tiennent mieux compte de la charge particulière représentée par les formations technologiques. Le même souci devrait inspirer la direction de l'IUFM dans sa répartition interne. Il faudra aussi que l'établissement se donne les moyens d'un partenariat plus étroit et formalisé avec les entreprises.**

Conscient des enjeux de la formation générale, l'IUFM de Toulouse a pris des initiatives intéressantes pour la faire évoluer, sans pour autant atteindre encore les objectifs recherchés : on citera pour mémoire l'organisation par bassin de formation des séminaires concernant l'établissement et le système éducatif, et celle de semaines thématiques dans les différents sites départementaux.

**Pour que la formation générale remplisse efficacement sa mission, l'IUFM devra coopérer de façon plus étroite avec les responsables d'établissement. Par ailleurs, il est tout à fait nécessaire que les stagiaires soient mieux préparés aux conditions d'exercice de leur futur métier, notamment aux classes difficiles : cette formation est d'autant plus indispensable que la plupart d'entre eux seront amenés à prendre leurs fonctions dans les ZEP des académies déficitaires.**

L'IUFM de l'académie de Toulouse a fait un effort important et original pour répondre à la mission de participation à la recherche qui lui est confiée par la loi. La reconnaissance du CeRF par le Ministère témoigne du sérieux du travail de recherche réalisé. Si l'association avec l'IUFM de Limoges est une initiative tout à fait pertinente, on regrettera cependant que ne se soient pas constituées des équipes mixtes avec les universités. Le développement de l'ingénierie pédagogique correspond certainement à la vocation de l'IUFM : on ne peut qu'encourager son extension. Le Conseil scientifique et technique, mis en place à l'image des conseils scientifiques des universités, constitue un outil intéressant de la politique de recherche de l'IUFM.

**Le CNE recommande que l'IUFM développe des collaborations avec les universités dans tous les domaines liés à la recherche en éducation. En outre, l'IUFM devra veiller à maintenir les applications d'ingénierie pédagogique bien ancrées dans la recherche. Enfin, il faudra tendre à ce que l'activité de recherche de tous les enseignants-chercheurs de l'IUFM irrigue les activités de formation de l'établissement, que ce soit en formation initiale ou en formation continue.**

Faute d'un recul suffisant, il ne pouvait être question d'évaluer les activités de formation continue du second degré ; on s'est donc limité à l'examen des conditions de la transition entre l'ancien système et celui mis en vigueur depuis les dispositions arrêtées en mai 1998. On peut dire que le transfert s'est déroulé dans des conditions aussi satisfaisantes que possible, tant du point de vue de l'employeur que de celui de l'opérateur. L'IUFM a tenu compte de ses nouvelles responsabilités en adaptant ses structures, même si la répartition des compétences entre l'UF "Formation continue et transversale" et les unités disciplinaires n'apparaît pas encore suffisamment lisible. Pour autant, cette mutation, qui s'appuie sur un cadre conventionnel étroit entre l'IUFM et le rectorat, n'est pas allée sans difficultés : la superposition des contraintes d'organisation, rectorales et internes, a parfois gêné la mise en oeuvre du plan académique de formation, en générant des malentendus entre l'IUFM et les partenaires de la formation (chefs d'établissement, enseignants, corps d'inspection).

**On formulera donc à l'adresse de l'IUFM les recommandations suivantes :**

- **préciser plus clairement le partage des compétences entre l'UF "Formation continue et transversale" et les autres UF ;**
- **faire un important effort de communication en direction des chefs d'établissement, des enseignants et des corps d'inspection pour expliquer et mieux faire accepter sa politique.**

Pari difficile à tenir, particulièrement dans les IUFM où la fragmentation des publics comme la nature des formations dispensées conduisent généralement à un sentiment très faible d'appartenance à l'institution, l'IUFM de Toulouse enregistre une implication des étudiants et des stagiaires dans la vie de l'institut globalement satisfaisante. On retiendra notamment que le taux de participation aux scrutins a progressé de 14 points depuis 1995. On mentionnera aussi le souci manifesté par l'IUFM de recueillir de façon systématique les avis et opinions des étudiants et stagiaires. Cette attention portée aux publics trouve une autre traduction dans l'utilisation des infrastructures d'hébergement et de restauration comme vecteur et support de la construction d'une culture d'établissement commune aux personnels et aux usagers. C'est une stratégie que le CROUS accompagne par une politique souple d'agrément dans le cadre d'un partenariat actif.

**Le CNE salue les efforts accomplis et encourage l'IUFM à développer ses actions en matière de vie étudiante. Mais, pour rapprocher des publics dont les préoccupations demeurent encore très étrangères les unes aux autres, pour faire naître, à terme, un sentiment d'appartenance à une même institution, l'IUFM devra aussi favoriser la communication entre usagers.**

Au terme de cette évaluation, on peut dire que l'IUFM de Toulouse a incontestablement réussi à relever le double défi qu'il s'était lancé : construire, à partir d'un héritage complexe et composite, un établissement à dimension véritablement universitaire, reconnu comme tel par la communauté toulousaine, et offrir les conditions d'une formation professionnelle de qualité.

POSTFACE :  
RÉPONSE DU  
DIRECTEUR



## Réponse du Directeur de l'IUFM de Toulouse au rapport du Comité National d'Evaluation

Ce premier rapport sur l'IUFM de Toulouse, par Le Comité National d'Evaluation, clôt l'expertise de notre établissement. Il porte sur une période, certes limitée, mais qui, en fait, embrasse complètement les neuf années de construction, depuis son origine (septembre 1991), à aujourd'hui (avril 2000). Cette longue période nous a laissé le temps du tâtonnement et des choix, ce dont les premiers IUFM évalués n'ont pas eu le bénéfice. La tonalité de ce rapport est clairement favorable, bien qu'il comporte des critiques et des suggestions, dont nous tiendrons le plus grand compte. Aussi ne consacrerons-nous que peu d'espace à nous justifier, évoquant plutôt quelques thèmes, discutés avec les experts, pour lesquels l'occurrence de la réponse du Directeur (en fin de rapport) lui assure d'avoir le dernier mot !

1- Dans la description de l'établissement, la période prise en compte pour les effectifs **inscrits en première année** concerne 1998-1999 et les cohortes antérieures pour les résultats aux concours. C'était l'année universitaire où les effectifs étaient les moins importants pour les filières du second degré.

Ce constat résultait d'un double processus :

- \_ L'un tenait à la démographie des candidats titulaires d'une licence, qui tend à se réduire, notamment dans les secteurs technique et professionnel ;
- \_ L'autre résultait de la politique de notre établissement, longuement discutée par les universitaires dans certaines filières avant que d'être mis en oeuvre : ne pas accueillir plus d'étudiants que n'en autorise la capacité d'accueil. Cette limitation des admissions, au fil des ans, s'est traduite par l'accroissement du niveau d'exigence par les commissions disciplinaires concernées... dès lors que l'admission ne se fait pas par principe, mais est subordonnée à un diagnostic, émis dans l'intérêt de l'étudiant, pouvant même comporter des conseils de remédiation ou de réorientation. Leur somme arithmétique avait produit les effets observés, aussi avons-nous pris des mesures afin d'en limiter la dérive. Nous pensons que l'accueil systématique de tous les licenciés à la préparation des concours du second degré est un mauvais service rendu aux étudiants compte tenu des proportions d'admis aux concours.

2- S'agissant des résultats aux concours, dont il nous est confirmé qu'ils sont bons, il faut néanmoins rappeler que le dénombrement des lauréats par le ministère a fait l'objet d'un changement d'attitude. Ces dernières années, ne sont plus comptabilisés comme lauréats, que les étudiants ayant obtenu le seul concours au titre duquel ils étaient inscrits à l'IUFM. Ainsi, un étudiant inscrit au CAPET, en échec à ce dernier, mais lauréat du PLP correspondant (l'inverse étant vrai) peut ne pas être comptabilisé parmi les lauréats. Cette distinction, logique, n'a de sens que si ces deux concours font l'objet d'une préparation et de constitution d'épreuves de concours dissemblables. Ce qui est loin d'être le cas. De même que, pendant longtemps, certains CAPES étaient clairement inspirés de l'agrégation correspondante, de même certains PLP sont-ils très voisins du CAPET. La comptabilisation séparée des lauréats, en vue d'évaluer la part de marché de l'IUFM par rapport aux candidats libres, est peu fondée.

3- Métaphoriquement, le rapport du CNE est souvent comparé à une photographie : traduction du réel, par des experts extérieurs, à un moment donné. Toutefois, le temps de développement de la photographie (qui ne peut raisonnablement être inférieur à un an), a pour effet de produire un rapport quelque peu anachronique. Ainsi, depuis 1997, le transfert de **la mise en oeuvre de la formation continue** du rectorat (la MAFPEN) vers l'IUFM (durant l'année 1998-1999) et des Inspections académiques vers l'IUFM (durant l'année 1999-2000) n'est-il simplement qu'évoqué. Or, depuis deux ans, ce rapprochement (souhaitable) de la Formation initiale et de la Formation continue, induit une mobilisation des personnels, qui se répercute sur le volume des tâches de pédagogie, de gestion et de gouvernement de l'établissement. Les conditions de ce transfert seront certainement analysées avec soin par le CNE, à la faveur de nouvelles expertises d'IUFM. Nous serons alors très attentifs au regard porté par le CNE sur les modalités de ces transferts qui, pour n'évoquer ici que la position de l'IUFM, n'ont pas été réalisées dans un cadre réglementaire suffisamment précis. Le constat sera probablement fait que l'horizon s'est assombri dans les relations entre l'IUFM et les autorités académiques (le Rectorat et les huit Inspections académiques pour ce qui nous concerne). Alors même, que cette prise en charge de la demande de Formation Continue, formulée par les autorités académiques, aurait dû rapprocher l'établissement des attentes du terrain et de la collaboration avec ce dernier, le flou réglementaire a nécessité une procédure de négociation, notamment en ce qui concerne les moyens en personnels ou financiers. Il en résulte un durcissement dans les relations, qui n'est pas sans évoquer, ce que ces mêmes établissements avaient connu envers les universités.

4- **L'IUFM de Toulouse doit améliorer les relations avec les universités** et surtout avec les gouvernements de ces dernières. Ce constat n'est pas singulier, tous les rapports du CNE concernant les IUFM soulignent cette nécessité. (Est-on bien sûr, dans le même temps, que cette recommandation figurait aussi dans les rapports concernant les universités concernées ?) L'implicite est bien que l'établissement plus jeune et parfois plus petit, doit prendre l'initiative d'un rapprochement d'un cercle auquel il n'est pas convié. Mais, l'incantation a ses limites et la nécessité d'un travail en association devrait s'imposer à tous les responsables de l'Université, en dépit de son fractionnement en établissements distincts. Le ministère et les chancelleries des universités n'ont pas su convaincre en ce sens et n'ont pas toujours donné l'exemple. Même aujourd'hui, dix ans après la création des IUFM, il est des réunions où nous ne sommes pas conviés et où notre absence se banalise.



**5- La recherche s'est mise en place dès l'origine dans notre établissement**, guidant la réflexion en matière de création d'emplois, de dotation budgétaire, de patrimoine et surtout d'ingénierie de la formation. Le succès, encore modeste, de l'entreprise tient certes au caractère récent de l'établissement, mais tout autant à l'absence de pilotage par la Mission scientifique, parfois même aux injonctions d'arrêt par le Ministère, à la critique permanente de ce champ de recherche par les tenants des disciplines les plus académiques, à sa non prise en compte par les grands organismes de recherche. Il est singulier que soit systématiquement recommandé à cet égard le rapprochement avec les Universités, qui sont éloignées du terrain, et pour lesquelles les critiques précédentes s'appliquent depuis plus longtemps. En bref, peut-on créer un établissement d'enseignement supérieur sans localiser en son sein un foyer de réflexion scientifique ? Plus généralement, faut-il s'étonner que des établissements dans lesquels les enseignants chercheurs occupent moins de 17% des emplois, pour lesquels on a cru bon de créer des chercheurs dans les laboratoires des universités, aient une dimension universitaire incertaine ? Faut-il s'étonner enfin, que ceux qui ont néanmoins entamé une démarche claire vers cet objectif puissent avoir présenté des attitudes autarciques ?

Si le rapport du CNE fixe (provisoirement) un terme aux échanges entre ses membres, ses experts et des acteurs de l'IUFM de Toulouse, ces derniers ont déjà pu exprimer leur satisfaction pour l'intérêt manifesté par toutes ces personnalités envers les réalisations et pour la qualité des échanges. Qu'ils soient assurés que nous avons apprécié l'ensemble de la procédure et qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

le 3 avril 2000

Gérard VAYSSE



CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

L'université de Bretagne-sud\*, 1999  
L'université française du Pacifique\*, 1999

### Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996

L'École centrale de Lyon\*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997

Le Palais de la découverte\*, 1997

La Casa de Velázquez\*, 1997

L'École française d'Athènes\*, 1997

L'École française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999

L'École nationale de formation agronomique\*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique, 2000

### Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996

L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

L'université de technologie de Compiègne\*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998

L'université de Rouen\*, 1998

L'université du Havre\*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998

L'université de Caen\*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne\*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne, 2000

### ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

## **RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

### **Rapports au Président de la République**

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998  
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

### **Rapports thématiques**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Les universités nouvelles, 1996  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997  
Les universités de Normandie, 1999  
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999  
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999  
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants, 1999  
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

### **Bulletins n° 1 à 28**

### **Profils n° 1 à 41**





COMPOSITION  
DU  
COMITÉ



Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier  
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin